Univ. of
Toronto
Library

BINDING LIST OCT 15 1925

ÉTUDES ET LEÇONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

AUTRES OUVRAGES DE M. A. AULARD

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

Bibliothèque d'Histoire Contemporaine.

Études et leçons sur la Révolution française.

Première Série, 4e édition, 1905, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Deuxième Série, 2e édition, 1902, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Troisième Série, 2e édition, 1906, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Quatrième Série, 1904, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Cinquième Série, 1907, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Sixième Série, 1910, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Septième Série, 1913, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.
Huitième Série, 1921, 1 vol. in-16, 6 fr.

Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être Suprême, 1793-1794. *Essai historique*. 2e édition, 1904, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.

La Révolution française et le régime féodal, 1919, 1 vol. in-16, 5 fr. 75.

Histoire politique de la Révolution française, 5e édition, 1921, 1 vol. in-8 raisin (Armand Colin, éditeur).

La Société des Jacobins, 1889-1897, 6 vol. in-8 (L. Cerf, éditeur).

Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, 1898-1902, 5 vol. in-8 (L. Cerf, éditeur).

Paris sous le Consulat, 1903-1909, 4 vol. in-8 (L. Cerf, éditeur).

Paris sous le premier Empire, 1912, 3 vol. in-8 (L. Cerf, éditeur).

Recueil des actes du Comité de salut public, 1889-1918, 26 vol. in-8 (Ernest Leroux, éditeur).

Polémique et Histoire, 1904, 1 vol. in-12 (E. Cornély, éditeur).

Les Orateurs de la Révolution : *l'Assemblée constituante; la Législative et la Convention*, nouvelle édition, 1906, 3 vol. in-8 (E. Cornély, éditeur).

Taine historien de la Révolution française, 1907, 1 vol. in-16 (Armand Colin, éditeur).

Napoléon Ier et le monopole universitaire, 1911, 1 vol. in-16 (Armand Colin, éditeur).

La Guerre actuelle commentée par l'Histoire. *Vues et impressions au jour le jour*, 1916, 1 vol. in-16 (Payot, éditeur).

Le Patriotisme français de la Renaissance à la Révolution, 1922, 1 vol. in-16 (Povotozky, éditeur.)

HF
A924r

ÉTUDES ET LEÇONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

Alphonse AULARD

Professeur honoraire à l'Université de Paris

Neuvième Série

LA VIOLENCE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
LE FORÇAT GARGAZ
DERNIERS MOMENTS DE DANTON
BONAPARTE RÉPUBLICAIN. LA MORT DE NAPOLÉON
LE PÈRE LORIQUET
LA RÉVOLUTION AU CINÉMA
LES MOTS : *Chauvin*, *Chauvinisme*
LE DICTIONNAIRE DES GIROUETTES

1961 9
21 5.25

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VI^e^)

1924

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays

ÉTUDES ET LEÇONS

SUR LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

LA THÉORIE DE LA VIOLENCE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE[1]

MESSIEURS,

C'est la seconde fois que, par un privilège de longévité, j'ai l'honneur d'être chargé du discours d'usage au Congrès des Sociétés savantes. Il y a vingt-trois ans, je vous ai parlé, ici même, de la méthode dans les études d'histoire contemporaine. Aujourd'hui, je vais essayer d'appliquer cette méthode à une grande question d'histoire générale de la France, en vous entretenant de la théorie de la violence et de la Révolution française.

Il s'est formé peu à peu une théorie de la violence, qui, des livres, a passé dans les esprits, même

1. Discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 6 avril 1923.

en France, et que les actuels révolutionnaires russes ont à la fois glorifiée et appliquée. La violence serait féconde. Il n'y aurait qu'elle qui pût améliorer foncièrement la société. Cette théorie se donne une base historique. Elle s'appuie sur l'exemple de la Révolution française, où, à Moscou et ailleurs, on voit, on montre une école de violence.

C'est à nous, Français, qui étudions l'histoire de la Révolution dans les documents, par les méthodes d'érudition, sans mettre jamais notre effort d'historiens au service d'aucun système politique ou social, c'est à nous à montrer la fausseté de cette vue, en tant qu'historique.

Et d'abord, la théorie de la violence, telle qu'on l'exprime aujourd'hui, je ne la trouve pas, dominante ou même nettement formulée, dans la Révolution française.

En dehors de quelques agités éphémères, comme l'abbé Roux, Varlet, Leclerc, dont les propos de violence, les gestes de violence, à Paris, au temps de la Terreur, eurent parfois un air de système, je ne vois que Marat, parmi les révolutionnaires influents, à qui on puisse attribuer une théorie de la violence.

Il est sûr qu'il présenta souvent le meurtre et la dictature comme un système, au moins provisoire.

Dès le mois d'octobre 1789, il déclare qu'en fait le seul moyen de progrès, c'est ce qu'il appelle l'*émeute populaire*, se renouvelant sans cesse. Le peuple ne peut se libérer « qu'en étouffant ses op-

presseurs dans leur sang ». En sa rhétorique furieuse, il demande des têtes, d'abord des centaines, puis des milliers, et, au mois d'octobre 1792, il fixe le chiffre de 270.000 têtes. Il était arrivé, un jour, à se faire écouter : les massacres de septembre 1792 eurent lieu sur son conseil formel, à sa demande expresse, dans un moment de délirante inquiétude patriotique, quand les Prussiens s'imaginaient que les royalistes prisonniers pactisaient avec l'envahisseur.

Marat prêche la dictature. Il demande un triumvirat de dictateurs, dont il entend faire lui-même partie. Il s'offre aussi à être, lui seul, dictateur, un tribun du peuple, dit-il, ayant tout pouvoir, avec un boulet au pied.

Mais ni sa théorie du meurtre, ni sa théorie de la dictature ne furent acceptées, expédient ou système, par la masse du peuple français, ou, à un degré quelconque, par l'élite dirigeante. Sa popularité, presque toute parisienne, ne lui vint pas de ses conseils de meurtre, que, sauf en septembre 1792, personne ne prit au sérieux, ni de ses conseils de dictature, que l'opinion d'alors ne suivit pas, mais de son accent d'amitié pour le peuple, de son ton de sympathie, évidemment sincère, pour les humbles, les pauvres, les souffrants.

Dans la Convention nationale, où il siégea, je cherche en vain un maratiste.

Assassiné, glorifié, déifié, panthéonisé, Marat devient un symbole, non de violence, mais de patrio-

tisme. On oublie ses conseils de meurtre, de dictature, pour voir en lui la Révolution elle-même, que l'ennemi du dehors et l'ennemi du dedans ont voulu tuer. Le couteau de Charlotte Corday a purifié Marat, ou plutôt l'a transformé en un républicain idéal. Clairvoyant et peut-être jaloux, Robespierre s'opposa d'abord au mouvement d'opinion d'où sortit le décret qui destina Marat au Panthéon. Ce décret, et c'est chose notable, ne fut pas exécuté tant que dura le gouvernement révolutionnaire. Ce gouvernement ne voulut pas que le monde crût que la Révolution française glorifiait systématiquement la violence. C'est la réaction thermidorienne qui, pour faire pièce à Robespierre mort, transporta le corps de Marat au Panthéon. Elle l'en enleva presque aussitôt.

Théoricien de la violence et de la dictature, s'il le fut vraiment et dans le fond, Marat est désavoué, non seulement par l'esprit de la Révolution française, mais par les chefs, par l'élite dirigeante de cette Révolution.

Violence et dictature, ces deux mots, ces deux choses sont inséparables, et la violence, si elle s'affirme féconde, ce ne peut être que pour ou par la dictature, dictature d'un homme ou dictature d'un groupe, d'une classe. Eh bien, s'il y a eu des violences dans la Révolution française, si cette Révolution a finalement abouti à une dictature, la théorie de la violence et de la dictature a été, je le répète, étrangère à son esprit et à ses chefs.

En 1789, ce que voulaient les Français, c'était de substituer à ce qui leur apparaissait comme un état de violence et d'anarchie, non pas un état de violence et de dictature, mais un état de loi, ou, comme ils disaient, le règne de la loi.

Ils avaient le sentiment, qui paraîtra peut-être exagéré à un historien d'aujourd'hui, que la diversité des lois civiles était anarchique, et, d'autre part, qu'il n'y avait plus de Constitution, plus de lois politiques et sociales, à caractère précis et permanent.

Le chaos de la législation civile fut dénoncé par les cahiers de 1789, et Voltaire avait, par avance, résumé cette dénonciation dans le *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Lois :* « Votre coutume de Paris, disait-il, est interprétée différemment par vingt-quatre commentaires ; donc il est prouvé vingt-quatre fois qu'elle est mal conçue. Elle contredit cent quarante autres coutumes, ayant toute force de loi chez la même nation, et toutes se contredisent entre elles. Il est donc dans une seule province de l'Europe, entre les Alpes et les Pyrénées, plus de cent quarante petits peuples, qui s'appellent compatriotes, et qui sont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tonkin l'est pour la Cochinchine. » Il disait enfin : « Voulez-vous avoir de bonnes lois ? Brûlez les vôtres, et faites-en de nouvelles. »

Quant aux lois politiques et sociales, les Français de 1789 considéraient comme abolie depuis 1615 la Constitution non écrite qui organisait la monarchie

avec les États généraux, puisque, depuis lors, ces États n'avaient pas été réunis. Il leur semblait que le despotisme de Louis XIV avait effacé toutes les libertés publiques. Si le despotisme de Louis XV avait paru être un peu tempéré par le droit de remontrance restitué aux parlements, si le despotisme de Louis XVI avait été plus tempéré encore par la bonhomie du prince et par l'établissement des Assemblées provinciales, on cherchait à tâtons les lois, pour reprendre le style d'alors, et on ne les trouvait pas. C'est en vain que Turgot avait dit au roi, dans son *Mémoire sur les municipalités :* « Vous pourriez gouverner comme Dieu par des lois générales », Louis XVI tenait à devoir de rester un despote, sans doute un despote paternel et bon, mais enfin un despote, de transmettre intacte à son successeur l'autorité absolue qu'il avait reçue de Louis XV, lequel l'avait reçue de Louis XIV.

La loi, c'était donc encore, et uniquement, la volonté royale, manifestée capricieusement aux divers actes royaux : édits, ordonnances, arrêts du Conseil, lettres patentes.

On ne lui reprochait pas, à cette volonté royale, d'être royale, mais d'être impuissante. Cette impuissance, aux yeux des contemporains, ôtait aux actes du roi le caractère de loi.

Cette loi, cette fausse loi, on la voyait obéie ici, violée là, ignorée ailleurs. Elle n'était pas toujours en vigueur dans toute la France. Tels édits, enregistrés par un ou plusieurs parlements, n'étaient pas

enregistrés par d'autres, qui les repoussaient comme mauvais. Édits insignifiants ou secondaires ? Non : ce sont les édits importants, d'intérêt général, comme l'édit de 1787, qui, en rendant l'état civil aux protestants, tendait à un régime de liberté de conscience, ce sont ces édits-là que l'opposition de certains parlements empêchait d'appliquer à toute la France, leur ôtant ainsi le caractère d'une loi moderne, c'est-à-dire l'universalité.

Ces lois royales se discréditaient aussi par les contradictions et par le peu de durée. Ainsi les jurandes et maîtrises, abolies en 1776, sont rétablies l'année suivante.

A l'impuissance de la souveraineté royale s'opposait déjà, dans les esprits, la puissance de la souveraineté du peuple, telle que Jean-Jacques Rousseau l'avait idéalement formulée, ou telle qu'on la voyait fonctionner aux États-Unis de l'Amérique du Nord. On se disait que des lois émanées de cette souveraineté du peuple seraient vraiment des lois, c'est-à-dire qu'elles exprimeraient la volonté générale, et que, l'exprimant, elles seraient universelles, permanentes, obéies.

Les cahiers des États généraux sont unanimes à vouloir qu'il y ait enfin des lois. Cette nouveauté, qu'ils demandent, est pour eux la Révolution même. Aucun projet de violence, aucune idée de violence ne se trouve dans ces cahiers. Au contraire ; ils veulent tous substituer au désordre actuel, qui est quelque chose d'analogue à la violence, un ordre,

une loi. Ils réclament une Constitution, qu'ils appellent aussi une Charte, un Pacte des Français. Ils veulent à la fois que le roi, à qui ils expriment une fidélité qui va souvent jusqu'à l'adoration, soit la loi vivante et qu'il devienne ou redevienne l'interprète de la volonté générale.

Pour ces rédacteurs des cahiers, où est la source de la loi ? Dans le peuple ? Dans le roi ? Ils ne le savent pas bien. Ils considèrent toujours le roi comme le chef héréditaire du progrès. C'est seulement quand ils virent sa défaillance que les Français changèrent d'idée. Mais alors, au début de l'année 1789, quand ils rédigent leurs vœux, ils n'ont pas encore pleinement conscience d'être un peuple souverain.

Une fois réunis à Versailles, leurs représentants prennent conscience de cette souveraineté du peuple, et ils déclarent que la loi est l'expression de la volonté générale, ce qui est proprement la Révolution, Ils laissent le trône debout, avec toute la majesté de l'appareil royal, mais ils réduisent la royauté au rôle d'exprimer et d'appliquer cette volonté générale.

Dans les cahiers, même les plus hardis, il n'y avait eu, je le répète, aucun appel à la violence. Ce n'est pas assez dire. Je crois avoir lu tous ceux qui ont été publiés. Je n'y ai pas trouvé une phrase qui puisse être considérée comme une menace au roi comme une tentative pour l'intimider. Quand on parle de lui, c'est avec respect, fidélité, amour con

fiance. On n'a pas l'idée que la Révolution se puisse faire contre lui ou sans lui. Je le répète encore : on veut substituer l'ordre au désordre, par des réformes. C'est le vœu général, et cette substitution, on ne l'envisage que dans le calme et la concorde.

Si on me passe l'expression, les députés du Tiers aux États généraux ont un mandat de *non-violence*.

Ce mandat, ils l'exécutent dans son esprit et dans sa lettre, avec un soin minutieux et unanime.

Suivez leur marche, depuis la réunion des États généraux à Versailles, le 5 mai 1789, jusqu'à la prise de la Bastille, le 14 juillet suivant. Jamais révolution ne fut commencée par des moyens si doux, par un si calme effort, par une telle exclusion de tout ce qui pouvait ressembler à la violence, même verbale.

Ce commencement de révolution, ce fut le geste du Tiers demandant que les pouvoirs des députés fussent vérifiés en commun, et non par Ordre. Cette demande avait pour conséquence logique la délibération et le vote en commun pour les autres questions, et ainsi la prépondérance du Tiers dans les États généraux, puisqu'il comptait, à lui seul, autant de membres que les deux autres Ordres réunis.

Pour vaincre l'opposition de ces deux Ordres, le Tiers-État n'eut recours à aucun moyen de pression extérieure, populaire ou autre. Il n'en appela point au peuple de Paris, qui pourtant frémissait d'enthousiasme pour la Révolution commençante. La

résistance des Ordres privilégiés, si vive et si longue, ne provoqua aucune émeute, aucun mouvement dans la rue. Tout ce début du grand changement eut lieu dans la paix, le calme et l'ordre. Le Tiers ne demanda sa victoire qu'à la raison, à la discussion.

Quand il se fut prêté à des conférences de conciliation qui durèrent des semaines et des semaines, quand il vit à plein qu'il était impossible de persuader le Clergé, si incertain et si divisé, et la Noblesse, si intransigeante, le Tiers-État, d'un geste tranquille et fort, passa outre. Il décida de procéder à la vérification des pouvoirs. Il fit l'appel de tous les députés aux États généraux. Seuls dans les Ordres privilégiés, quelques curés « patriotes » répondirent à cet appel.

Mais cela suffit pour que le Tiers-Etat osât l'acte révolutionnaire de se constituer en Assemblée nationale.

Cet acte révolutionnaire se fit sans aucune intervention de violence, dans le calme de la force morale, dans le paisible sentiment du droit, dans la majesté d'une souveraineté naissante. Avec tranquillité et en une atmosphère tranquille, l'Assemblée nationale, sitôt constituée, déclare qu'il n'appartient qu'à elle « d'interpréter et de présenter la volonté générale de la nation ». Sur-le-champ, elle fait une loi, pour consentir provisoirement la perception des impôts existants. Elle « entend et décrète que toute levée d'impôts et contributions de

toute nature, qui n'auraient pas été nommément, formellement et librement accordés par l'Assemblée, cessera entièrement dans toutes les provinces du royaume, quelle que soit leur administration ».

Cette Assemblée, qui parlait en roi, ne supprima pas le roi. Elle se tenait aux pieds du trône, avec la fidélité historique des communes envers la royauté, qui les protégeait contre les abus et les tyrannies. C'est alors qu'un événement grave se produisit. Au lieu de se mettre à la tête de ce mouvement national, le roi déserta son rôle traditionnel et prit parti pour les privilégiés, Noblesse et haut Clergé, contre son peuple. Il refusa de prendre la direction de la Révolution. Alors, sans le dire et en se masquant à demi, mais réellement, il devint le chef de la réaction.

Il annonça une séance royale, fit fermer la salle où se réunissait le Tiers. Le Tiers s'assembla, le 20 juin 1789, dans un jeu de paume, où il fit l'illustre serment de persévérance et de résistance. Dans ce serment, il n'y a pas le moindre appel à la violence. L'Assemblée ne fait appel qu'à l'honneur et à la bonne foi. Elle jure de ne « jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ».

Quand le roi eut cassé tous ces actes de l'Assemblée, dans la séance royale du 23 juin, l'Assemblée, loin d'évoquer la violence, déclara, par la bouche de Mirabeau, qu'elle ne céderait qu'à la violence. En

même temps, elle déclara ses membres inviolables. Elle n'opposa au despotisme qu'une force spirituelle : la majesté de la souveraineté nationale.

Tout d'abord, cette attitude de fermeté douce et pacifique fut victorieuse. Le roi, étonné, céda ou parut céder. Il ordonna, le 27 juin, aux deux Ordres privilégiés de se réunir au Tiers, il reconnut l'Assemblée nationale, et il sembla qu'on entrait sans violence dans le nouvel ordre de choses.

Mais le roi méditait, préparait la violence. C'est lui, ce sont ses conseillers, la cour, les priviligiés, qui prirent l'initiative de la violence. C'est l'ancien régime, par sa résistance armée, qui mit la violence dans la Révolution, malgré les hommes de la Révolution, contre les hommes de la Révolution.

Une armée de mercenaires étrangers, avec une nombreuse artillerie, bloque l'Assemblée, l'intercepte de Paris. Par deux fois, l'Assemblée demande au roi d'éloigner les troupes : par deux fois, le roi refuse. Le 11 juillet, il jette tout à fait le masque, il renvoie le ministre populaire Necker, il forme un cabinet de coup d'Etat. C'est alors, devant cette violence, que le peuple de Paris se lève, et, surmontant la violence par la violence, s'empare de la Bastille, le 14 juillet 1789. Paris s'organise en commune. Louis XVI capitule, accepte tout ce qui a été fait, et une révolution à forme municipale s'étend à toute la France dans le mouvement spontané qu'on appelle la grande peur. Partout les citoyens s'arment, forment des comités municipaux,

des gardes nationales. La Révolution est victorieuse.

La prise de la Bastille, à Paris, avait été sanglante. L'extension de la Révolution à la France ne fut pas sanglante. Peu d'incidents graves de violence marquèrent cette municipalisation générale de la France. Ce mouvement de peur, causé par les menaces de la réaction, et de peur hallucinée, se changea presque aussitôt en un mouvement de fraternité.

La France, qui était alors composée de peuples si divers, s'unifia, dans l'année 1790, par un geste de concorde, d'allégresse et d'amour, en forme fédérative. Ce furent d'abord les fédérations régionales, comme la fédération de Strasbourg, si belle. Puis, toutes ces fédérations se rejoignant, ce fut la fédération nationale, qui, dans la joie, dans les danses, dans les chants, s'acheva à Paris, au Champ de Mars, le 14 juillet 1790.

Les Français, en ce jour, se sentirent frères et voulurent ne former qu'une famille, qu'ils virent aussitôt au milieu d'autres familles nationales, avec la perspective d'une famille humaine. Ce fut le patriotisme nouveau.

Alors la France s'organisa, sans violence, dans des formes d'administration qui ont, en leurs traits essentiels, subsisté jusqu'à nos jours. Cette fraternité, créatrice et paisible, parut si belle à l'historien Michelet qu'il dit en un langage mystique : « Dieu fut visible en 1790. » Dieu de concorde et de paix, et non Dieu de violence.

Ce sont les partisans du passé qui firent rentrer en scène la violence, quand ils décidèrent Louis XVI, en 1791, à s'enfuir pour rejoindre l'armée du général contre-révolutionnaire Bouillé, afin de détruire par la force la Révolution, tandis que les émigrés en armes provoquaient une coalition contre la France. La fuite à Varennes dissipa le rêve de fraternité et de concorde. Elle montra dans le roi un ennemi. Elle dressa une partie du peuple contre lui. Elle amena au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, un massacre de pétitionnaires qui voulaient des garanties contre le roi. Une atmosphère d'inquiétude et de guerre civile s'étendit un instant sur la France.

On aime cependant à tel point la paix qu'un grand effort de conciliation s'opère. La Constitution fonctionne sous le roi restauré. De l'automne de 1791 au printemps de 1792, c'est presque une saison de calme, où on ne vit guère d'acte de violence. Ce qui détruit la paix intérieure, c'est la déclaration de guerre à l'Autriche, en avril 1792. C'est alors que se produit le second grand acte de violence populaire, la première révolution dans la Révolution, à savoir cette journée du 10 août 1792, où Louis XVI fut renversé du trône.

Cette insurrection fut nationale. Y participèrent, non seulement des Parisiens, mais des Français venus des deux extrémités de la France, de Marseille et de Brest. On eut le sentiment, l'instinct que Louis XVI et Marie-Antoinette pactisaient avec l'ennemi du dehors. C'est pour ce motif, et non

pour aucun autre, que la nation, par un geste de violence et pour répondre à la violence de l'ennemi, favorisé par la connivence du roi, renversa ce roi qui manquait à son rôle historique de chef de la défense nationale. Quelques semaines plus tard, dans l'impossibilité de trouver un autre roi qui fût capable de sauver la Révolution, la patrie, la Convention supprima la royauté et mit la France en République.

On remarquera que l'insurrection du 10 août ne fut pas une violence en vue d'établir la dictature d'un homme ou d'une minorité, mais une violence pour opérer le triomphe de la volonté générale, source de la loi, volonté qui tendait à maintenir la Révolution et à assurer l'indépendance de la France. Un des effets de l'insurrection fut que, désormais, l'expression de cette volonté générale devint plus générale, puisque le suffrage censitaire fut alors aboli et remplacé par le mode de suffrage que nous appelons universel. C'est par le suffrage universel que la Convention fut élue ; elle exprima donc, plus complètement que ne l'avait fait la Législative, la volonté de la nation, et elle aurait ôté ainsi toute chance ou même tout rôle à la violence, si les circonstances avaient été normales.

Mais il s'en fallait de beaucoup qu'il en fût ainsi. On était en guerre contre une partie de l'Europe. A la guerre étrangère s'ajouta la guerre civile, la sédition vendéenne, la sédition bretonne, la sédition lyonnaise, Toulon livré aux Anglais, une nouvelle invasion.

Tant que la guerre contre l'étranger a été heureuse, on n'a pas vu de violence. L'hiver de 1792-1793 est relativement paisible. Il n'y a point d'insurrection, parce qu'on est en état de confiance. Ce sont les paysans de la Vendée, excités par leurs nobles et leurs prêtres, qui font le grand geste de violence. De là sont venues, une à une, et selon les vicissitudes de la guerre étrangère et de la guerre civile, les insurrections et les lois terroristes. Quand la victoire nous revient, dans l'été de 1794, notamment à Fleurus, la violence, devenue inutile, disparaît peu à peu. Les insurrections de germinal et de prairial an III n'étant pas soutenues par la volonté générale, et étant donc illégales, sont aisément vaincues, en même temps que la paix de Bâle assure à la France, pour l'avenir, la possession de la rive gauche du Rhin.

La Terreur résultat de la guerre, c'est une vue qui a été trop souvent développée pour que j'y insiste en ce moment. Ce que je voudrais faire remarquer, c'est que, dans notre Révolution, il y a eu constamment, au milieu même des plus brutales violences, un esprit de légalité.

Cette Révolution, commencée et formulée d'abord par des juristes, s'est continuée, jusqu'en ses soubresauts, avec l'idée qu'on faisait des lois, c'est-à-dire qu'on substituait la volonté générale aux volontés particulières.

Quand la démocratique Constitution de 1793 proclame, pour certains cas, le droit à l'insurrection,

c'est afin de venir au secours de la volonté générale, si cette volonté était violée. Lorsque des démagogues, des émeutiers, cherchent à se pousser par la violence, ils feignent d'être les interprètes de la volonté générale opprimée, et leur hypocrisie est un hommage rendu à l'esprit de légalité.

La violence ne semble avoir rien fondé de durable pendant la Révolution. Les grandes lois d'organisation générale furent votées sans aucune pression de la rue. L'établissement de la République, le 22 septembre 1792, ce grand événement politique qui étonna l'Europe, eut lieu dans le calme populaire, presque dans le silence. Il y eut même des actes révolutionnaires, comme la condamnation de Louis XVI, qui furent formulés en loi, sans l'intervention de la multitude.

Les constructions de la violence furent toutes éphémères et disparurent avec la guerre,

Cette guerre fut menée avec vigueur par un peuple habitué à la guerre, mais nullement dans le vieil esprit guerrier. On y vit surtout un moyen d'anéantir la violence entre les nations. A la tribune de la Convention, le 9 novembre 1792, à propos des victoires remportées en Belgique, Vergniaud exprima bien cet esprit nouveau, quand il dit: « Chantez donc, chantez une victoire qui sera celle de l'humanité. Il a péri des hommes, mais c'est pour qu'il n'en périsse plus. Je le jure, au nom de la fraternité universelle que vous allez établir, chacun de vos combats sera un pas de fait vers la paix, l'humanité et le bonheur des peuples. »

Il y a pourtant trois faits qu'on pourrait invoquer, dans la Révolution, pour justifier la théorie de la violence.

C'est d'abord la destruction des droits féodaux. On peut dire que les décrets du 4 août 1789 furent votés à la suite de troubles dans les campagnes. Les paysans les trouvèrent trop incomplets ou trop théoriques. Il y eut çà et là des jacqueries contre la persistance de certains droits féodaux, des troubles graves. Finalement, la Convention, par le décret du 17 juillet 1793, abolit tous les droits féodaux sans rachat ni indemnité, et acheva ainsi, pour les paysans, la Révolution. Auraient-ils obtenu gain de cause, s'ils n'avaient recouru à la violence? Je ne le crois pas, et il faut donc reconnaître que, dans une révolution, il peut arriver que la violence soit seule efficace, mais pour une destruction, non pour une construction.

L'autre fait, c'est la dictature de la commune de Paris, triomphant dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793, et qui dura quelque temps ensuite, jusqu'aux victoires militaires. Cette dictature ne se présenta pas comme la tyrannie d'une ville sur les autres villes, mais comme une sorte de dictature nationale : la tête dirigeait le corps, dans cette crise vitale, au plus fort de la guerre civile. Et, à y regarder de près, ce qu'on appelle la dictature de Paris, ce fut une entente provisoire entre la Commune et la Convention, entente (il est vrai) imposée par la Commune, qui disposait de la garde nationale,

c'est-à-dire de la force armée. Il s'agissait d'assurer à tout prix l'unité de la défense nationale, et non d'établir, pour des circonstances normales, la suprématie dirigeante de Paris.

Enfin les Comités révolutionnaires offrent peut-être, à qui les regarde superficiellement, l'image d'une dictature du prolétariat. Formés dans chaque commune, sous la Terreur, d'abord pour surveiller les étrangers, puis pour surveiller tout le monde, ils traquèrent les suspects, en remplirent les prisons. Une célèbre estampe thermidorienne, pour donner une idée de l'intérieur de ces Comités, y a représenté des ouvriers débraillés interrogeant brutalement des aristocrates, une femme, un enfant, tremblants et aimables. On dirait un prolétariat tyran. Ce n'est là qu'une caricature. Ces Comités étaient formés de bourgeois et d'ouvriers, de plus de bourgeois que d'ouvriers : c'est ce mélange qu'on appelle le sans-culottisme. Il n'y eut aucune dictature de classe, mais seulement des procédés de violence, conséquence de l'état de guerre étrangère et civile.

D'ailleurs, ces procédés de violence, s'ils sauvèrent peut-être la Révolution, en empêchant pratiquement l'invasion étrangère de rejoindre la sédition ou conspiration royaliste à l'intérieur, firent à la Révolution un tort moral qui ne s'effaça que fort tard, et elles n'apparurent pleinement excusables à l'historien que tout récemment, à la lumière des leçons de choses dans la guerre mondiale, où chaque

nation belligérante, pour se défendre ou pour attaquer, a dû apprendre à user de violence, à organiser la violence, et par suite à comprendre, à excuser, ou même à admirer les terroristes de 1793 et de 1794.

Dans la fureur du patriotisme, même des gouvernants en vinrent, sous la Terreur, à prononcer des paroles homicides. En son rapport du 5 nivôse an II, Robespierre dit : « Le gouvernement doit aux bons citoyens toute la protection nationale ; il ne doit aux ennemis du peuple que la mort. » Et Saint-Just, qui faisait partie avec Robespierre du Comité du salut public, dit, le 8 ventôse suivant : « Ce qui constitue une République, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. » Mais c'est là un fanatisme pour temps de guerre, et non pour temps de paix.

La Convention nationale, tout en votant des mesures terroristes pour obtenir la victoire militaire, ne se décida pas à mettre formellement la Terreur « à l'ordre du jour », comme la Commune le lui demandait. Elle anéantit les violents ou présumés tels, comme Hébert et ses amis. Puis, le 2 germinal an II, elle mit solennellement « la justice et la probité à l'ordre du jour ».

Dès que la victoire militaire fut acquise, dès que la défense nationale fut assurée, la Convention renversa Robespierre, qui symbolisait la Terreur, la violence.

Ce Robespierre, d'ailleurs, guillotiné comme vio-

lent, n'avait jamais voulu faire de la violence ni un système, ni même un régime. C'était, comme presque tous ces révolutionnaires, un légiste. Dans la journée du 9 thermidor, à l'Hôtel de Ville, au foyer même de l'insurrection qui se préparait contre la Convention nationale, on présenta une plume à Robespierre, pour qu'il signât, à la suite d'officiers municipaux, un appel à l'insurrection. C'était le seul moyen de sauver sa tête ou, ce qui l'intéressait davantage, sa cause. Il écrivit les deux premières lettres de son nom, puis la plume lui tomba des mains. Il aima mieux mourir que de s'insurger contre la volonté générale, dont la Convention, qui l'avait mis hors la loi, était l'expression.

C'est malgré eux, c'est contre leur doctrine que les chefs de la Terreur terrorisèrent. Nul ne fut plus humain, de cœur et de raison, que Danton, qui tonna si violemment contre les aristocrates, et qui, en grondant, sauva tant de têtes. Était inscrit dans leur conscience, comme un regret ou un remords, ce mot d'une de leurs victimes, ce mot de Vergniaud, qui, à la tribune de la Convention, le 10 avril 1792, murmurait tristement : « On a cherché à consommer la Révolution par la terreur, j'aurais voulu la consommer par l'amour. »

On peut donc dire qu'à l'intérieur, la Révolution française, si violente quand on la contraria, ne fut pas un système de violence.

A l'extérieur, la Révolution française ne fut pas davantage un système de violence, encore que ses

armées aient battu l'Europe monarchique par les coups les plus violents, encore qu'elle ait annexé plus de territoires que Louis XIV n'en avait conquis.

En réalité, les hommes de 1789 et ceux de 1793 auraient voulu bannir la violence des rapports des nations entre elles, comme ils avaient voulu bannir la violence des rapports des individus entre eux. Il était dans leur esprit de promulguer un jour une déclaration des droits des nations, qui aurait fait pendant à cette déclaration des droits de l'homme dont le principe même excluait la violence. La guerre fit ajourner cette seconde déclaration.

Du moins l'Assemblée constituante, — la première dans l'histoire, — notifia au monde le principe de non-violence, par le décret du 22 mai 1790, où elle déclara solennellement « que la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Ce décret fit partie intégrante de la Constitution. On y voit, pour la première fois dans une loi, le principe du libre consentement des peuples, reconnus maîtres de disposer de leur destinée.

Les annexions opérées par l'Assemblée constituante, par la Convention nationale et même par le Directoire, loin de contredire ce principe, ne font généralement que le consacrer en l'appliquant.

Avignon et le Comtat étaient, sous l'autorité du pape, terre étrangère en pleine France. Les habitants envoyèrent, en juin 1790, des délégués à la

barre de la Constituante, pour demander la réunion de leur pays au pays qui venait de faire une révolution de liberté : « Placés au milieu de la France, dirent-ils, ayant les mêmes mœurs, le même langage, nous voulons avoir les mêmes lois. » Il semble que l'Assemblée aurait pu et dû accepter, aussitôt et d'enthousiasme, une réunion si heureuse, un accroissement si légitime de la famille française. Mais elle avait une telle peur de paraître manquer à son récent décret, d'avoir l'air de faire une conquête, que c'est seulement après de longues hésitations, quand elle se fut bien assurée de la volonté des habitants, quand elle se sentit absolument sûre de ne point faire un geste de violence, c'est seulement alors qu'elle se décida à annexer Avignon et le Comtat.

Ce principe de non-violence, ce principe du libre consentement des peuples fut généralement respecté et appliqué de même par la Convention nationale et par le Directoire exécutif pour toutes les annexions ultérieures : Savoie, comté de Nice, principauté de Monaco, rive gauche du Rhin, Belgique. Les populations furent consultées, soit par le moyen d'une Convention librement élue, soit par l'expression directe du vœu des habitants dans le ressort de chaque commune. Imprimés ou manuscrits aux Archives nationales, les textes qui expriment ces consentements sont l'éloquent témoignage de la répugnance du peuple français à toute politique de violence à l'égard des autres peuples,

et de sa loyauté à observer le principe pacifiquement libéral que la Constituante avait proclamé le 22 mai 1790.

Je viens de dire, par deux fois, que ce principe du libre consentement des peuples fut *généralement* observé. J'aurais voulu pouvoir dire qu'il fut *exclusivement* observé dans tous les cas. Il y eut, hélas ! quelques exceptions. C'est dans la période de réaction thermidorienne. Les grands chefs révolutionnaires idéalistes avaient été guillotinés. La Convention était comme décapitée. Dans l'ivresse des victoires militaires et diplomatiques, il lui arriva parfois d'être infidèle à la Révolution. Quand, le 9 vendémiaire an IV, elle réunit à la France la Belgique et diverses provinces adjacentes, elle se permit, sous l'empire de la raison d'État invoquée par Merlin (de Douai), de ne pas consulter auparavant les habitants d'une ou deux de ces provinces. Partielle violation du principe, petite exception, qui alors parut insignifiante, mais qui eut des conséquences graves en ce qu'elle donna par avance des prétextes, des encouragements à Napoléon Bonaparte.

En effet, c'est Napoléon Bonaparte qui, par une brutale déviation et pour confisquer la Révolution à son profit personnel, ramena la France à l'antique ornière de violence. S'il ne formula pas la violence en système, ce qui eût par trop choqué ses contemporains, il fit de la violence un régime politique habituel, comme un régime normal. Son coup d'État

des 18 et 19 brumaire n'eut pour objet, ni de libérer la volonté générale des menaces d'une minorité, ni d'assurer la défense nationale, comme ç'avait été le but des insurrections populaires du 10 août 1792 ou du 2 juin 1793, puisque de récentes victoires avaient sauvé la France, mais seulement de prendre le pouvoir. Il n'y eut plus de lois. C'est à peine si on vit un simulacre de représentation nationale. Devenu empereur, Napoléon Bonaparte ne gouverna que par la force, par ses soldats, par des prisons d'État, par les caprices de son génie sans contrôle.

Dans sa politique extérieure, ce fut de même le règne de la violence. Il annexa les peuples sans les consulter, contre leur gré. Il arrondit démesurément le territoire de la France par ce genre de conquêtes à la Louis XIV que la Constituante avait précisément condamné.

Il fut le dictateur que Marat avait prédit, demandé, et dont, par ses mauvais conseils, ce mauvais ami du peuple — ami sincère, mais furieux — avait préparé l'avènement, contre l'esprit même de la Déclaration des droits et de la Révolution. Si Marat avait survécu jusqu'au temps de Napoléon, il eût été naturel que Napoléon l'honorât par gratitude. Marat aurait légitimement siégé, s'il y avait consenti, au Sénat conservateur, et on aurait peut-être vu, dans l'Annuaire de la noblesse impériale, un baron Marat ou un comte Marat : c'eût été logique.

Un jour, du haut de la tribune anglaise, Pitt

salua Napoléon du nom de fils et champion de la Révolution française. Non : Napoléon en tant qu'il institua un régime de violence, un régime de tyrannie, fut le contradicteur, le désorganisateur de la Révolution. A l'intérieur, il détruisit toutes les libertés. A l'extérieur il détruisit des indépendances de peuples. Qu'il y ait une poésie dans cette violence, que ce violent ait été un homme de génie, un passant prodigieux, comme a dit Victor Hugo, un tyran superbe, dont la tyrannie a été parfois grandiose, et dans les yeux de qui passait parfois un éclair de cette flamme révolutionnaire où sa jeunesse avait été chauffée, il y aurait pédantisme ou médiocrité d'esprit à le contester. Mais c'est un fait, qu'il gouverna par la violence, et non par la loi, comme c'est un fait que ce régime de violence, si brillant de gloire, mena la France à une culbute catastrophique, où elle perdit ces frontières naturelles que lui avait données l'application même du principe de non-violence, l'application du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Messieurs, cette esquisse d'une réfutation de la légende qui montre dans les hommes de la Révolution française des théoriciens de la violence, et qui montre dans cette Révolution un exemple de violence féconde en tant que violence, je l'appuie sur les faits et les documents que j'étudie depuis tant d'années, et rien que sur les faits, sur les documents. Je ne les ai point tous vus, ces documents : la vie d'un homme, si longue qu'elle soit, est trop courte pour

une telle enquête. Complétez mes recherches, chers confrères. Je voudrais que, dans vos archives locales, il plût à votre curiosité d'étudier à votre tour, et sur d'autres textes, la question de la violence pendant la Révolution française dont le développement provincial est aussi instructif que le développement parisien, plus instructif peut-être, puisque c'est dans les départements que les Comités révolutionnaires ont surtout exercé cette formidable surveillance où on a cru voir une dictature du prolétariat. Que vos conclusions, quand vous les produirez, confirment les miennes, ou qu'elles les infirment, je ne m'en applaudirai pas moins d'avoir proposé à vos érudites recherches une de ces vues générales sans lesquelles l'érudition n'a ni toute sa noblesse, ni toute son utilité.

II

LE FORÇAT GARGAZ, FRANKLIN ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

On sait que Franklin, pendant son séjour en France, quand il habitait à Passy, eut une presse privée, où il imprima quelques ouvrages. Les exemplaires de ces impressions sont rares. Un Américain lettré, M. Georges Simpson Eddy, s'est donc réjoui de trouver, dans une collection de brochures provenant de la bibliothèque de Franklin, et que possède la Société historique de Pensylvanie, deux exemplaires d'une de ces impressions, datée de 1782, et intitulée : *Conciliateur de toutes les nations d'Europe ou Projet de paix perpétuelle entre tous les souverains de l'Europe et leurs voisins.* Le nom de l'auteur n'est indiqué que par les initiales P. A. G. Voilà un livre qui, à première vue, ne semble pas bien intéressant. Mais, quand M. Eddy eut découvert, dans les papiers de Franklin que conserve l'American Philosophical Society, la qualité de l'auteur et les circons-

tances de l'impression, il estima au contraire que c'était fort curieux, et il vient de réimprimer cet opuscule. Il y a raconté sa découverte en un récit auquel j'ajouterai moi-même quelques détails.

I

Je dirai tout de suite, et c'est là le piquant de la chose, que P. A. G., c'est Pierre-André Gargaz, forçat à Toulon sous le numéro 1336.

Il y a, en effet, dans les papiers de Franklin, une lettre de ce forçat, datée de Toulon le 14 février 1779, où il lui annonçait l'envoi de deux manuscrits, qu'il lui demandait de « faire imprimer, annoncer et répandre dans le public », et qui, disait-il, feraient un très bon effet « pour établir une paix perpétuelle entre les Etats-Unis de l'Amérique, les Anglais et les Français, et même entre tous les souverains de l'Europe et leurs voisins ».

Franklin écrivit au dos de la lettre : *Project of universal Peace by a gallery-slave* (projet de paix universelle par un galérien). Il répondit sans doute. Car voici une seconde lettre du galérien, celle-là sans date, et qu'il signe : « Gargaz, surnommé Francèz », où il n'est plus question de deux ouvrages, mais d'un seul, au sujet duquel Gargaz dit : « Votre Excellence le jugea digne d'être imprimé. Monseigneur le comte de Vergennes a été du même avis. » Il semble résulter de cela que Franklin avait mon-

tré le manuscrit à Vergennes, qui l'avait trouvé intéressant, et qu'il avait fait part de cette bonne disposition de Vergennes au forçat. Le forçat ajoutait : « J'espère qu'on m'accordera la permission de le mettre sous presse au premier jour. Je vous demande la grâce, Monseigneur, de vouloir bien en accepter la dédicace. »

Franklin n'était pas le premier personnage illustre à qui Gargaz s'adressait. M. Eddy ne sera pas fâché de savoir que ce forçat philanthrope, le 24 juillet 1776, sur la galère *Duchesse*, à Toulon, avait écrit « à monsieur de Voltaire, à Ferney », ce court billet : « Monsieur, je vous prie de m'écrire votre façon de penser sur mon Projet de Paix perpétuelle, ci-joint. Pierre-André Gargaz. » Dans un opuscule qu'il publia en l'an V, il assure que Voltaire lui répondit par les vers suivants, où je corrige seulement une grosse faute d'impression, qui défigure le premier vers :

Ferney, 22 septembre 1776.

A Pierre-André Gargaz, sur la galère Duchesse, *à Toulon.*

Je hais tous conquérants, depuis le grand Cyrus
Jusqu'à ce roi brigand appelé Romulus.
On a beau les vanter, leur conduite est blâmable;
Je les abhorre tous, et je les donne au diable.
Finalement je fais de grands souhaits
Que leur métier affreux ne s'exerce jamais,
Et qu'enfin l'équité nous amène à grands pas
La bellissime paix de Pierre-André Gargaz.

VOLTAIRE.

Si ces vers sont vraiment de Voltaire, ils n'ajoutent rien à sa gloire. Mais je n'ai pas l'impression que Gargaz les ait inventés, en 1797, quand il les publia. Dans la correspondance du grand homme, il y a beaucoup de vers d'un tour aussi facile, aussi prosaïque. Il voulut faire plaisir à ce forçat sympathique et étonnant : il laissa courir sa plume ou il dicta sans trop s'appliquer. Le dernier vers est assez dans la manière de son badinage courant.

II

Mais revenons à Franklin.

Trois années s'étaient écoulées, et sans doute qu'il ne pensait lui-même plus guère à Gargaz, quand il reçut, dans l'été de 1782, la visite de cet homme, qui avait achevé son temps de bagne.

Franklin a raconté deux fois cette surprenante visite.

Le 10 juillet 1782, il écrivit à son ami Hartley : « Il y a, me semble-t-il, un point que l'on a trop peu considéré dans les traités : c'est le moyen de les rendre durables. Un honnête paysan des montagnes de Provence m'a apporté, l'autre jour, un manuscrit qu'il a écrit sur ce sujet, et pour lequel il ne pouvait obtenir un permis d'imprimer. Cela m'a paru plein de bon sens, et c'est pourquoi je lui ai fait imprimer quelques exemplaires pour les distribuer où bon lui semblera. Je vous en envoie un, ci-inclus. Cet homme n'attend aucun profit de sa bro-

chure ni de son projet. Il ne demande rien, n'attend rien, et ne désire même pas être connu. Il a acquis, à ce qu'il me dit, une fortune de près de cent cinquante couronnes par an (environ dix-huit livres sterling), dont il se contente. Cela ne permettrait pas, vous l'imaginez, la dépense d'un voyage en poste à Paris. Par conséquent, il est venu à pied, tant son zèle pour la paix est grand, ainsi que son espoir de la favoriser et de l'obtenir en communiquant ses idées aux grands hommes d'ici. Son apparence rustique et pauvre l'a empêché d'avoir accès auprès d'eux ou de mériter leur attention. J'ai beaucoup de considération pour le caractère de ce véritable philosophe. »

Il résulte de cette lettre que ce Jean Valjean avant la lettre voulut rester anonyme ou méconnaissable, afin que son passé de forçat ne fît pas tort à ses idées, et c'est sans doute pour cela que Franklin, dans sa lettre, ne fait pas allusion à ce passé.

Le second récit que Franklin fit de cette visite, ce fut de vive voix, en septembre 1783, à un jeune Anglais, John Baynes, qui l'a relaté dans son journal : « Dans le courant de l'année dernière, lui dit Franklin, un homme très chétivement vêtu — son vêtement entier ne valait pas plus de cinq shillings — se présenta et exprima le désir de me voir. Je l'ai reçu, et, comme je lui demandais ce qui l'amenait, il me dit qu'il était venu à pied, de l'une des provinces de France les plus éloignées, dans le but de me voir et de me montrer un projet de paix universelle et per-

pétuelle qu'il a conçu. Je pris ce projet, le lus et trouvai qu'il avait beaucoup de bon sens. Je souhaitai qu'il l'imprimât. Il me dit qu'il n'avait pas d'argent, ce qui fit que je l'imprimai pour lui. Il prit autant d'exemplaires qu'il voulut et en distribua plusieurs, mais on n'y prêta aucune attention quelconque. »

Ce petit livre du forçat, que Franklin imprima et qu'on vient de réimprimer en Amérique, méritait cependant et mérite encore, aujourd'hui, ne fût-ce qu'à titre d'*anticipation*, quelques instants d'attention.

Car c'est déjà une Société des nations dont Gargaz proposait à Louis XVI de prendre l'initiative, en invoquant le nom d'Henri IV.

Il demande qu'il soit établi, « dans la ville de Lyon, ou dans tel autre endroit qu'on jugera le plus convenable, un Congrès perpétuel, composé d'un médiateur de chaque souverain d'Europe et de tous leurs voisins à qui il plaira d'entrer dans l'union universelle ». Dès qu'ils seront réunis au nombre de dix, à l'endroit désigné, ces médiateurs, « pourvu qu'il y en ait au moins cinq des souverains héréditaires, ils y délibéreront, à la pluralité des voix, sur tous les différends de leurs maîtres ». En cas de partage des voix, la voix du président sera prépondérante, et ce président sera toujours le médiateur du souverain le plus âgé. Ce Congrès, dit Gargaz, « tempérera infailliblement, par ses délibérations justes et impartiales, tous les Conseils des Cours,

qui sont la plupart trop attachés à des intérêts et honneurs imaginaires de leurs patries, au préjudice des étrangères ».

On renoncera aux conquêtes : « Chaque souverain se contentera des pays dont il se trouvera en possession lors de la première délibération du Congrès, sauf ceux qui se trouveront être le sujet de quelque contestation, lesquels, par ladite première délibération, seront adjugés et unis aux souverainetés que les médiateurs jugeront à propos. » Il ne pourra y avoir de nouveaux agrandissements de territoire, « même à titre d'apanage, ni de dot ni de douaire ». Pourquoi ? Parce que « cela a occasionné et occasionnerait encore une infinité de guerres ».

Si un souverain, membre de l'union, veut faire des conquêtes quand même, s'il porte ses armes dans un pays étranger, avant d'en avoir obtenu la permission du Congrès, le Congrès élira un autre souverain à sa place, sans avoir aucun égard pour les parents dudit souverain remplacé. De même, si un souverain meurt sans héritier présomptif, c'est le Congrès qui élira son successeur.

Chaque souverain conservera ses forces militaires, ainsi que ses forteresses, pourvu que celles-ci « soient à deux mille cinq cents pas géographiques des confins ». Mais il aura le même nombre d'officiers en temps de paix qu'en temps de guerre, afin que les officiers n'aient pas d'intérêt à prolonger la guerre pour ne pas être réformés. La Noblesse pourra se livrer, sans déroger, à plusieurs

arts et métiers, ainsi qu'au commerce, ce qui lui donnera intérêt à protéger la paix.

Puis, dans des réponses aux objections des partisans de la guerre, qui parlent de gloire, Gargaz montre que la vraie gloire d'un souverain est dans les grands travaux d'utilité publique. Entre autres travaux à faire, ce forçat, qui a sans doute lu l'abbé Raynal, signale le percement de l'isthme de Panama et de l'isthme de Suez.

A l'objection tirée du fait qu'il y a toujours eu des guerres, d'où on conclut qu'il y en aura toujours, Gargaz répond judicieusement que jadis les souverains d'Allemagne terminaient presque tous leurs différends par la voie de la guerre, et qu'on voit cependant qu'ils ont renoncé à cet usage, ainsi que les seigneurs de France ou de Pologne, en convenant « de terminer tous leurs différends d'une manière amicale et humaine, par les jugements de divers congrès, tels que sont les Diètes en Allemagne et en Pologne, et les Parlements et Conseils supérieurs en France ». Pourquoi cette paix, qui s'est établie dans l'intérieur des divers pays, ne s'établirait-elle pas entre les pays eux-mêmes, par la bienfaisance « des souverains » ?

Tel est, dans ses grandes lignes, ce projet de Société des nations inventé et rédigé par le forçat Gargaz, au bagne de Toulon, à la fin du règne de Louis XV ou au commencement du règne de Louis XVI.

III

En effet, Gargaz fut au bagne sous ces deux règnes : il avait été condamné à vingt ans de galères le 11 mars 1761, et il eut son congé le 11 mars 1781.

On est curieux de savoir qui était ce forçat et pourquoi il fut condamné.

Il nous apprend lui-même, dans une de ses lettres à Franklin, qu'il était du lieu de Thèze, en Dauphiné (aujourd'hui département des Basses-Alpes, arrondissement de Sisteron), et « régent d'école au dit lieu ». Il dit aussi qu'il fut condamné pour assassinat et il proteste de son innocence. Il est bien vrai, comme l'indique un document authentique aux Archives nationales, qu'il fut condamné au fouet, à la marque et à vingt ans de galère. Mais qu'avait-il fait ?

Un obligeant érudit d'Aix a bien voulu consulter pour moi, à ce sujet, les archives du Parlement de Provence. Au registre des arrêts criminels pour l'année 1761, il y a bien la condamnation, à la date du 11 mars. On y voit que Gargaz était « fils à feu Jean, marchand, de Thèze ». La victime était Jean Parat, de Luzes (?) en Dauphiné, Les complices étaient Anne Girard, veuve de Parrat, originaire de Laps en Dauphiné et habitant Sisteron; Jean Nevière, huissier audiencier en la sénéchaussée de cette ville. Il faut noter que cet arrêt fut rendu sur appel d'une sentence du lieutenant criminel de Sisteron, en date du 2 mars 1759.

C'est tout ce que nous savons, et c'est peu de chose. Cependant le fait que la veuve de la victime fut poursuivie comme complice ne semble-t-il pas indiquer un crime passionnel ? S'il en est ainsi, il est moins surprenant que ce forçat ait pu avoir, au bagne, une activité cérébrale et des idées élevées, l'imagination d'un philanthrope.

On voudrait pourtant en savoir davantage. Où est la procédure ? Il est infiniment probable que, quand il en fut appelé au Parlement, la procédure fut envoyée de Sisteron à Aix. Elle n'est pas ou n'est plus aux archives du greffe de ce Parlement. Ce n'est pas étonnant : en 1842, on pilonna mille kilos de procédure, sous prétexte que c'étaient des affaires terminées ! Est-il resté quelque chose aux Archives départementales des Basses-Alpes ? Je n'ai pas eu occasion d'y faire faire des recherches.

Quoi qu'il en soit, voilà Gargaz au bagne, à Toulon. On sait ce qu'était le bagne sous l'ancien régime : un enfer. Il est déjà surprenant que Gargaz ait pu subir son supplice pendant vingt ans sans y succomber. Il est plus surprenant qu'il ait pu y écrire un livre, des livres. On a vu qu'il envoya à Franklin, non pas un, mais deux manuscrits (1).

(1) Son *Conciliateur* ne parut qu'après sa sortie du bagne Mais il avait aussi l'idée de réformer l'orthographe et, étant au bagne, il publia à Marseille son plan à ce sujet, en 1773, sous ce titre : *Alfabet consiliateur de l'ortographe avec la prononsiasion fransèze, pour donner des principes invariables e très fasilez.*

S'il eut le moyen et le loisir d'écrire ainsi au bagne, c'est évidemment qu'il sut gagner la sympathie de ses gardiens et en particulier du commandant de la frégate *la Duchesse*, qui était peut-être un gentilhomme lettré et sensible. L'enfer s'adoucit pour lui. On l'employa, j'imagine, comme secrétaire ou comme comptable, ce régent d'école galérien. Il est bien possible que le commandant de la frégate (ou quelque officier) ait été le confident de son plan de Société des nations. Ses lettres à Voltaire, à Franklin, parvinrent à leur adresse : preuve évidente qu'il obtenait de ses maîtres des facilités, des faveurs.

Peut-être les avait-il convaincus de son innocence.

Sorti du bagne, il n'eut que deux soucis : se faire imprimer et obtenir des lettres de réhabilitation.

Certes, il est réhabilité à nos yeux par cette ardeur civique, qui le poussa à faire ce long voyage à pied, rien que pour obtenir un moyen de répandre son plan de paix, et par l'estime mêlée d'admiration que Franklin, bon connaisseur d'hommes, lui témoigna. Mais le pauvre diable aurait voulu sa réhabilitation immédiate et légale.

On a de lui une très belle lettre, sans date, à Franklin (fin de 1781 ou commencement de 1782), où il le supplie de lui obtenir cette faveur. Noté d'infamie, « il ne peut trouver de l'emploi que dans son pays natal, où sa probité est parfaitement connue, et où il n'y a pas de quoi gagner assez pour vivre ». Des certificats de bonne vie et mœurs, qu'il

joint à sa lettre, et dont l'un émane de la direction de son école, prouveront à Franklin que ses compatriotes le tiennent pour honnête homme, malgré sa condamnation, et inclineront peut-être Franklin lui-même à croire à son innocence. Loin de maudire ses juges, il avoue ingénument et finement qu'ils « n'eurent aucun tort de le condamner, quoique innocent, parce qu'ils ne pouvaient pas connaître la fausseté de quelques dépositions sur lesquelles ils furent obligés de le juger, et parce qu'appuyant trop sur son innocence, et ne connaissant pas alors le respect que tout accusé doit à ses juges, il leur écrivait trop souvent et même trop sèchement, de lui rendre la justice qui lui était due, sans leur faire aucune supplication, ni leur produire aucun certificat de la bonne vie et mœurs, ni donner aucun mot de défense par écrit ».

Ainsi l'infortuné aurait été condamné parce qu'il se sentait trop sûr de son innocence !

Il revint à la charge, toujours de Thèze, le 2 mars 1783, à propos des préliminaires qui venaient d'être signés à Londres et à Versailles et où il voyait une occasion pour réaliser son projet de paix perpétuelle. Il pria Franklin de demander sa réhabilitation au comte de Vergennes. Et, à ce propos, il nous apprend qu'il avait été présenté à ce ministre l'année précédente, sans doute par Franklin lui-même, et qu'il lui avait remis un exemplaire de son livre.

Franklin fit-il la démarche ? C'est probable, mais il ne réussit pas.

Dans un registre criminel, conservé aux Archives nationales, sous la cote V^1 655, on lit, à la date du 19 août 1782, que Gargaz a demandé sa réhabilitation, et en marge : *Néant*, c'est-à-dire qu'on refusait.

Gargaz revint-il à Paris pour faire des démarches orales ? On le dirait. Car il y a, dans les papiers de Franklin, une sorte de lettre recommandation circulaire, en brouillon, adressée » à toute personne qui la présente lira », où la requête de Gargaz est recommandée dans des termes honorables : « Il me fait l'effet, dit Franklin, d'un homme honnête, sensé et digne d'un meilleur sort. » Ces démarches personnelles de Gargaz, si elles eurent lieu vraiment, furent vaines. Il y a, au même registre, aux dates du 16 janvier et du 29 mai 1783, deux autres mentions de la requête de l'ex-forçat. A la première il est répondu : *Cela ne se peut*, et à la seconde : *Néant*. Autre requête de Gargaz, le 15 mai 1787, avec la mention R. A. F. (rien à faire). Même année 1787, à la date du 25 juillet, mémoire du même Gargaz, qui réclame la somme de 89 livres qui lui a été prise par les cavaliers de la maréchaussée de Carpentras : R. A. F. Puis, plus rien.

IV

Que devint Gargaz par la suite, quand Franklin eut quitté la France ?

On sait peu de choses.

En 1785 et en 1786, il est à Salon, où il demeure chez une dame Dastre. C'est de là qu'il écrit, le 15 décembre 1785 et le 14 janvier 1786, deux lettres à Jefferson, l'ambassadeur des États-Unis à Paris, pour lui recommander son projet de paix perpétuelle. Mais Jefferson ne semble pas y avoir pris garde.

Puis je perds la trace de Gargaz.

Je le retrouve, sous le Directoire, à Toulon, sans savoir au juste ce qu'il y faisait. Mais il continuait à s'occuper de la Société des nations. Il reprit son projet, l'adapta aux circonstances, le publia, dans cette même ville de Toulon, sous ce titre : *Contrat social, surnommé Union franc-maçonne entre tous les bons citoyens de la République française et entre la même République et toutes les nations de la terre ou Projet de décret* (1) ». Il en donna, la même, an V, une seconde étition, où il publia sa correspondance avec Voltaire.

Sa Société des nations, il l'appelle donc, maintenant, Union franc-maçonne. Il veut établir « un Congrès supérieur et perpétuel, sous la dénomination Union franc-maçonne, composée de cinq arbitres de chaque nation qui voudra se joindre à l'Union, chargée de terminer à l'amiable tous les différends entre les nations unies et entre celles-ci et les non-unies, et, de plus, chargée de faire tenir

(1) Toulon, 1er vendémiaire, an V, in-8° de 11 pages. Bibl. nat., Lb 42/1140.

toutes les nations unies sur une défensive perpétuelle et à toute outrance contre toutes sortes de malfaiteurs, du pays et de l'étranger ».

Le siège de cette Union ne sera plus à Lyon, comme dans le premier projet, mais à Toulon. Les représentants des gouvernements à l'Union ne s'appelleront plus médiateurs, mais arbitres et francs-maçons. Le gouvernement français en nommera cinq, âgés de plus de quarante ans. En même temps, il invitera « toutes les principales nations qu'il connaît à y envoyer aussi cinq chacune, ni plus ni moins, afin d'établir une parfaite égalité à l'Union franc-maçonne entre toutes les nations unies, et entre celles-ci et les non unies, et pour entre toutes y établir à perpétuité un Congrès supérieur, sous la dénomination d'Union franc-maçonne ».

Les nations qui se refuseraient à l'arbitrage seront mises en état d'interdit dans la personne de leurs négociants et de leurs employés. L'Union « ordonnera de n'avoir jamais aucune communication avec personne de ces deux classes de citoyens, et de ne leur permettre jamais, individuellement ni collectivement, d'entrer dans aucune terre de la République, pas même d'en approcher à la portée du canon, ni par terre ni par mer, qu'après qu'elles auront consenti aux arbitrages des Francs-Maçons ».

Les nations réfractaires à l'arbitrage pourront être contraintes par la force, mais non envahies;

elles seront surtout soumises à une sorte d'étroit blocus moral : « Ladite Union franc-maçonne ordonnera à toutes les nations unies de n'aller cependant jamais attaquer ni molester, sous peine de vie, aucune des nations refusantes à l'arbitrage, dans aucune de leurs propriétés, ni sur terre ni sur mer, qu'avec des canons placés sur les frontières de terre et sur les côtes de mer, et de ne leur jamais rien donner ni demander, pas même aucun secours dans aucun malheur de famine, ni de naufrage, ni d'incendies, tout comme si elles n'existaient pas au monde. »

On le voit : Gargaz avait singulièrement perfectionné son projet par l'expérience de la Révolution française. Ce projet est même en avance, pour plus d'un point, sur l'actuelle Société des nations.

V

Comment se fait-il que Gargaz fût revenu dans cette ville de Toulon, qui l'avait vu forçat, et où il rédigea, publia son second projet ? Y exerçait-il des fonctions publiques ? Y avait-il été membre du Comité révolutionnaire ? Peut-être qu'un érudit toulonnais pourra nous le dire. En attendant, il m'a paru qu'elle n'était pas sans intérêt, l'étrange figure de ce condamné pour assassinat, qui, sur la galère du roi, ne songea qu'à des réformes d'intérêt général : d'abord la réforme de l'orthographe, puis, et surtout, l'établissement d'une paix perpétuelle par

une Union de nations, analogue à la Société des nations que l'on voit aujourd'hui. Un galérien réformateur de l'humanité ! Cette singularité ne déplut pas à Franklin, et j'imagine qu'elle n'aurait pas déplu, s'il l'avait connue, à l'auteur des *Misérables*.

1er septembre 1923.

III

DERNIERS MOMENTS ET EXÉCUTION DE DANTON

Il y a longtemps que je ne m'étais occupé de Danton. On est de plus en plus attiré, absorbé par l'histoire économique, par l'histoire sociale, par l'histoire des groupes, et on en vient à négliger un peu l'histoire des individus, où jadis on se complaisait vraiment trop. Mais le hasard d'une lecture m'a remis sous les yeux un de ces mots lumineux et chauds de Danton, un de ces mots qui lui sortaient du cœur, un de ces mots si français et si humains.

Je me suis aperçu que, quoique j'eusse beaucoup étudié Danton, j'avais négligé de soumettre à un examen critique, au point de vue de l'authenticité, les mots qu'on lui prête, soit au moment même de son exécution, soit peu de temps avant sa mort, quand il se savait perdu.

I

Qu'a-t-il dit sur l'échafaud ou au pied de l'échafaud ?

J'ai repris les trois volumes de son diligent biographe ; feu le docteur Robinet (1), cet excellent homme qui, positiviste, avait le mandat de canoniser Danton, et qui a réuni sur Danton un si bon dossier. Soit dit en passant, je ne puis m'empêcher de sourire en me rappelant que je me brouillai avec le docteur Robinet, et qu'il quitta notre Société de l'histoire de la Révolution, notre Revue, qu'il ne voulut plus rien avoir de commun avec nous, parce qu'il s'était aperçu que je voyais en Danton un homme, et non un saint, et que je considérais Auguste Comte comme un grand génie qui pouvait se tromper et qui avait en effet commis quelques menues erreurs en histoire. Que ces beaux enthousiasmes de croyant sont loin de nous !

Si enthousiaste qu'il fût, le docteur Robinet était un solide érudit, et, quand, après tant d'années, je rouvris ses ouvrages, je savais bien que je n'y trouverais aucun mot de Danton près de mourir dont la source ne fût exactement indiquée. Mais, en ces trois volumes que le docteur Robinet a consacrés à

(1) *Danton, Mémoire sur sa vie privée,* 1865 (nouv. édit., 1884) ; *Le Procès des Dantonistes,* 1879 ; *Danton, homme d'État,* 1889.

Danton, il n'y a aucun détail sur les derniers moments et les dernières paroles.

Je me rappelais que, dans la *Grande Encyclopédie*, l'article *Danton* était l'œuvre du docteur Robinet, et j'y vis que, pour le récit de l'exécution, il se bornait à citer les charmants *Souvenirs d'un sexagénaire* du poète Arnault.

Arnault fut un témoin oculaire, le seul témoin oculaire qui ait raconté en détail ce qu'il avait vu, place de la Révolution, dans cette tragique soirée du 16 germinal an II.

« L'exécution commençait, dit-il, quand, après avoir traversé les Tuileries, j'arrivai à la grille qui ouvre sur la place Louis XV. De là, je vis les condamnés, non pas monter, mais paraître tour à tour sur le fatal théâtre, pour disparaître aussitôt par l'effet du mouvement que leur imprimait la planche ou le lit sur lequel allait commencer pour eux l'éternel repos. Le reste de l'opération était masqué pour moi par les agents qui la dirigeaient. La chute accélérée du fer m'annonçait seule qu'elle se consommait, qu'elle était consommée.

« Danton parut le dernier sur ce théâtre inondé du sang de tous ses amis. Le jour tombait. Au pied de l'horrible statue dont la masse se détachait en silhouette colossale sur le ciel, je vis se dresser, comme une ombre de Dante, ce tribun qui, à demi éclairé par le soleil mourant, semblait autant sortir du tombeau que prêt à y entrer. Rien d'audacieux

comme la contenance de cet athlète de la Révolution ; rien de formidable comme l'attitude de ce profil qui défiait la hache, comme l'expression de cette tête qui, prête à tomber, paraissait encore dicter des lois. Effroyable pantomime ! Le temps ne saurait l'effacer de ma mémoire. J'y trouvai toute l'expression du sentiment qui inspirait à Danton ses dernières paroles ; paroles terribles que je ne pus entendre, mais qu'on se répétait en frémissant d'horreur et d'admiration : « N'oublie pas surtout, disait-« il au bourreau, avec l'accent d'un Gracque, n'oublie « pas de montrer ma tête au peuple ; elle est bonne « à voir. »

« Au pied de l'échafaud, il avait dit un autre mot digne d'être recueilli, parce qu'il caractérise et la circonstance qui l'inspira et l'homme qui l'a prononcé. Les mains liées derrière le dos, Danton attendait son tour au pied de l'échafaud, quand y fut amené son ami Delacroix, dont le tour était venu. Comme ils s'élançaient l'un vers l'autre pour se donner le baiser d'adieu, un gendarme leur enlevant cette douloureuse consolation, se jette entre eux et les sépare brutalement : « Tu n'empêcheras pas du « moins nos têtes de se baiser dans le panier », dit Danton avec un sourire affreux (1). »

Tel est cet émouvant récit du poète Arnault,

(1) *Souvenirs d'un sexagénaire*, nouvelle édition, par A. Dietrich. Paris, s. d. (1910), 4 vol. in-18, t. II, p. 99. La 1re édition a paru en 1833, 4 vol. in-8. Bibl. nat., Lb 44/253.

témoin oculaire. De l'endroit où il s'était mis, il était bien placé pour voir ; car l'échafaud n'était qu'à quelques pas de la grille du jardin des Tuileries (1). On était bien, comme il le dit, au moment de la chute du jour ; nous verrons là-dessus le témoignage de trois journaux. Cependant, il avoue lui-même qu'il ne put entendre le premier des deux mots qu'il relate, le mot sur la tête à montrer au peuple, et, quant au second mot, celui sur le baiser de mort, il est bien évident qu'il ne put pas davantage l'entendre, puisqu'il fut prononcé au pied de l'échafaud, et qu'Arnault nous dit qu'il ne pouvait pas voir les condamnés monter. Il ne les connaît donc, ces mots, que par ouï-dire. Il dit du premier mot qu'on se le répétait. Quand ? à l'heure même ? ou le lendemain ? ou plus tard ?

Ses souvenirs, si bonne mémoire qu'il eût, devaient être un peu confus.

Lui-même nous dit qu'il écrivait le chapitre où cette scène est relatée le 7 mars 1832 (2). Trente-huit années s'étaient donc écoulées depuis qu'il avait vu ce qu'il racontait. Après tant de temps, il est presque impossible que l'imagination de l'homme le plus sincère et le plus probe n'aide pas un peu sa mémoire.

Un de ces deux mots au moins était connu, célèbre, quand Arnault écrivait. En 1826, Dulaure

(1) Voir G. Lenotre, *la Guillotine*, Paris, 1893, in-8, p. 263. Bibl. nat., La 32/681.

(2) Ed. Dietrich, t. II, p. 88, note.

avait dit, dans ses *Esquisses des principaux événements de la Révolution* (1), en donnant à Danton un autre interlocuteur : « Hérault de Séchelles salua toutes les personnes de sa connaissance qu'il aperçut sur la route. Au pied de l'échafaud, il essaya de donner un baiser à Danton : celui-ci le refusa et lui dit : « Montez donc. Nos têtes auront le temps de se « baiser dans le panier. »

Dulaure était un contemporain, un conventionnel, mais non un témoin oculaire. Proscrit comme ami des Girondins, il avait réussi à passer en Suisse, où il se trouvait au moment de l'exécution de Danton, ne devant rentrer en France que sous la réaction thermidorienne.

Si nous remontons dans l'ordre chronologique, nous avons, en 1813, le témoignage d'un autre contemporain, le journaliste Beaulieu. Il écrit dans la première édition de la *Biographie universelle Michaud*, à l'article *Danton* : « Les apprêts du supplice ne le firent point fléchir. Il monta avec assurance sur la fatale charrette. Sa tête était haute, ses regards pleins de fierté; il semblait encore commander à la populace. Cependant, avant de mourir, il parut s'attendrir un instant : « Oh ! ma bien-« aimée ! Oh ! ma femme ! s'écria-t-il, je ne te ver-« rai donc plus ? » Puis, s'interrompant brusquement : « Allons, Danton, point de faiblesse ! » Il monta alors rapidement à l'échafaud et dit au bour-

(1) Paris, 1826, in-8, t. III, p. 238. Bibl. nat., La 32/135A.

reau : « Tu montreras ma tête au peuple ; elle en « vaut la peine (1). »

Mais Beaulieu n'était pas plus un témoin oculaire que Dulaure, se trouvant alors en prison, à cause de ses opinions royalistes et n'en devant sortir qu'après le 9 thermidor. Lui aussi, il raconte d'après d'autres témoins, qu'il ne nomme pas.

Remontons encore, et jusqu'à la Révolution même. Le récit le plus proche de l'événement en est séparé par plusieurs mois, peut-être par une année d'intervalle. C'est en l'an III, celui de Vilain d'Aubigny dans sa brochure intitulée : *Principaux événements pour et contre la Révolution* (2) : « Au moment de l'exécution, dit-il, et prêt à monter sur l'échafaud, un des malheureux compagnons d'infortune de Danton s'approcha de lui pour l'embrasser ; un des exécuteurs parut vouloir s'y opposer ; Danton, toujours lui-même, lui fit cette question aussi sublime que terrible : « Est-ce qu'on t'a or- « donné d'être plus cruel que la mort ?... Va, tu « n'empêcheras pas du moins que, dans un moment, « nos têtes ne s'embrassent au fond du panier. » Il monta sur l'échafaud, il salua respectueusement

(1) *Biographie universelle*, 1re éd., 1813, in-8 ; t. X, p. 351. Bibl. nat., G. 5461. Ce passage a été reproduit textuellement dans la seconde édition, s. d. (vers 1846), in-4. — Il est à remarquer que, dix ans plus tôt, au tome V (p. 457) de ses *Essais historiques sur la Révolution de France*, qui parut en l'an XI (1803), Beaulieu n'avait relaté aucun de ces mots de Danton. Bibl. nat., La 32/67, in-8°.

(2) Paris, an III, in-8°, p. 75. Bibl. nat., Lb 41/205.

le peuple et la statue de la Liberté, et se présenta à la mort, avec le même courage et cette attitude imposante qu'il avait à la tribune, lorsqu'il y défendait les droits du peuple et foudroyait de son éloquence brûlante tous les ennemis de la liberté et de la République !... Le peuple gardait le silence... Il paraissait accablé... Il pleurait... Lecteur sensible, mes larmes coulent !... Mon ami n'est plus... »

Vilain d'Aubigny assista-t-il à l'exécution ? C'est possible. Il se trouvait alors à Paris, et il était adjoint au ministère de la Guerre. Mais, s'il y avait assisté, il semble qu'il l'aurait dit. A l'époque où il écrivait, après thermidor, il tenait à se débarrasser d'une sorte de réputation de robespierrisme, et on voit qu'il affichait un grand zèle pour la mémoire de Danton. Il n'aurait pas tu une démarche où on aurait pu voir une sollicitude amicale pour la victime de Robespierre.

Le vrai témoin, le témoin bien placé, ç'aurait été le bourreau, ce Sanson qui était capable de comprendre et de se rappeler (1), ou même un de ses aides, comme cette brute de Legros, qui, à la grande indignation de son patron, avait souffleté la tête coupée de Charlotte Corday. Mais ni Sanson ni Legros ne nous ont fait leurs confidences (2). Il est

(1) Voir, dans le *Thermomètre du jour* du 18 février 1793, son récit rectificatif des derniers instants de Louis XVI.

(2) C'est bien Henri Sanson qui exécuta Danton. Il ne donna sa démission qu'en l'an III. Voir M. Lenotre, *la Guillotine*, Paris, 1893, in-8°. Bibl. nat., La 32/64, in-8°.

vrai que d'ingénieux éditeurs ont supposé qu'ils avaient écrit des Mémoires et, à trois reprises, on les a fabriqués, publiés. Ce furent d'abord, en 1829, les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution française*, par Sanson, « exécuteur des arrêts criminels pendant la Révolution (1) ». D'après Quérard, ils furent rédigés par l'Héritier de l'Ain, et Balzac en écrivit la préface. Il n'y est pas question de l'exécution de Danton, non plus que dans l'autre supercherie analogue qui parut l'année suivante, sous le titre de *Mémoires de l'exécuteur des hautes œuvres pour servir à l'histoire de Paris pendant le règne de la Terreur*, publiés sous le nom d'un obscur littérateur nommé A. Grégoire et qui n'est qu'un fatras d'anecdotes (2). Trente-trois ans plus tard, il y eut une troisième fantaisie, de plus grande envergure, sous ce titre : *Sept générations d'exécuteurs, 1688-1847. Mémoires des Sanson*, rédigés et publiés par H. Sanson, ancien exécuteur des hautes œuvres de la cour de Paris (3). C'est, pour l'époque de la Révolution, adroitement fait et nullement ennuyeux, en forme d'extraits d'un journal qu'aurait tenu Sanson. L'exécution des dantonistes y est contée.

(1) Paris, 1829, 2 vol. in-8°. Bibl. nat., La 33/104.

(2) Paris, 1830, in-8°. Bibl. nat., Lb 41/42. D'après Quérard, le véritable auteur de ces Mémoires serait Lombard de Langres.

(3) Paris, 1862-1863, 6 vol. in-8°. Bibl. nat., Lm 3/819. Sur le véritable auteur, qui serait M. d'Olbreuze (et qui semble avoir consulté des papiers de famille des Sanson), voir Maurice Tourneux, *Bibliographie*, t. I, n° 3965.

Après avoir parlé de ceux qui furent guillotinés les premiers, le prétendu Sanson dit : « Hérault de Séchelles est monté ensuite, et Danton avec lui, sans attendre qu'on le lui commandât, et sans que personne osât s'y opposer. Les aides avaient déjà saisi Hérault quand il s'est approché pour l'embrasser. Hérault, poussé sur la bascule, ne put lui rendre ce dernier adieu, et Danton s'écria : « Les imbé-« ciles ! Empêcherez-vous nos têtes de se baiser au fond du panier? » Il a regardé mourir son ami avec un sang-froid qui n'appartient pas à notre espèce ; pas un muscle de son visage n'a remué. Il semblait défier, non seulement la peur de la mort, mais la mort elle-même. La bascule n'était pas encore débarrassée, le collet nettoyé, qu'il s'avançait. Je l'ai retenu, je l'ai engagé à se retourner pendant qu'on enlevait le cadavre ; il a haussé les épaules avec une expression dédaigneuse : « Un peu plus, un peu moins de « sang à la machine, qu'importe ? m'a-t-il dit ; n'ou-« blie pas surtout de montrer ma tête au peuple, il « n'en voit pas tous les jours de pareille (1). »

Si j'ai cité cette fantaisie romanesque, ce récit apocryphe, c'est pour montrer combien il est facile à un écrivain ingénieux, en inventant quelques détails précis, comme celui du « collet » de la guillotine non nettoyé encore, de donner l'illusion de la réalité et de l'authenticité. Bonne leçon de méfiance pour les historiens, apprentis ou maîtres.

(1) T. V, p. 81.

A défaut du témoignage authentique du bourreau ou de ses aides, voyons les journaux du temps.

Bien qu'ils ne soient pas du tout rédigés comme les nôtres et qu'ils donnent peu de descriptions des réalités, même grandioses, on y trouve cependant des détails sur quelques exécutions célèbres. M'étant particulièrement occupé de Marat, cette année, dans mon cours à la Sorbonne, j'ai dépouillé tous les journaux du temps pour y voir quelle impression avait produite l'exécution de Charlotte Corday, et j'y ai trouvé beaucoup de détails précis sur cette exécution et sur le sentiment d'admiration qu'avait excité la courageuse attitude de la condamnée. C'est qu'il y avait encore une certaine liberté de la presse.

Il n'en était plus de même au moment de l'exécution de Danton. C'est la terreur, c'est le silence. On n'ose pas exprimer sa pensée. C'est à peine si on ose penser. Sur l'exécution de Danton et de ses amis, les journaux sont muets, ou presque.

Le *Journal de la Montagne*, que l'on considère pourtant comme l'organe officiel de la politique « terroriste », relate la condamnation, mais non l'exécution. Il en est de même du *Journal de Paris* et du *Courrier républicain*. Le *Républicain français* fait mieux : il ne relate même pas la condamnation (1).

(1) A noter que, dans son numéro du 16 germinal, p. 2054, au compte rendu de la séance de la Convention du 15, le *Républicain* imprime *Roberspierre*. Preuve que Michelet a eu tort quand il a cru que cette défiguration du

Un des rares journaux qui donnent des détails pittoresques, et qu'on lit trop peu, les *Annales de la République française* (1), ne dit rien de l'exécution.

Voici comment la relatent ceux qui la relatent :

Annales patriotiques, numéro du 17 germinal an II : « Ce soir, ils ont été condamnés et ont subi leur jugement sur la place de la Révolution (2). »

Journal du Soir des frères Chaigneau : « Le jugement a été mis à exécution à 6 heures et demie du soir (3). »

Mercure universel : « Ils ont subi leur jugement (4). »

Moniteur : « Ils ont subi leur jugement le même jour, à 5 heures et demie, à la place de la Révolution. »

Le Batave ou le Sans-Culotte : « L'exécution a eu lieu à la place de la Révolution (5). »

Journal universel : « Les conspirateurs dantonistes sont morts sur l'échafaud, et le brave Beauvais, martyr de la liberté à Toulon, vient de s'endormir

nom de Robespierre, au début de la Constituante, était une taquinerie. Qui aurait osé taquiner Robespierre en germinal an II ?

(1) Lc 2/758, in-4°. Ce journal avait pour rédacteur en chef une femme, la citoyenne Beaumont. Son antipathie pour Marat et sa sympathie pour Charlotte Corday l'avaient rendue suspecte en juillet 1793. Voir A. Tuetey, *Répertoire*, t. IX, n° 739.

(2) Lc 2/249, in-4°.

(3) Lc 2/412, in-4°.

(4) Lc 2/563, in-4°.

(5) Lc 2/777-778, in-4°.

dans la gloire (1). » Ce numéro (du 18) est, comme les précédents, signé : Audouin, député.

Gazette nationale de France (c'est la vieille *Gazette* royale) : « Le jugement de tous ces conspirateurs a été exécuté le même jour et à la même heure, sur la place de la Révolution, au milieu d'un concours immense de citoyens et des cris : *Vive la République* (2) ! »

Rougyff ou le Franc en vedette, journal très violent, rédigé par le conventionnel Guffroy : « Il est 6 heures. Le glaive de la loi vient de trancher le cours de la plus hardie conspiration. Danton, Delacroix, Desmoulins, Delaunay, Fabre d'Églantine et dix autres complices ne sont plus. Le peuple vit ce supplice avec satisfaction et majesté. Un républicain est grand jusque dans sa vengeance (3). »

Ce silence ou ce demi-silence des journaux, l'insignifiance ou brièveté de leurs comptes rendus de l'exécution, cet air de gêne et de peur, si notre curiosité en est déçue, c'est tout de même quelque chose d'instructif.

Que les journaux amis de Danton n'aient pas osé rendre compte de l'exécution, afin d'éviter l'expression d'une sympathie dangereuse, cela marque seulement que la presse n'était pas libre, et nous le savions. Mais que les feuilles robespierristes n'aient pas osé faire de compte rendu, ni insulter ou

(1) Lc 2/295, in-8°.
(2) Lc 2/1, in-4°.
(3) Lc 2/795, in-4°.

ridiculiser les condamnés par une caricature, cela indique quelle stupeur générale causa le meurtre de Danton.

Quand Guffroy dit, dans sa feuille, où il reprend en l'outrant le ton du défunt père Duchesne, que le peuple, devant l'échafaud de Danton et de Camille Desmoulins, montra de la « majesté », on devine que cette majesté fut silencieuse et étonnée. Si vraiment, comme le dit la *Gazette de France*, on cria : *Vive la République !* on ne cria pas : *A bas Danton !*

Évidemment, l'émotion et l'épouvante furent générales. Quelques années plus tard, le continuateur de l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la Liberté* écrivait, à propos des dantonistes : « La multitude ne vit pas leur supplice avec plaisir, et le silence du peuple sur ce crime des Comités fut peut-être cause qu'en frappant chaque jour tant de victimes, ils n'aient plus frappé aussi subitement d'autres membres de l'Assemblée (1). »

Quant aux mots prêtés à Danton, soit au pied de l'échafaud, ils sont vraisemblables, ils lui ressemblent, ils sont beaux, ils nous font battre le cœur de sympathie ; mais aucun de ceux qui les relatent ne les a entendus prononcer, et ils ne sont devenus célèbres que longtemps, ou assez longtemps après.

(1) T. XII (an VI-1798), p. 135. La 32/17A, in-12, t. I, chap. 23. Sur cet ouvrage et ses auteurs présumés, voir mes *Études et leçons*, 6e série, p. 36.

II

Et les mots que prononça Danton avant d'arriver près de l'échafaud ? Et l'attitude de Danton avant l'exécution ou avant la condamnation ?

Il n'y a aucune raison de contester l'authenticité des réponses et des discours de Danton devant le Tribunal révolutionnaire. Ses paroles ont été mutilées, ou résumées, ou parfois mal rendues peut-être, mais non pas supposées. Si on lit le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, les notes de Topino-Lebrun publiées par le docteur Robinet, plusieurs dépositions au procès de Fouquier-Tinville, on n'a guère de doute sur l'authenticité des mots prêtés à Danton devant le Tribunal révolutionnaire. Je n'en parle donc pas pour aujourd'hui. Je voudrais parler des mots qu'on lui attribue au moment de son arrestation, en prison et après sa condamnation, avant qu'il arrivât au pied de l'échafaud.

Aucun de ces mots n'est relaté par les journaux du temps, ni par aucun témoignage produit au moment même.

C'est après thermidor qu'ils furent publiés, et le premier qui, à ma connaissance, les publia, c'est Méhée de la Touche dans son pamphlet : *La vérité tout entière sur les vrais acteurs de la journée du 2 septembre 1792* (1), où, suspect lui-même de complicité

(1) Paris, s. d., in-8° de 69 pages. Bibl. nat., Lb 39/6146. Signé : *Fethémési* (anagramme de *Mehée fils*).

avec les massacreurs, il essayait de rejeter les responsabilités des massacres sur les robespierristes. Ce pamphlet parut dans les derniers jours de l'an II ou dans les premiers jours de l'an III. L'auteur y dit (p. 11) : « Aujourd'hui que Marat est traduit au Panthéon, que Danton y est attendu... » Et il date ainsi son écrit, en même temps qu'il se montre admirateur singulier de Danton, pour qui je ne crois pas qu'un autre contemporain ait demandé le Panthéon.

Voici ce qu'il nous dit de l'attitude et des paroles de Danton à la veille de son arrestation :

« J'aime mieux, disait-il, être guillotiné que guillotineur. Mais qu'ai-je à désirer sur la terre ? J'étais né le sujet d'un roi. Je suis citoyen d'un État libre ; j'ai lutté corps à corps avec la royauté ; nous l'avons vaincue, terrassée ; j'ai été ministre de la République sur la brèche du trône ; je suis représentant du peuple français ; j'ai rempli mon devoir dans ces deux postes avec honneur ; j'ai eu une femme que j'adorais ; j'en ai une que j'aime beaucoup ; j'ai donné deux enfants mâles à la République, j'en attends un troisième. Eh bien ! que chacun ait rempli sa tâche de même à trente-quatre ans, et les choses iront bien. — Mais Robespierre ? — Robespierre est encore le moins scélérat de la bande. — Il veut régner. — Il se trompe, il ne régnera pas. — Il veut te perdre. — Tant pis : je fais mon devoir envers la patrie ; ce que je ferais de plus serait pour moi, je ne serai jamais le chef d'une faction. — Ce ne serait

pas l'être. — Ce serait l'être que de défendre ma vie; elle n'en vaut pas la peine, l'humanité m'ennuie. — Les membres du Comité soutiennent Robespierre. — Ils le dévoreront. — Ils cherchent ta mort. — Eh bien (entrant en colère), si jamais... si Billaud... si Robespierre... Ils seront exécrés comme des tyrans, on rasera la maison de Robespierre, on y sèmera du sel, on y plantera un poteau exécrable à la vengeance du crime. (Puis, s'attendrissant) : Mais... mes amis diront de moi que j'ai été bon père, bon ami, bon citoyen; ils ne m'oublieront pas... — Tu peux éviter. — J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. — Mais ceux qui sont partis sont des infâmes... (Puis, tournant sa bouche et relevant sa lèvre balafrée avec dédain et colère). Partir!!! Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier! »

Dans des Mémoires posthumes, et plus ou moins authentiques, une sorte de policier au service du Comité de sûreté générale, nommé Sénart, a prêté à Danton, sur son propre idéal de vie, ce propos si opposé à celui que lui prêta Méhée : « Qu'importe si je meurs? J'ai bien joui de la Révolution ; j'ai bien dépensé, bien ribotté, bien caressé des filles : allons dormir (1). »

(1) *Révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale, ou Mémoires inédits* de Sénart, agent du gouvernement révolutionnaire, publiés par A. Dumesnil. Paris, 1824, in-8°, p. 97. Bibl. nat., Lb 41/36. Quérard veut qu'on écrive *Sénar*, et non *Sénart*.

Ce propos est invraisemblable. Celui que Méhée prête à Danton est vraisemblable, tout autant qu'il est beau. Méhée, médiocre littérateur, bas styliste, était bien incapable de l'inventer. Mais il ne dit pas qu'il ait recueilli lui-même ces mots de la bouche de Danton. Les amis de Danton les lui attribuaient sans doute. Il est probable qu'il les a prononcés. On désire qu'il les ait prononcés. On n'en est pas historiquement sûr. Il est possible qu'ils soient plus vrais que réels.

Quant aux paroles que Danton aurait dites dans sa prison, soit au Luxembourg, où on le mit d'abord, soit à la Conciergerie, où il fut enfermé au moment de son procès, c'est le girondin Riouffe, lui-même détenu alors à la Conciergerie, qui les a le premier publiées dans des Mémoires qui parurent quelques mois après le pamphlet de Méhée (1).

Il assure les avoir entendues : « Danton, dit-il, placé dans un cachot à côté de Westermann, ne cessait de parler, moins peut-être pour être entendu de Westermann que de nous. » Et plus loin : « Il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas. Toutes ses phrases étaient entremêlées de jurements et d'expressions ordurières. » Evidemment Riouffe n'estime pas Danton, et il exagère le cynisme de son langage. Il n'en est que plus croyable quand il lui

(1) *Mémoire d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre.* Paris, an III, in-8°. Bibl. nat., Lb 41/17, p. 104.

prête des propos qui, sauf en un endroit, n'ont rien de cynique.

Voici ces propos :

« C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le Tribunal révolutionnaire, mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité ; c'était pour prévenir le renouvellement des massacres de septembre (1).

« Je laisse tout dans un gâchis épouvantable ; il n'y en a pas un qui s'entende en gouvernement. Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets qui feront voir que je ne les partageais pas. — Si je laissais mes c..... à Robespierre et mes jambes à Couthon, ça pourrait aller quelque temps au Comité de salut public. — Ce sont tous des frères Caïn. Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre. — J'avais un espion qui ne me quittait pas. — Je savais que je devais être arrêté. — Ce qui prouve que le b..... de Robespierre est un Néron, c'est qu'il n'avait jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant d'amitié que la veille de son arrestation. — Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats. — Il vaut mieux être un pauvre pécheur que de gouverner les hommes. — Les f..... bêtes ! ils crieront : *Vive la République !* en me voyant passer. »

(1) Ici, Riouffe ajoute cette réflexion : « Étrange langage dans la bouche de Danton ! »

Riouffe ajoute : « Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne, de la nature. »

Quant à l'attitude et aux mots de Danton sur la charrette qui le mena, avec ses amis de la Conciergerie à la place de la Révolution, le 16 germinal an II, il y a trois témoins oculaires qui ont laissé trace de leurs impressions, à savoir Fantin Désodoards, Lavaux, qui ont écrit, et David, qui a dessiné.

Lavaux était collègue de Danton au barreau, et, comme lui, avocat aux Conseils du roi, il le connaissait bien. Il nous conte que Danton s'amusait à lui dire : « Tu seras guillotiné, aristocrate. » Lavaux répondait ; « Tu le seras avant moi. » Dans des souvenirs qu'il publia en 1815, il dit : « Telle était dès lors et telle devint, par la suite, la violence des haines du parti que, le jour où Danton fut envoyé à l'échafaud, je me plaçai sur son passage, afin que ma présence lui rappelât ma prédiction et augmentât son supplice. Il ne me remarqua point ; mais je ne m'en reproche pas moins, depuis plus de vingt ans, ce trait de cruauté, que je rapporte, en historien fidèle, pour peindre l'aspect du temps (1). »

Il n'y a pas à tirer grand'chose de ce témoignage, si ce n'est que Danton ne remarqua point Lavaux (2)

(1) *Les campagnes d'un avocat, ou Anecdotes pour servir à l'histoire de la Révolution.* Paris, 1815, in-8° de 56 pages. Bibl. nat., La 32/96. Voir dans mes *Études et Leçons*, 5e série. l'étude intitulée : *Danton et l'avocat Lavaux.*

(2) Dulaure, nous l'avons vu plus haut, dit qu'au contraire Hérault de Séchelles « salua toutes les personnes de sa connaissance qu'il aperçut sur la route ».

Fantin Désodoards, en 1796, dans son *Histoire philosophique de la Révolution*, dit qu'il vit passer les charrettes, et que Danton avait « la physionomie décomposée », comme « un scélérat qui se trouve pris dans le piège qu'il avait tendu (1) ».

Le témoin qui dessina Danton, du café de la Régence, quand la charrette passa dans la rue Saint-Honoré, c'est David. Était-il venu là pour un projet de caricature et d'insulte? Courtois le dit, dans son rapport (2), en haine des Robespierristes. Le dessin de David, que nous avons, n'a rien d'une caricature. C'est l'œuvre d'un artiste, qui voit vrai. On y aperçoit un Danton droit et ferme, la tête rejetée en ar-

(1) Voir mes *Études et leçons*, 6e série, p. 72.

(2) *Rapport fait au nom des Comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II*, imprimé par ordre de la Convention. Paris, impr. nationale, floréal an IV, in-8° de 220 pages. (Comme on le voit, ce rapport ne parut que sous le Directoire). — Apostrophant David, Courtois dit, p. 37 : «... Poursuis, âme atroce, poursuis tes projets homicides; va, cours attendre au coin du café de la Régence la fatale charrette qui conduira au supplice tes anciens amis Camille Desmoulins et Danton; jouis de leurs moments suprêmes; trace, d'après leurs traits flétris par la douleur, les caricatures les plus indécentes; insulte encore à ce dernier en l'indiquant du doigt et en criant de toutes tes forces : *Le voilà, le grand juge ! c'est ce scélérat qui est le grand juge !* Ce souvenir déchirant m'a fait verser bien des larmes; j'ai regretté plus d'une fois, comme homme sensible et aimant à retrouver la moralité du grand peintre dans les chefs-d'œuvre sortis de son pinceau, qu'avec un cœur aussi gangrené, ce monstre ait déployé dans son art tant de talents... Que je le plains de les posséder à ce prix ! » — Bibl. nat., Le 38/1767.

rière, les yeux plus hauts que la foule, regardant dans sa pensée. Sous ce masque, David a deviné — et exprimé — un poème de douleur, d'angoisse, d'infinie désespérance. Témoignage authentique, direct, instantané, précieux.

A voir ainsi Danton dans le dessin de David, on n'a pas l'impression qu'il ait parlé. Mais le trajet était long, l'allure était lente. Les condamnés eurent le temps de changer d'attitude et d'humeur, de passer du silence à la parole.

Parmi les contemporains, d'autres ont parlé de Danton sur la charrette, sans dire qu'ils eussent été témoins oculaires. C'est d'abord le continuateur des *Deux amis de la Liberté*. Il écrivit, en l'an VI (1798), donc quatre ans après l'événement : « Danton mourut avec un courage et une fermeté héroïque. Sa gaîté ne l'abandonna point. Il consolait Lacroix, que l'idée de sa femme et de ses enfants jetait dans une douleur extrême. Il consolait Camille, qui ne pouvait se faire à l'idée d'aller à la mort comme conspirateur. Il plaisantait Fabre d'Églantine, qui était enveloppé d'une mélancolie dont on ne pouvait le distraire (1). »

L'année suivante, Desessarts, dans ses *Procès fameux jugés depuis la Révolution*, écrivit : « Ce fut surtout lorsqu'on vint lui apprendre que le tribunal l'avait condamné à mort qu'il se livra aux déclamations les plus violentes. Ses yeux étaient enflammés,

(1) T. XII, an VI (1798), p. 136. Bibl. nat., La 32/17A, in-8°.

sa bouche écumait de rage, et il n'en sortait que des sons aigus et mal articulés. Il paraît que, faisant un effort sur lui-même, il se dit à lui-même : « Il « faut que je montre à mes ennemis que je sais « mourir. » En effet, il ne sortit plus aucune plainte de sa bouche, et il se laissa conduire sur la fatale charrette, sans montrer la moindre opposition. On le vit sur le devant, assis à côté de Lacroix, qui paraissait accablé de son sort. Danton, au contraire, portait la tête haute. Ses regards étaient pleins de fierté. En le voyant passer, on eût dit qu'il commandait à la foule innombrable qui l'entourait. Pendant le long trajet de la Conciergerie à la place de la Révolution, on n'aperçut aucun changement sur son visage. Plus il approchait du terme, moins il paraissait s'occuper du sort qui l'attendait (1). »

Le seul contemporain qui ait publié un témoignage injurieux, c'est le conventionnel Mercier, qui, en cette même année 1798 (an VII), écrivit dans son *Nouveau Paris :* « Le sauvage Danton, dont tous les décrets sentaient le vin, mourut ivre (2). »

Lacretelle, en 1806, a écrit ; « Danton conserva, en allant à la mort, son regard terrible. On prétend

(1) T. VI, Paris, an VII, in-12, p. 274-275. Bibl. nat., Lb 41/2239.

(2) Cité par Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. X, p. 395. Je dois dire que je n'ai su retrouver cette phrase dans Mercier. Elle n'est pas dans le chapitre CII, auquel renvoie Louis Blanc. Mais Louis Blanc est incapable de l'avoir inventée, et il cite toujours exactement.

qu'il répéta plusieurs fois : « J'entraîne Robespierre, Robespierre me suit (1) ! »

C'est Thiers le premier qui, dans son *Histoire de la Révolution*, en 1825, à prêté à Danton sur la charrette un propos que d'autres historiens ont répété. Il dit : « La troupe infâme, payée pour outrager les victimes, suivait les charrettes (2). Camille, à cette vue, éprouvant un mouvement d'indignation, voulut parler à la multitude, et il vomit contre le lâche et hypocrite Robespierre les plus véhémentes imprécations. Les misérables envoyés pour l'outrager, lui répondirent par des injures. Dans son action violente, il avait déchiré sa chemise et avait les épaules nues. Danton, promenant sur cette troupe un regard calme et plein de mépris, dit à Camille : « Reste « donc tranquille, et laisse là cette vile canaille (3). »

Thiers reproduit-il une tradition orale ? Ou imagine-t-il cette anecdote ? On sait qu'à l'imitation de Thucydide et de Tite-Live, il lui est arrivé de placer dans la bouche des hommes de la Révolution, non pas les discours qu'ils ont prononcés, mais ceux qu'ils auraient pu prononcer. Il est vrai que le mot

(1) *Précis historique de la Révolution française; Convention nationale*, Paris, 1806, 2 vol. in-18; t. II, p. 205. Bibl. nat., La 32/26.

(2) Je ne connais aucun document, aucun témoignage, qui justifie cette assertion.

(3) Première édition, t. VI (1825), p. 229-230. On cite d'ordinaire cette anecdote d'après Matton aîné, dans la notice en tête des *Œuvres de Camille Desmoulins*, 1838, 2 vol. in-8°, t. I, p. 30. Mais Thiers est antérieur.

qu'il prête à Danton n'a rien de très notable, de très oratoire.

Les historiens qui suivirent ont choisi parmi les mots que j'ai replacés dans leur source première, et ils ont reproduit exactement, ou à peu près, ceux qu'ils ont donnés.

Quels traits ont-ils ajoutés aux récits primitifs?

En 1878, dans son *Danton*, M. Lennox dit : « Danton, dit-on, jeta un regard sombre sur la fenêtre de Robespierre : « L'imbécile, le poltron, s'écria-t-il, il « me tue, et j'étais le seul qui pouvais le sauver (1). » Mais M. Lennox n'indique pas sa source.

C'est également sans indiquer sa source, que Michelet a écrit : « Quand on arriva rue Saint-Honoré, devant la maison de Robespierre, fermée, portes et fenêtres, muette comme le tombeau, le prétendu peuple qui suivait, redoubla ses cris frénétiques (2). »

Enfin, dans le récit de l'exécution, après avoir relaté le mot : « Tu montreras ma tête au peuple ; elle en vaut la peine », Michelet ajoute : « L'exécuteur, obéissant, la releva en effet, la promena sur l'échafaud, la montra des quatre côtés, Il y eut un moment de silence. Chacun ne respirait plus. Puis, par-dessus la voix grêle de la petite bande payée, un cri énorme s'éleva, et profondément arraché. Cris confus des royalistes soulagés et délivrés, simulant l'applaudissement : « Qu'ainsi vive la République! »

(1) Paris, 1878, in-8°, p. 367. Bibl. nat., Ln 27/31109.
(2) *Histoire de la Révolution*, livre XVII, chap. VII.

Cri sincère et désespéré des patriotes atteints au cœur : « Ils ont décapité la France ! »

Michelet n'est pas capable, comme Thiers, de supposer, d'inventer. S'il n'a pas eu de source écrite, il a eu une source orale. Il avait beaucoup causé avec les survivants de la Révolution. Sa poésie sort toujours d'une réalité.

Telles sont donc les sources des mots qu'on prête à Danton lors de ses derniers moments et de son exécution. J'ai tâché de classer ces sources chronologiquement, et d'en indiquer la valeur. Le lecteur s'étonnera peut-être que des mots si fameux, et dont quelques-uns sont devenus proverbes, n'aient pas une absolue authenticité historique. Mais il en est de même de presque tous les mots qu'on prête aux hommes illustres. Dans la liste des propos remarquables que des personnages près de mourir sont censés avoir prononcés, ceux qu'on prête à Danton sont peut-être parmi les moins inventés. Comme ils correspondent tous au caractère de Danton, puisque dans tous ou presque tous il y a de l'humanité et de l'amour, il est peut-être permis de les citer comme historiques, en indiquant chaque fois la source et en la datant.

Mars 1922

IV

BONAPARTE RÉPUBLICAIN

A propos du centième anniversaire de la mort de Napoléon, apologistes et détracteurs n'ont guère parlé que du consul et de l'empereur. Il est curieux qu'on n'ait point rappelé Bonaparte révolutionnaire, Bonaparte républicain, alors que, au contraire, même sur le trône, même quand il s'attachait à détruire la liberté, il n'oublia jamais ses origines jacobines et montagnardes. Voici quelques traits du républicanisme de Bonaparte, les uns connus, les autres omis, je crois, par les historiens.

I

Ardent lecteur de Voltaire, de Rousseau, de Raynal, le jeune lieutenant d'artillerie fut un « patriote » à la mode de son temps, comme Robespierre, comme Danton, comme ce Saint-Just auquel il ressemble tant dans ses premiers écrits. L'histoire de

ses opinions politiques, c'est l'histoire des opinions politiques de ses contemporains : il fut monarchiste, tant qu'il crut que la Révolution pouvait se faire par le roi ou avec le roi ; il devint républicain, quand il sentit que la défense nationale exigeait la destruction de la monarchie.

Dans sa garnison de Valence, en 1791, il n'hésite pas à se faire jacobin. Il y avait dans cette ville deux clubs politiques : l'un, la Société des Amis de la Constitution, plus populaire et affilié au grand club parisien ; l'autre, la Société des Surveillants, plus bourgeois. Le lieutenant Bonaparte n'hésita pas à faire partie du premier. Selon son biographe bien informé, le baron de Coston, sa participation aux séances fut « chaude ». Il fut successivement secrétaire et président du club, cumulant chacune de ces fonctions avec celle de bibliothécaire. Malheureusement le registre et les papiers de ces Jacobins de Valence ont disparu.

Bonaparte fut-il du petit nombre de Français qui, après la fuite à Varennes, firent des manifestations républicaines, pensèrent déjà qu'on pouvait se passer de roi ? Un de ses derniers biographes semble le croire, et relate des propos républicains qu'il aurait tenus alors avec ses amis. C'est une fantaisie. Dans son *Napoléon inconnu*, M. Frédéric Masson a publié un fragment autographe intitulé : *République ou monarchie ?* et qui semble écrit en juillet 1791 : Bonaparte s'y prononce pour la monarchie, tout comme Robespierre alors.

Il n'y avait dans le monde que des républiques aristocratiques, comme Gênes et Venise, et une république fédérale, comme celle des États-Unis. Or, on redoutait le fédéralisme à l'égal de l'aristocratie. La Révolution française était essentiellement unitaire, et on n'avait pas encore l'idée d'une république une et indivisible.

La même année, Bonaparte prit part au concours ouvert par l'Académie de Lyon sur cette question : *Quelles vérités et quels sentiments il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur ?* Il n'eut pas le prix, mais on a son manuscrit. Sans doute le ton est fort républicain, mais à la mode du temps. Il s'élève surtout contre les mauvais rois, les despotes, les tyrans. Il est vrai qu'il flétrit tous les rois de France, et je ne crois pas que Marat ait écrit une phrase plus véhémente que celle-ci : « Après des siècles, dit Bonaparte, les Français, abrutis par les rois et leurs ministres, les prêtres et leurs impostures, se sont tout à coup réveillés et ont tracé les Droits de l'homme. »

Ce qu'il y a de curieux dans cette diatribe du lieutenant Bonaparte, c'est qu'il y flétrit par avance son futur despotisme conquérant. Après avoir dit qu'il faut maîtriser l'ambition au lieu d'en être maîtrisé : « Mais l'ambition, ajoute-t-il, ce désir immodéré de contenter l'orgueil ou l'intempérance, qui n'est jamais satisfait, qui mène Alexandre de Thèbes en Perse, du Granique à Issus, d'Issus à Arbelles et de là dans l'Inde : l'ambition, qui lui fait conquérir et

ravager le monde pour ne pas le satisfaire ; le même feu l'embrase ; dans son délire, il ne sait plus quel cours lui donner ; il s'agite, il s'égare... Alexandre se croit un Dieu ; il se croit fils de Jupiter, il veut le faire croire aux autres. » On dirait qu'il prédit son propre délire.

Si Bonaparte ne demande pas encore la République, il est de ceux qui ne veulent plus de Louis XVI; il aimerait qu'on le jugeât. Dans une lettre à son ami Naudin, du 27 juillet 1791, il mande avec sympathie : « Ce pays est plein de zèle et de feu... Dans une assemblée composée de vingt-deux Sociétés des trois départements (Drôme, Isère, Ardèche), l'on fit, il y a quinze jours, la pétition que le roi fût jugé. »

C'est dans cette lettre qu'il dit, avec un enthousiasme à la Diderot ou à la Rousseau : « S'endormir la cervelle pleine de la grande chose publique et le cœur ému des personnes que l'on estime et que l'on a un regret sincère d'avoir quittées, c'est une volupté que les grands épicuriens seuls connaissent. » C'est là aussi qu'il écrit, juvénilement : « L'Europe est partagée par des souverains qui commandent à des hommes et par des souverains qui commandent à des chevaux. » Les uns et les autres sont épouvantés de la Révolution française.

II

En 1792, l'ardeur révolutionnaire de Bonaparte semble se modérer.

Élu lieutenant-colonel du 2e bataillon de volontaires corses, il avait tenté et manqué une sorte de coup d'éclat qui, en Corse, l'eût porté au premier rang, l'eût mis au-dessus du glorieux et jalousé Paoli. Cet échec le remplit d'amertume. Il en veut à ses volontaires et à leur indiscipline ; il lui vient, par boutade et fantaisie, une horreur de la populace et de l'anarchie. De Paris, où il séjourne à partir du 28 mai 1792, il l'exhale dans ses lettres à Lucien et à Joseph. Il parle avec dédain des Jacobins, et aussi de la Législative, qu'il trouve inférieure à la Constituante. Il est alors monarchiste constitutionnel, fayettiste.

Le 18 juin 1792, à propos de la lettre où La Fayette faisait la leçon à la Législative, il écrit à Joseph : « Monsieur de La Fayette, une grande partie des officiers de l'armée, tous les honnêtes gens, les ministres, le département de Paris sont d'un côté ; la majorité de l'Assemblée, les Jacobins et la populace sont de l'autre. » A propos des Jacobins, qui attaquent sans cesse La Fayette : « Ce sont des fous, qui n'ont pas le sens commun ! » A propos de la journée du 20 juin, tout en approuvant Louis XVI d'avoir coiffé le bonnet rouge, il blâme les manifestants : « Tout cela, dit-il, est de très dangereux exemple. » Cependant, huit jours plus tard, quand La Fayette vient à la barre de la Législative demander des poursuites contre les manifestants du 20 juin, cette démarche lui paraît à la fois nécessaire et dangereuse, mais cependant plus dange-

reuse que nécessaire : « En fait de révolution, dit-il, un exemple est une loi, et c'est un exemple bien dangereux que ce général vient de donner. »

La révolution du 10 août a-t-elle choqué les instincts d'ordre qui naissaient peut-être en lui ? Les Mémoires de Bourrienne lui attribuent ce propos : « Comment a-t-on pu laisser entrer cette canaille ? Il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec du canon, et le reste courrait encore. » Mais ces Mémoires de Bourrienne sont à demi apocryphes, et il est peu probable que Bonaparte ait traité les insurgés de canaille. Il écrivit seulement à Joseph, ce même jour 10 août : « Si Louis XVI se fût montré à cheval, la victoire lui fut restée. » Ce qui ne veut pas dire du tout que Bonaparte alors, au lendemain du manifeste de Brunswick, désirât la victoire d'un roi qui se dérobait à son devoir de chef de la défense nationale.

Il est dans l'état d'esprit de la masse des Français, qui alors, en août et septembre 1792, se résignent à la République, puisque la royauté se dérobe. Cette République, que la Convention établit timidement et comme furtivement le 22 septembre 1792, Danton fait décréter qu'elle sera une et indivisible, répondant ainsi à l'objection tirée du fédéralisme américain. La nouvelle de la victoire de Valmy, remportée le 20, se mêle à la nouvelle de l'abolition de la royauté et de l'établissement de la République. Les Austro-Prussiens sont chassés de France. Victoire de Jemmapes, conquête de la Belgique, de

la Rhénanie, de la Savoie, du comté de Nice. Annexions volontaires. La France devient la grande nation. Ce que le roi n'avait pu faire, la République l'a donc fait. La voilà qui, dans le cœur du peuple, prend la place qu'avait tenue le roi. L'exécution de Louis XVI donne à la nation la preuve matérielle que la monarchie n'existe plus, et que c'est bien la République qui l'a remplacée. Les Français ont maintenant pour la République l'amour qu'ils avaient pour leur roi. Ce n'est pas assez dire : la République devient une religion, pour laquelle on vit et on meurt, et qui va avoir ses martyrs, ses autels, ses victimes, son culte. Bonaparte est républicain, aussi sincèrement que les autres patriotes français, avec la même volupté d'enthousiasme, et, comme il lui arrive toujours, plus sa passion est ardente, plus elle se fait raisonneuse.

Les Montagnards sont les plus forts, les plus capables de sauver la Révolution : la raison dit à Bonaparte qu'il faut se rallier aux Montagnards. En juillet 1793, quand il s'agit de sauver l'unité de la patrie en ramenant les esprits à la Montagne et à la Convention, il publie, aux frais de l'armée du Midi, à laquelle il est attaché, un pamphlet officieux intitulé : *Le souper de Beaucaire*. Sous forme de dialogue c'est une habile apologie de la politique montagnarde, où, sans insulter les Girondins, en étant fort courtois à leur égard, le capitaine d'artillerie démontre, qu'il faut se rallier à la Montagne, parce que c'est un centre de volonté et d'impulsion. En

somme, c'est une apologie de la force, de l'organisation, mais une apologie ardemment républicaine et jacobine. Le bon journaliste qu'était dès lors et sera toujours Napoléon Bonaparte a donc débuté en mettant sa plume au service de la République montagnarde.

Cette attitude et ce zèle du jeune capitaine au 4e régiment d'artillerie furent sans doute parmi les motifs qui décidèrent son compatriote, le conventionnel en mission Saliceti, à lui confier le commandement de l'artillerie devant Toulon, en remplacement de Dommartin, blessé. C'est ainsi, et contre les royalistes, que Bonaparte entra dans l'histoire. Il connut aussi, devant Toulon, un autre conventionnel en mission, Robespierre jeune, homme médiocre, mais influent par son frère, auquel il signala aussitôt le nouveau commandant de l'artillerie comme bon « patriote », c'est-à-dire comme bon montagnard, et comme doué « d'un mérite transcendant ». Du coup, voilà Bonaparte célèbre. Le voilà promu général de brigade. Le voilà aussi notoire protégé des Robespierre.

Ce qui montre bien à quel point il passait alors pour montagnard et pour robespierriste, c'est qu'après le 9 thermidor, les représentants en mission crurent devoir, pour faire leur cour au nouveau pouvoir, l'arrêter comme robespierriste, et l'ordre (19 thermidor) est signé, non seulement d'Albitte et de Séb. de Laporte, mais de Saliceti. Il fut incarcéré à Antibes. Il écrivit à Tilly, ministre

de la République à Gênes, d'un ton assez dégagé : « J'ai été un peu affecté de la catastrophe de Robespierre le jeune, que j'aimais et que je croyais pur ; mais fût-il mon père, je l'eusse moi-même poignardé, s'il aspirait à la tyrannie. » Un prisonnier qui avait de si bons sentiments ne pouvait pas rester longtemps sous les verrous : un arrêté des mêmes représentants le remit en liberté le 2 fructidor an II, et il n'eut donc que treize jours de prison, mais assez pour être marqué de robespierrisme.

Ne l'accusez pas de versatilité et de platitude, parce qu'il renia son patron guillotiné. Beaucoup de Montagnards firent comme lui, dans les départements et à Paris. Ce fut une mode et une prudence générales de déclamer contre les vaincus, mais aussi on avait le sentiment sincère et juste qu'il était temps d'arrêter la Terreur, puisque l'indépendance de la France se trouvait assurée par la victoire de Fleurus, et puisque la Terreur, symbolisée en Robespierre, n'avait été qu'un expédient de défense nationale.

Un instant disgracié, Bonaparte est remis en faveur par le péril royaliste, grâce à Barras. C'est une des illustres preuves de son républicanisme d'alors, que la confiance qui lui fut témoignée par la Convention, en vendémiaire an IV, quand l'insurrection des sectionnaires royalistes la menaça. Une légende posthume veut qu'il ait failli refuser ce commandement de la force armée, comme s'il eût hésité à se prononcer entre l'ancienne société et la nouvelle, entre la Révolution et la royauté. Il est invraisem-

blable que celui qui avait canonné les royalistes à Toulon hésitât à les canonner dans Paris. On sait comment il les massacra sur les marches de l'église Saint-Roch. Il est maintenant, pour la France et pour l'Europe, le général républicain par excellence, le vainqueur des royalistes, l'espoir des « patriotes », la terreur des partisans du passé.

Il entre alors dans une courte période de disgrâce ou plutôt d'oubli. Il épouse Joséphine, il pénètre dans un milieu où il risque de corrompre sa pureté républicaine, mais où il se fait d'utiles relations. Presque en même temps, il a été mis à la tête de l'armée d'Italie. Sa fameuse proclamation, en prenant le commandement, n'est certes pas antirépublicaine, mais ce n'est déjà plus le ton de l'an II, et ce n'est plus au civisme, au seul civisme qu'il fait appel : « Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; vous y trouverez honneur, gloire, richesse... » Cet appel à la soif de richesses, c'est déjà une corruption du républicanisme. Lisez les proclamations de Kléber et de Hoche : quel son pur elles rendent ! Je pense à ce délicieux discours de Hoche à son armée, 23 thermidor an V : « Soldats citoyens... » Ah ! ce n'est pas le pillage qu'il leur offrait ! Mais Bonaparte songeait peut-être plutôt à un bien-être ordonné, quand il parlait à cette armée d'Italie en guenilles, et qui avait faim. Il revint bientôt au ton républicain. Saint-Just eût aimé sa proclamation à son armée du 1er prairial an IV,

quand il fut entré à Milan : « Nous sommes amis de tous les peuples, et particulièrement des descendants des Brutus, des Scipions, et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros qui se rendirent célèbres, réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires. Elles feront époque dans la postérité... »

III

Le républicanisme que déploya Bonaparte à Milan, pour organiser sa conquête n'est pas assez tombé de la mémoire des hommes pour qu'il soit utile d'en rappeler ici toutes les marques. Je ne parlerai pas de son illustre mot aux négociateurs autrichiens, qui hésitaient à reconnaître la République, et qu'on a simplifié ainsi : *La République est comme le soleil : aveugle qui ne la voit pas !* parce que c'est un mot équivoque, qui peut masquer une concession ou une reculade. Mais il faut rappeler la lettre qu'il écrivit au prince Charles, le 11 germinal an V, avant l'ouverture des pourparlers, et qui se termine par ces paroles si républicaines : « Quant à moi, Monsieur le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je me trouverai plus fier de la couronne civique que je me trouverai avoir méritée que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires. »

Mais je voudrais insister sur un fait moins connu, et que je trouve significatif, bien qu'aucun historien, à ma connaissance, ne l'ait mis en lumière.

Ce n'est pas seulement un grand quartier général que Bonaparte avait établi à Milan, c'est tout un gouvernement.

Il se donna le luxe d'avoir deux journaux, en langue française, rédigés sous sa direction, presque dans son cabinet, parfois même, on le sent, sous sa dictée, une feuille d'extrême gauche et une feuille modérée, toutes deux républicaines. La feuille d'extrême gauche, qui est de beaucoup la plus importante, la plus vivante, la plus riche en faits et en idées, journal bien mieux fait que le pâle *Rédacteur* du Directoire, s'appelait *le Courrier de l'armée d'Italie, par une société de Français républicains.* Il parut du 2 thermidor an V au 12 frimaire an VII. C'est une feuille in-quarto, qui eut 248 numéros, dont il n'existe pas, semble-t-il, d'exemplaire complet, mais dont heureusement la Bibliothèque nationale possède 210 numéros, — lesquels, n'étant pas inscrits au Catalogue imprimé, n'ont guère été consultés (1). En tête, une vignette représentant les faisceaux surmontés d'un bonnet phrygien, au-dessus duquel est une épée nue, dont la pointe dépasse la couronne placée autour de l'emblème. A droite, on voit les

(1) On les trouvera dans la cote Lc 2/2672, in-4. Les 38 numéros manquants sont les numéros 65, 66, 71, 85, 86, 91 à 94, 98 à 104, 128 à 130, 133, 136, 139, 142, 158, 159, 163, 165, 167 à 169, 203 à 205, 213, 214, 217, 238.

balances de la Justice. En-dessous, ces mots : *La République française une et indivisible.*

A qui Bonaparte avait-il confié la rédaction de cette feuille ? A un jeune homme célèbre par son robespierrisme, à Jullien fils aîné, plus tard connu sous le nom de Jullien de Paris. C'était le fils d'un conventionnel, Jullien (de la Drôme), dont la femme, ardente républicaine, a laissé une correspondance fort intéressante, qui a été publiée par son petit-fils, Edouard Lockroy, il y a quarante ans, sous le titre de *Journal d'une bourgeoise pendant la Révolution*. A dix-huit ans, le petit Jullien très précoce, avait été envoyé en mission diplomatique en Angleterre. Robespierre lui fit donner en 1793, par le Comité de salut public, une mission dans les départements de l'Ouest. Il devait surtout aller à Nantes, pour voir ce qu'y faisait le fameux Carrier. Il faillit rester entre les griffes du féroce proconsul. Il s'en tira avec une habile souplesse, et c'est sur son rapport que Carrier fut rappelé. Il fut adjoint à la Commission d'instruction publique, incarcéré après le 9 thermidor, mis en liberté en l'an IV. Impliqué dans la conspiration de Babeuf, il put passer en Italie, où Bonaparte se l'attacha.

Tant qu'il rédigea le *Courrier de l'armée d'Italie*, ce journal fut employé à chauffer à blanc (ou plutôt à rouge) l'âme des soldats, afin de les exciter contre les royalistes de l'intérieur et de faciliter le coup d'état du 18 fructidor an V. C'est, en effet, de l'armée d'Italie, comme de l'armée de Sambre-et-Meuse,

de Bonaparte comme de Hoche, que vint au Directoire l'encouragement efficace dans la lutte contre la réaction qui, aux élections partielles de l'an V, avait obtenu la majorité. Mais, quand on n'a pas lu le *Courrier*, on ne peut pas se rendre compte du degré de républicanisme militant où fut portée l'armée d'Italie, par les soins de Bonaparte, et ce journal fut un des moyens de cette exaltation.

Dès le premier numéro, il est parlé de « former un bataillon sacré autour de la Constitution... pour le maintien et la consolidation de la Révolution qui a créé la République », avec le vœu de voir « se rallumer l'enthousiasme des premiers jours de notre Liberté ». Ardentes tirades : « *Que les royalistes se montrent, et ils auront vécu !* tel est le cri terrible qui, d'un bout de l'armée à l'autre, s'est fait entendre dans les camps, répété par chacun des soldats. » Ce n'est pas une fougue irréfléchie, mais politique. On saura « distinguer les hommes faibles des vrais artisans de complots ». « Ceux-ci, nous saurons les démasquer ; ceux-là, nous voulons les arracher à l'erreur, et les rallier pour les sauver eux-mêmes et sauver la patrie. » Suit, dans le même numéro, un compte rendu de la fête du 14 juillet à Milan : « Pendant que l'armée défile, un caporal de la 9e demi-brigade s'approche du général en chef et lui dit : *Général, tu as sauvé la France. Tes enfants, glorieux d'appartenir à cette invincible armée, te feront un rempart de leurs corps. Sauve la République ; que cent mille soldats qui composent cette armée se serrent pour défendre la li-*

berté. Les larmes inondaient le visage de ce brave soldat. »

Au banquet, toast de Bonaparte : « Aux mânes du brave Stengel, mort aux champs de Mondovi ; de La Harpe, mort aux champs de Fombio; de Desbois, mort aux champs de Roveredo, et à tous les braves, morts pour la défense de la Liberté. Puissent leurs mânes être toujours autour de nous. Elles nous préviendront des embûches des ennemis de la patrie. » Toast d'un vétéran mutilé : « A la réémigration des émigrés ! » Toast du général Lannes, couvert encore de trois blessures reçues à Arcole : « A la destruction du club (royaliste) de Clichy ! Les infâmes ! ils veulent encore des révolutions ! Que le sang des patriotes, qu'ils veulent assassiner, retombe sur eux ! »

Les adresses républicaines de l'armée abondent dans les numéros suivants. On en connaissait beaucoup, mais ce n'est que là qu'on les connaîtra toutes. Les résumant dans son numéro 2, le *Courrier* dit qu'on y dénonce « l'insolence des goujats de l'armée clichyenne, qui déjà, dans leurs feuilles sanguinaires, demandent les têtes de tous les fondateurs de la République ; qui osent publier leurs listes de proscription, en reproduisant les opinions des députés conventionnels lors du jugement de Capet, et qui ne cachent plus qu'ils espèrent bientôt rappeler *le véritable honneur national* et le gouvernement *royal de nos pères* ». Armée contre armée, armée d'Italie contre armée clichyenne : « Si le combat s'engage, la victoire ne sera pas longtemps incertaine. »

Dans le numéro du 6 thermidor an V, c'est un dialogue entre un soldat, qui est resté un an à l'hôpital, et le directeur d'un cabinet littéraire, qui l'indigne en lui apprenant que, sur cent journaux qui paraissent à Paris, il y en a à peine dix qui soient « partisans du gouvernement républicain ». Le militaire s'étonne qu'on n'applique pas à ces journalistes la peine de la déportation ou de la mort. Le directeur lui dit que les royalistes ont organisé des « légions de meurtriers », qui menacent impunément les républicains. Ceux-ci, hélas! se sont entr'égorgés pendant un moment. Suit cette vue juste et éloquente, peut être dictée par Bonaparte lui-même : « Ils ont péri, ces athlètes vigoureux qui luttèrent avec gloire contre le trône. Ils ont eu le sort des Caton et des Brutus. Condorcet, dont le nom réveille les plus religieux souvenirs, ceux d'un philosophe éclairé, d'un ami sage de la liberté, d'un républicain ferme et vertueux, il approcha de ses lèvres la coupe empoisonnée. L'éloquence de Vergniaud, les vertus de Roland, de Lasource, la jeunesse et les talents de ce Hérault de Séchelles, qui avait abdiqué l'antique noblesse et arboré l'étendard de l'égalité; l'énergie et le patriotisme de l'intéressant Camille Desmoulins, qui le premier, au 13 juillet, la veille de la chute de la Bastille, appela les citoyens à une insurrection sainte contre la tyrannie; l'énergie, les talents, la jeunesse, l'éloquence, les vertus, rien n'a pu les garantir de la mort. » Il ne survit qu'un petit nombre de républicains : « Il en naîtra sans doute de leur

cendre, qui profiteront des malheurs passés. Maintenant les royalistes triomphants célèbrent avec ironie des jeux funèbres sur leurs tombeaux. » C'est ainsi que, dans le journal de Bonaparte, on se lamente de la disparition de tant de têtes pensantes et dirigeantes sous la Terreur. On est encore républicain. On ne songe pas que c'est cette disparition qui plus tard facilitera le despotisme de Bonaparte.

Le *Courrier* annonce joyeusement l'arrivée de Hoche à Paris. Cette arrivée, dit-il, « ne plaît pas du tout aux Chouans et aux Clichyens ». Parmi les innombrables adresses, citons celle de la 4e division, à Trévise : « Qu'ils sachent que ce serment sacré : *La République ou la mort !* est gravé en caractères de feu dans le cœur de tous les défenseurs de la patrie. » L'adresse de l'État-Major, signée de Berthier, sent son Bonaparte : « Nous avons juré, par les mânes des héros morts pour la patrie, guerre implacable à la royauté et aux royalistes. Tels sont nos sentiments, tels sont les vôtres et ceux des patriotes. Qu'ils se montrent, les royalistes, et ils auront vécu ! »

Le *Courrier* avait parlé de modération. Un correspondant le lui reproche. Il répond : « La modération n'est pas le modérantisme. La modération, c'est d'unir les patriotes contre les royalistes et de maintenir cette union après la victoire contre les royalistes. La République ou la mort, voilà notre mot de ralliement ! »

On célèbre avec enthousiasme la fête anniversaire

du 10 août. Toasts enflammés. On joue la *Mort de César*. Il s'était formé, dans l'armée de Bonaparte, une « société républicaine des amateurs dramatiques », qui donnait des représentations sur plusieurs théâtres de Milan. On y jouait, avec des comédies amusantes, des pièces à esprit républicain ou philosophique.

Le *Courrier* nous apprend qu'à Paris les adresses de l'armée d'Italie tapissaient en affiches les murs de Paris. Après le coup d'État du 18 fructidor, que le *Courrier* raconte et commente longuement, le ton du journal est moins monté, mais toujours et jusqu'au bout républicain. Les biographes de Jullien de Paris disent qu'il ne resta pas jusqu'à la fin rédacteur en chef du *Courrier*, Bonaparte ne le trouvant plus assez docile, mais je ne découvre aucune preuve de cette allégation.

L'autre journal français de Bonaparte à Milan, c'est la *France vue de l'armée d'Italie, journal de politique, d'administration et de littérature française et étrangère* (1). C'est un modeste in-8, et il ne comprend que 18 numéros, dont le premier est daté du 16 thermidor an V, et le dernier du 16 brumaire an VI. L'ex-constituant Regnaud de Saint-Jean d'Angély est l'auteur des six premiers numéros. Ce modéré instruit et à la plume docile était un serviteur modeste et pâle. Il annonce que dans son journal il défendra « la liberté de ses amis contre les

(1) Bibl. nat., Lc 2/965, in-8.

partisans de la tyrannie et de la terreur ». Le *Courrier*, lui, ne combattait pas les partisans de la terreur, puisque Jullien était un ex-terroriste. Mais la *France vue de l'armée d'Italie* est un journal nettement républicain.

Dans le numéro du 21 fructidor (on ne connaît pas encore le coup d'État), il n'hésite pas à dire : « Nous répéterons sans cesse que, pour servir la République comme directeur, ministre ou député, il faut être franchement et fortement républicain; que l'on n'est honnête homme qu'à cette condition, et qu'elle seule peut attirer la confiance du peuple; et si enfin ceux qui entraînent la Constitution vers la monarchie sont sourds à la voix de leur conscience et persistent dans leurs coupables manœuvres, alors nous sonnerons la charge, s'il le faut, contre ces gens aussi imprudents que malintentionnés, et les extrémités les plus terribles ne nous le sembleront pas tant (ainsi qu'à toutes les âmes énergiques et vraiment patriotes) que le serait la perte de la République et de notre Constitution. »

Bonaparte s'épanchait plus avec Regnaud de Saint-Jean d'Angély qu'avec Jullien. Il y a dans le journal des traces de ces épanchements. On y aperçoit les arrière-pensées d'ambition qui commençaient à fermenter dans sa tête depuis qu'il se considérait comme un être extraordinaire, qui a son étoile. Il y a dans le numéro 3 un curieux article, qui commence ainsi : « On demande à Paris ce que veut

Bonaparte, ce qu'il fera. Les circonstances décideront ce qu'il fera ; mais, en jugeant par le passé, on peut répondre qu'il veut de la gloire. » C'est vague et inquiétant. Bonaparte ensuite, par la plume de Regnaud, se défend de se vouloir rendre maître absolu et indépendant en Italie. Mais il s'en défend sur un ton d'ironie étrange et troublant.

Cependant, rien dans ce journal qui ne soit républicain. On y donne toujours à Bonaparte une figure républicaine. On y publie avec éloge des extraits de cette notice biographique en anglais, où il était parlé de l'anti-royalisme de Bonaparte à l'école de Brienne, et dont une traduction venait de paraître. Cette approbation dans un tel journal ne prouve pas que ces anecdotes françaises, tant de fois reproduites depuis, fussent vraies, mais elle montre que Bonaparte voulait qu'on les tînt pour vraies et qu'on crût qu'écolier, il était déjà républicain.

IV

Pas un contemporain ne doutait que Bonaparte fût républicain. Sa réputation, à cet égard, était aussi solidement établie que celle de Hoche, peut-être même plus brillamment établie.

Hoche d'ailleurs, le grand et bon Hoche, incapable de jalousie, adorait son camarade d'armes et de gloire. Il écrivait au ministre de la Police générale, le 12 thermidor an IV : « Pourquoi donc Buonaparte (cette graphie n'était pas alors prise en mau-

vaise part) se trouve-t-il être l'objet de la fureur de ces *messieurs* ? Est-ce parce qu'il a battu leurs amis et eux-mêmes en vendémiaire ? Est-ce parce qu'il dissout les armées des rois, et qu'il fournit à la République les moyens de terminer glorieusement cette honorable guerre ? Ah ! brave jeune homme, quel est le militaire républicain qui ne brûle du désir de t'imiter ? Courage, courage, Buonaparte ! Conduis à Naples, à Vienne, nos armées victorieuses. Réponds à tes ennemis personnels en humiliant les rois, en donnant à nos armes un lustre nouveau. Laisse-nous le soin de ta gloire, et compte sur notre reconnaissance. Compte aussi que, fidèles à la Constitution, nous la défendrons contre les attaques des ennemis de l'intérieur. Comme toi, nous marchions contre les royalistes en vendémiaire; l'éloignement seul a empêché les frères d'armes de toutes les armées de partager tes travaux. »

Si Bonaparte était mort en même temps que Hoche, il serait dans l'histoire le type du soldat républicain, mieux encore que Hoche lui-même, car il avait déjà montré plus de génie que son émule de gloire. Et Hoche, s'il avait vécu longtemps, serait-il resté jusqu'au bout fidèle à son idéal ? Si on avait dit alors que le patriote républicain Moreau serait proscrit par Bonaparte et mourrait d'un boulet français dans les rangs des ennemis de la France, qui aurait pu croire à cet étrange avenir ?

Mais je m'excuse : un historien doit s'interdire les hypothèses et les réflexions fantaisistes. En ce temps

de commémorations napoléoniennes, j'ai voulu seulement rappeler, par quelques traits célèbres ou inconnus, que Napoléon Bonaparte n'a pas toujours été le despote destructeur de la liberté, mais qu'il était, dans sa jeunesse, un homme de son siècle, un révolutionnaire, un républicain. Quelle meilleure offrande pourrait-on apporter à sa mémoire que le rappel de sa jeunesse, comme dit le poète ?

15 juillet 1921.

V

LA MORT DE NAPOLÉON ET LES JOURNAUX PARISIENS EN 1821

Le voyage était long, en 1821, de Sainte-Hélène en Angleterre. La mort de Napoléon, advenue le 5 mai, ne fut connue à Londres que deux mois plus tard. C'est le 4 juillet que les journaux anglais l'annoncèrent, avec force détails sur la maladie et les derniers moments, d'un ton de curiosité admirative. De Calais, sans doute, le télégraphe aérien transmit la nouvelle à Paris. Il semble que Louis XVIII la connut dès le 5. Elle parut le 6 dans un journal du soir, *l'Étoile*, de nuance ministérielle. Ce journal, qui avait une sorte de privilège postal, put servir ses abonnés des départements par les courriers qui partirent ce soir-là, et il prit ainsi une grande avance sur ses confrères qui paraissaient le matin. Mais ce n'était pas un journal à fort tirage.

La plupart des Parisiens ne connurent donc la nouvelle que par les journaux du 7 juillet au matin.

Parlons d'abord des journaux de droite, royalistes, gouvernementaux.

Tous commencent par annoncer la mort sans commentaire, en reproduisant, sur les circonstances de cette mort, les journaux anglais, notamment *The Courier*.

D'abord, pas d'appréciation, ni aucun renseignement sur la sensation produite à Paris. Puis, le 9 juillet, la *Gazette de France* annonce que, dans la rue, un vendeur de journaux a été battu par des jeunes gens, parce qu'il annonçait la mort de Napoléon. Vient ensuite, dans la *Gazette* du 10 et dans le *Journal des Débats* du 11, l'anecdote des larmes du général Rapp. De service à Saint-Cloud auprès du roi, quand il apprit la nouvelle, il ne put s'empêcher de pleurer. Il rappela qu'il avait été pendant quinze ans l'aide de camp de Napoléon. « Je ne suis pas un ingrat », dit-il, et il se retira immédiatement chez lui. Le roi le fit demander et lui dit : « Rapp, je sais que vous êtes très affligé de la nouvelle que j'ai reçue. Cela fait honneur à votre cœur; je vous en aime et vous en estime davantage. » Cette anecdote officielle, reproduite par toute la presse, sembla destinée à donner le ton aux journaux ministériels, à leur conseiller d'être modérés dans leurs appréciations.

En effet, Napoléon mort ne reçut pas des journaux royalistes des injures aussi grossières que de son vivant. Ils attendirent plusieurs jours pour dire leur sentiment. C'est seulement dans son numéro du 12

que la *Gazette*, par la plume d'Achille de Jouffroy, exprima un jugement, très hostile sans doute, mais relativement courtois, reconnaissant que le défunt avait fait quelque bien, le Concordat, par exemple. De Jouffroy avoue que Napoléon détestait la Révolution, mais il déclare qu'il en fut cependant l'héritier et qu'il la servit en détruisant dans l'Europe les institutions monarchiques. Les journaux libéraux ayant répondu à cet article, de Jouffroy répliqua dans le numéro du 14 : « Vous ne défendez le règne de Bonaparte que parce que vous êtes les représentants de la Révolution française *une et indivisible*, c'est-à-dire avec tous ses principes, ses actes, ses intérêts et ses crimes. Comme révolutionnaires, vous êtes les artisans de celui dont on a dit, avec autant de justesse que d'énergie, que la Révolution s'était faite homme en lui... » Dans le numéro de la *Gazette* du 21 juillet, on lit : « Une foule de brochures et de lithographies relatives à la mort de Bonaparte viennent d'être saisies. Il est à remarquer que tous les cornets de la clique libérale semblent convoqués depuis quelques jours pour faire pompe au convoi de l'homme le plus antilibéral qui fût jamais. On dirait qu'ils veulent mettre le diable en terre. L'autorité, plus sage qu'eux, s'est chargée des funérailles de tous les pamphlétaires. » La censure fut donc moins tolérante que Louis XVIII, qui, lui, avec son tact ordinaire, avait permis que Rapp pleurât.

La *Gazette de France* avait eu la convenance d'orthographier le nom de l'adversaire mort, ce qu'elle

ne faisait pas de son vivant. Le *Journal des Débats*, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc*, l'*Ami de la religion et du roi*, la *France chrétienne* continuent à écrire haineusement *Buonaparte*.

Cependant, le *Journal des Débats*, qui avait eu tant à se plaindre de Napoléon, montra beaucoup de bienséance. Il ne parla du jugement à porter sur la mort que dans son numéro du 19 juillet. Il dit, non sans dignité : « Plusieurs écrivains ont déjà essayé de le juger, et déjà sa mémoire a été livrée, ou aux honorables ressentiments de ses victimes, ou à l'adulation flétrissante de ses esclaves et de ses complices. Pour nous, qu'il punit de notre opposition constante à l'esprit de son gouvernement despotique par la spoliation, par la prison et par l'exil, nous avons senti, au moment où la nouvelle de sa mort nous est parvenue, combien il nous serait difficile de juger Buonaparte et l'ensemble de son administration, nous nous sommes défiés de nous-mêmes, et nous avons cru devoir suspendre l'expression de nos sentiments personnels à l'égard de cet homme extraordinaire, uniquement par la crainte de paraître trahir la vérité par haine ou par fausse générosité... » Et le *Journal des Débats* se borne à donner des extraits de l'ouvrage posthume de Mme de Staël, *Dix ans d'exil*, qui venait justement de paraître, entre autres le passage où elle compare l'Empire à une grande forge, dont Napoléon était le moteur unique.

Le ton du *Drapeau blanc* est bien plus monté. Ce journal est décoré d'une vignette où l'on voit un

hussard tenant un drapeau blanc, avec cette légende : *Vive le roi!... quand même !...* Le *Drapeau blanc* n'attend qu'un jour pour dire son sentiment, et c'est Martainville qui l'exprime, dans le numéro du 8 juillet, avec une haine assez éloquente. Il reproche à Buonaparte de n'avoir pas su bien mourir, et à propos : « Son mausolée militaire dans les champs de Leipzig ou de Waterloo eût imposé le silence à son siècle et une sorte de respect à la prostérité. Il a mieux aimé mourir dans la captivité, d'une maladie héréditaire, et l'histoire dira qu'il était mort longtemps avant son dernier jour. Ce trépas, qui eût pu changer il y a quelques années la face de l'Europe, dont la nouvelle eût été reçue dans tous les États comme celle du plus grand événement, ne produira aujourd'hui qu'une impression médiocre. Buonaparte n'a pas su mourir à propos. » La feuille royaliste redoute par avance la légende de Sainte-Hélène ; elle essaye de l'étouffer dès lors en donnant à croire que la nouvelle de la mort a été accueillie avec indifférence. Dans son numéro du 11, elle publie une lettre du marquis de Verteillac, ex-chambellan de Napoléon, où il exhorte les « anciens bonapartistes » à servir le roi comme ils ont servi l'empereur.

La *Quotidienne* parle à peu près comme le *Drapeau blanc*. Selon elle, Napoléon aurait dû se faire tuer sur le champ de bataille. Ceux qui visent au rôle de héros doivent « savoir mourir ». Mais il avait d'étranges qualités : « Homme miraculeux, qui mit fin à l'anarchie par une usurpation, et qui, par ses

violences, prépara le retour à l'ordre ! On eût dit qu'il était envoyé de Dieu pour exercer ses vengeances et pour faire subir aux nations coupables l'expiation qu'elles devaient à la royauté. » Conclusion : « ... *Buonaparte est mort !* C'est une voix qui aurait dû, ce semble, retentir comme un coup de foudre dans toute l'Europe. Elle y est reçue sans empressement, répétée avec indifférence... Malheur à ceux qui ne confient point leur mémoire à la reconnaissance des peuples ! »

Il y avait deux journaux politico-religieux, aussi royalistes que catholiques. Le souvenir du Concordat ne défend pas la mémoire de Napoléon contre leurs rancunes.

L'*Ami de la Religion et du Roi*, dans son numéro du 11 juillet, flétrit « ce ravageur de royaumes, ce fléau de Dieu, celui qui a consommé à lui seul plus d'hommes que la Convention, les massacres et les échafauds ». Ce pieux journal dit que Buonaparte est mort en impie. Il rappelle que le cardinal Fesch lui avait, pour le convertir, envoyé à Sainte-Hélène un ecclésiastique italien, qu'il renvoya aussitôt. Le gouvernement anglais avait demandé qu'un prêtre français vînt à Sainte-Hélène ; cela ne s'est point fait. On dit que Buonaparte, dans sa maladie, aurait demandé à causer avec un prêtre instruit, disant : *Qui sait si je ne me ferai pas dévot ?* Trop tard : « Dieu lui a refusé à la mort les secours qu'il avait refusés lui-même au malheureux duc d'Enghien. » La *France chrétienne*, dont les numéros sont sans

date, ne veut pas, elle non plus, que la mort de Buonaparte fasse « sensation ». Elle dit : « Cet homme oublié meurt, sans que la renommée ait une seule voix à son service. L'homme s'évanouit, comme le bruit qu'il avait fait. » Ce « froid silence » vient de ce que Buonaparte n'a rien laissé après lui : ni aïeux dans le passé, ni bienfaits dans l'avenir. D'où un nouveau triomphe pour la légitimité. Cet homme fut « un des ennemis les plus acharnés de la religion ». S'il est tombé, c'est parce qu'il a outragé le chef auguste de l'Église et qu'il s'est fait le persécuteur des prêtres. « Trois évêques français et un grand vicaire jetés dans les cachots, plus de trois cents ecclésiastiques marquants de Rome exilés, trois cardinaux emprisonnés, le Sacré Collège dispersé : tels sont les exploits sacrilèges qui ont, n'en doutons point, hâté sa chute, en hâtant l'effet de l'anathème que ses crimes politiques envers la famille de son maître avaient déjà provoqué contre lui. »

Voilà comment les journaux royalistes parlèrent de Napoléon au moment de sa mort, les journaux religieux avec plus d'âpreté que les journaux purement politiques.

Dans la presse de gauche, ce fut un autre son de cloche, mais plus timide, parce qu'elle n'était pas libre, étant soumise, depuis le meurtre du duc de Berry, à la censure préalable la plus rigoureuse. On mutile les journaux, comme l'indiquent des « blancs », que l'on voit jusque dans les feuilles ministérielles,

et qui font penser à l'aspect des journaux parisiens pendant la dernière guerre.

Cependant, les journaux de gauche peuvent et osent défendre Napoléon contre la presse de droite. Celle-ci assurait, d'après quelques feuilles anglaises, que les derniers mots du grand homme, dans son agonie, avaient été : « Tête, armée. » Les journaux de gauche préfèrent une autre version, d'après laquelle il aurait dit : « Mon Dieu », et « la nation française ». Il serait donc mort avec des préoccupations de philosophe déiste et de citoyen, et non, comme le voulaient les journaux royalistes, avec des préoccupations de tueur d'hommes.

Aucun de ces organes de l'opposition libérale ne fait ou ne croit être libre de faire un éloge sans réserve. Ainsi le *Constitutionnel* se montre presque sévère. Le 11 juillet, il dit : « ... Il s'éleva autant par sa volonté que par la faiblesse des partis au pouvoir suprême, constitua la France en état de guerre permanente, substitua l'illusion de la gloire aux bienfaits réels de la liberté, et, s'identifiant avec l'indépendance nationale, fit de la crainte du joug étranger le principal instrument d'une autorité sans bornes. » Le *Constitutionnel* condamne son fatalisme, sa croyance en son étoile : « Le fruit de cinquante victoires peut être enlevé par une seule journée malheureuse : Pultawa et Waterloo en sont les preuves les plus solennelles. » Puis, l'éloge, un instant contenu, éclate : « L'histoire, qui juge sans partialité, avouera que Napoléon a rendu d'émi-

nents services à l'ordre social. La promulgation des Codes qui nous régissent encore aujourd'hui, malgré les nombreuses imperfections du Code pénal, est un bienfait qui ne sera point perdu pour les générations à venir ; une partie de l'Europe s'en est déjà emparée. Nous ne parlerons pas de cette immense gloire militaire, qui n'est pas contestée ; les améliorations de l'administration intérieure, les travaux publics, l'ordre des finances, sont des titres plus durables à l'admiration. Enfin, Bonaparte est mort : la vérité doit s'asseoir sur son tombeau, et ne craignons pas de le dire, le prisonnier de Sainte-Hélène sera compté parmi les grands hommes. »

Le libéral *Courrier français* n'ose pas trop s'exprimer d'abord. Le 11 juillet, il a un article d'appréciation, assez court, avec un ton de piété et d'admiration, mais aussi de prudence. Il rappelle la gloire de Napoléon, il l'appelle « grand capitaine ». Mais, dit-il, avant de parler de lui « laissons refroidir sa cendre ». Dans le numéro du 20, il en veut au *Journal des Débats*, qui a opposé à Napoléon le témoignage de Mme de Staël. C'est le témoignage d'une persécutée. Quels étaient les motifs vrais de cette persécution ? Voilà ce qu'il faudrait savoir, « avant d'opposer tombeau à tombeau, de mettre les morts en présence, et de juger l'un par l'autre ».

Bien plus ardemment élogieux est le *Journal du Commerce ;* il y a, dans son numéro du 14 juillet, un grand et bel article anonyme, où il est déjà parlé de Napoléon comme en parleront les poètes, quand

sera venu le temps de la légende glorificatrice. Le journaliste libéral salue un homme de génie « dans l'audacieux soldat qui s'élance, couvert de son seul drapeau, au-devant des foudres de Lodi ; dans le jeune Européen qui, sans cavalerie, disperse, au pied des Pyramides, la plus redoutable cavalerie de l'univers ; dans cet ardent capitaine qui renverse en quelques heures, et Brunswick, et les vieilles bandes prussiennes, et la monarchie de Frédéric ; dans ce général consommé qui, avec une poignée de héros, défend pied à pied, contre toute l'Europe, la terre de la patrie qu'on lui arrache par lambeaux... ». Si le Code pénal est parfois barbare, si le Code d'instruction criminelle est parfois tyrannique, le *Journal du Commerce* admire le Code civil, adopté par les peuples éclairés, et qui, malgré quelques taches, « laissera une haute idée de l'homme qui, dans l'intervalle de ses victoires, en faisait discuter devant lui, en discutait lui-même, les dispositions les plus importantes ». L'administration de Napoléon reposa sur le funeste principe du pouvoir absolu, mais que de grandes choses, que d'utiles travaux publics ! Libérale et civique conclusion : « Le tombeau de Sainte-Hélène restera au milieu des mers pour donner cette éternelle leçon aux maîtres de la terre, qu'on peut avoir reçu de la nature tous les dons du génie, avoir montré des drapeaux vainqueurs du Tage au Borysthène, donné des lois à vingt nations et régné sur vingt rois, et qu'il faut succomber encore quand on n'est pas défendu par l'amour des

peuples et par des institutions de leur choix. L'Europe, conjurée contre Napoléon et le despotisme, a pu renverser l'un et l'autre : l'Europe eût reculé devant Napoléon et la liberté. »

Voilà comment la presse de droite et la presse de gauche annoncèrent et commentèrent la mort de Napoléon en juillet 1821. Il est curieux de voir que ses admirateurs s'accordèrent avec ses détracteurs pour flétrir son despotisme, pour faire, à cette occasion, l'éloge de la liberté. Mais on sent que, quoi qu'en disent les journaux royalistes, la brusque nouvelle de cette grandiose mort lointaine sur ce rocher anglais ébranla et échauffa les imaginations, prépara l'éclosion de la légende poétique.

29 avril 1921.

VI

LE PÈRE LORIQUET. SA PERSONNALITÉ. SA FAMEUSE PHRASE SUR NAPOLÉON

Le Père Loriquet a-t-il vraiment écrit la phrase qu'on lui attribue, sur Bonaparte, qui aurait été un marquis au service de Louis XVIII ?

Peu de questions ont fait couler autant d'encre.

Pour défendre le Père Loriquet contre cette accusation, qu'ils disent calomnieuse, les Jésuites ont publié deux biographies apologétiques de ce membre si célèbre de leur Compagnie, l'une au lendemain de sa mort, l'autre l'an dernier.

Le premier ouvrage est intitulé : *Vie du R. P. Loriquet, de la Compagnie de Jésus, écrite d'après sa correspondance et ses ouvrages inédits.* Paris, Poussielgue, 1845, in-12 (Bibl. nat., Ln 27/12855).

C'est anonyme, Barbier croit qu'un certain baron Henrion a tenu la plume. Si c'est vrai, il l'a sûrement tenue pour la Compagnie de Jésus, dont il est visible que les archives lui ont été ouvertes. Ce

livre, fort tendancieux, comme on pense, mais intéressant et curieux, doit être épuisé en librairie.

Le second ouvrage, dont l'auteur est le Père Pierre Bliard, de la Compagnie de Jésus, a pour titre : *Le Père Loriquet, la légende et l'histoire*, Paris, Perrin, 1922. in-16. Cela ne vaut pas l'ouvrage précédent, dont le Père Bliard semble s'être beaucoup servi, sans le dire. Mais il a utilisé quelques dossiers des Archives nationales, que son prédécesseur ne paraît pas avoir connus (entre autres, le dossier F^7 5297). Sa publication a l'avantage d'être récente, et par conséquent il est facile de se la procurer.

A l'aide de ces deux ouvrages et avec le livre même du Père Loriquet, parlons à notre tour de la phrase légendaire, et aussi de la manière dont le célèbre Jésuite écrit l'histoire.

I

Faisons d'abord connaître la personnalité de ce Père Loriquet. Son nom est aujourd'hui ridicule, mais il a joué, de son vivant, un rôle important.

Il était né en 1767, à Épernay. Son père était maître écrivain et instituteur en cette ville.

Élevé par son père, de qui il tint le goût de l'enseignement, il prit le grade de maître ès arts à l'Université de Reims et entra, en 1787, au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris, d'où il sortit en 1790, avec le diaconat. Rentré dans la maison paternelle, il fut invité, en janvier 1791, quoique n'étant pas encore

prêtre, à prêter le serment à la Constitution civile du clergé. Il refusa ; puis, inquiet, il s'expatria.

Le voilà en Belgique, dans l'été de 1791. Il se fit ordonner prêtre à Malines. Il avait trouvé une place de précepteur chez un négociant d'Anvers. En l'an II, les progrès des armées françaises firent peur à cet ennemi de la Révolution ; il passa en Hollande, et, à La Haye, il devint précepteur d'un pupille du comte de Lowenhielm, qui fut ministre du roi de Suède près la République batave.

La chute de Robespierre, la réaction thermidorienne le rassurèrent. Il revint à Anvers. C'était alors une ville française, chef-lieu du département des Deux-Nèthes. Bien qu'habile homme, et fort perspicace, Loriquet s'était trompé en ses prévisions sur la durée et la portée de la réaction. Les lois contre les émigrés restèrent en vigueur, et, au début du Directoire, en pluviôse an IV, Loriquet fut arrêté.

Le tribunal criminel des Deux-Nèthes renvoya cet enfant d'Épernay devant le tribunal criminel de la Marne.

Le crime d'émigration était puni de mort.

Loriquet défendit sa tête avec habileté. Il invoqua en sa faveur les lois du 8 avril 1792 et du 25 brumaire an III, qui disaient qu'on ne devait pas tenir pour émigrés ceux qui n'étaient passés à l'étranger que pour s'y livrer « à l'étude des sciences, arts ou métiers », pourvu qu'ils n'eussent exercé aucune fonction publique, civile ou militaire. Il prouvait

que, sorti de France avec un passeport régulier, il n'avait exercé aucune fonction publique, et il soutenait qu'il n'était passé en pays étranger que pour y être instituteur privé et dans la vue de cultiver les sciences.

L'affaire traîna. En l'an V, le jugement n'était pas encore rendu. Mais tout faisait prévoir une condamnation. Le dernier biographe de Loriquet assure que ce saint prêtre avait le désir du martyre, « qu'il entrevoyait tout près de lui ».

Toutefois, il sut dompter ce désir. Un des vicaires généraux que le pape avait en France pour la direction du clergé réfractaire lui conseilla de s'évader. Il obéit. Il s'évada le 15 août 1797. Sur cette évasion, le Père Bliard a lu, dans le dossier Loriquet, aux archives de la Compagnie de Jésus, cette jolie phrase latine : *Jubente summo vicario, subire debuit vir obediens*. Comment s'évada cet homme assoiffé de martyre, mais obéissant? On ne nous le dit pas, et c'est dommage. Il doit y avoir là un agréable spécimen du savoir-faire de Loriquet.

Il avait sans doute bien des complices, bien des protecteurs, car on ne l'inquiéta point, et ce martyr manqué attendit tranquillement la loi du 6 floréal an X, qui rendait leur patrie à certaines catégories d'émigrés, où il sut trouver place. Il se soumit à Bonaparte et prêta le serment « d'être fidèle au gouvernement établi par la Constitution et de n'entretenir ni directement ni indirectement aucune liaison ni correspondance avec les ennemis de l'État ».

Le 22 brumaire an VII, amnistie lui avait été définitivement accordée pour fait d'émigration, et il rentra en jouissance de ses biens.

II

Ce fut aussitôt un militant, et c'est par l'enseignement qu'il entreprit sa lutte contre l'esprit de la Révolution française, au profit de l'Église.

L'Université impériale n'existait pas encore. L'instruction publique n'était pas encore un monopole d'État. L'abbé Loriquet put donc, avec un confrère, fonder une sorte de petit collège à Reims. Il ne s'y employa que pendant peu de temps. Une autre œuvre l'attira, celle de ces « Pères de la Foi », qui essayèrent de ressusciter, sous le Consulat, la Société de Jésus, ou quelque chose d'analogue. Avec eux, Loriquet enseigna successivement à l'Oratoire d'Amiens, à Largentière, à Roanne.

En 1803, le Premier Consul vint visiter cet Oratoire d'Amiens. Il fut complimenté par un élève qui lui lut un compliment en vers, œuvre de Loriquet lui-même, où, d'après le biographe de 1845, il y avait ceci :

Que de héros je vois
Aujourd'hui revivre à la fois !
Nouveau César, tu domptes et l'Europe et l'Asie ;
Nouveau Cyrus, tu romps du peuple saint les fers ;
Nouvel Auguste enfin, tu rends à l'Univers
La plus heureuse paix...

C'est ainsi que le futur détracteur de Napoléon adulait Bonaparte, au lendemain de la paix d'Amiens. et du Concordat.

Les Pères de la Foi furent dispersés par le gouvernement impérial, qui ne voulait pas des Jésuites. L'évêque de Meaux recueillit Loriquet, et le mit à la tête de son petit séminaire où, pendant quatre ans, il enseigna la logique, les mathématiques et la physique. Il s'occupait en même temps à composer des livres classiques, entre autres son fameux cours d'histoire.

Vint la Restauration. Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus, par bulle du 7 août 1814. Aussitôt Loriquet s'y fit admettre comme novice. Il va être maintenant, dans l'histoire, non plus l'abbé Loriquet, mais le Père Loriquet.

Le gouvernement de Louis XVIII hésitait à autoriser ces Jésuites, que le gouvernement de Louis XV avait expulsés, et qui, légalement, étaient déchus du droit d'enseigner.

Il s'agissait de tourner la loi.

L'évêque d'Amiens proposa aux Jésuites d'avoir, dans son diocèse, sous le nom de petit séminaire, l'établissement d'enseignement secondaire qu'ils rêvaient. Ils n'y recevraient pas seulement des jeunes gens se destinant à l'état ecclésiastique, mais aussi ceux qui, comme dit le Père Bliard, « pensant plutôt à la vie laïque, sans être entièrement fixés néanmoins pour la plupart, tenaient aux bienfaits d'une éducation foncièrement chrétienne ». Ce qui

facilitait les choses, c'est qu'une ordonnance royale du 5 octobre 1814 allait soustraire les petits séminaires à la juridiction de l'Université, pour les replacer sous la dépendance des évêques.

C'est dans l'ex-abbaye de Saint-Acheul, située tout près d'Amiens et naguère occupée par des Génovéfains, que fut placé le nouvel établissement. Cette abbaye était un bien national. L'évêque d'Amiens obtint du fils de l'acquéreur qu'il en consentît la location au modique prix annuel de 3.400 francs.

L'établissement fut peuplé, non seulement de futurs prêtres, mais aussi et surtout de jeunes nobles, de jeunes bourgeois riches. Le nombre des élèves s'éleva jusqu'au chiffre de huit cent soixante en 1826. Le Père Loriquet y fut d'abord professeur de rhétorique et préfet, puis vice-recteur et enfin recteur. On peut dire que Saint-Acheul est son œuvre.

Œuvre de réaction, florissante et redoutée, contre laquelle ne cessa de réclamer l'opinion libérale, dans les journaux et à la tribune.

Ce père Loriquet était vraiment un habile administrateur, un vrai Jésuite, merveilleux d'adresse. Il avait, dit son dernier biographe, le don de traiter intelligemment avec les personnes du monde : « Quelque insignifiant que fût ce qu'on lui disait (rapporte un témoin), il répondait toujours de manière à laisser croire à son interlocuteur que sa conversation l'intéressait. Lorsqu'on lui faisait une petite plaisanterie, il ripostait avec une finesse si

aimable qu'on aurait été tenté de se croire de l'esprit en sortant d'auprès de lui. »

Pendant les Cent-Jours, il s'arrangea pour n'être pas inquiété, ce qui n'est pas le moindre de ses tours de force.

Quand Louis XVIII revint, les sentiments royalistes des élèves de Saint-Acheul se manifestèrent avec un éclat bien réglé. A la façade de la maison, sur un transparent, on vit un ange couronnant des lis et, sous les lis, on lisait ces vers :

La main du Tout-Puissant a détourné l'orage ;
France, revois les lis ; de l'aquilon vainqueurs,
Ils croîtront sous un ciel désormais sans nuage,
Plus beaux à tous les yeux, plus chers à tous les cœurs.

Si cette louange des Bourbons n'est pas de la main même du Père Loriquet, comme l'avait été la louange du Premier Consul, c'est bien lui sans doute qui inspira ce quatrain royaliste.

En 1816, dans un exercice littéraire public, un des élèves loua la loi qui proscrivait les conventionnels régicides : « On devrait bien à leur égard, dit-il, imiter Carrier et les noyer en pleine mer. » Tout de même, cela fit scandale. Il y eut enquête. Loriquet, toujours souple et opportun, renvoya l'élève.

Plus souple encore fut Loriquet, quand, la même année, le séminaire de Saint-Acheul fut dénoncé par les libéraux comme ayant mis aux mains de ses élèves un récent pamphlet, ultra-réactionnaire, intitulé : *Les précurseurs de l'Antéchrist.*

Comme vous le pensez bien, ces précurseurs de l'Antéchrist, c'étaient les hommes de la Révolution, les libéraux, les *bleus* de toute nuance. Une enquête est décidée. Que fait alors Loriquet ? Il demande aux élèves, sans leur dire le motif, de lui remettre aussitôt le volume incriminé. Au bout d'une heure, il a tous les exemplaires entre les mains, et il les fait sortir de Saint-Acheul. Arrivent les enquêteurs ministériels. Le Père Loriquet affirme, « en toute vérité », que pas un seul exemplaire ne se trouve à la disposition des élèves, ni dans l'établissement. C'est ainsi que ce bon Père, dont Pascal eût goûté l'adresse, fit quinauds et le ministre et les libéraux.

III

Autre alerte, autre habileté.

Ayant beaucoup d'élèves, les Jésuites avaient loué, à un kilomètre de Saint-Acheul, une maison, Saint-Joseph du Blamont. Ils y mirent leurs élèves ecclésiastiques, laissant les élèves laïques à Saint-Acheul. De la sorte, la loi était non plus seulement tournée, mais ouvertement violée.

Dénonciation, enquête annoncée. Aussitôt, « après avoir recommandé l'affaire à Notre-Seigneur et à la Sainte Vierge », le Père Loriquet improvise un bon tour de sa façon. Quinze lits restaient libres à Saint-Acheul. Sur l'ordre du Père Loriquet, on court au Blamont réveiller quinze élèves pour leur faire passer la nuit dans la maison principale. « Le

lendemain matin, dit le Père Bliard, les autres ecclésiastiques reviennent à Saint-Acheul et cèdent le Blamont aux enfants des classes inférieures. Pendant ce temps, des chariots, commandés la veille au soir, transportaient avant l'aube, d'une maison à l'autre, les effets des transplantés. Tout se fit avec ordre, régularité et précision, en sorte que dans la matinée l'opération était terminée. »

Quand arrivèrent les enquêteurs, le Père Loriquet put leur répondre, « en toute vérité », qu'il dirigeait « un seul et unique établissement, matériellement réparti en deux maisons, mais n'en formant pas moins, sous une même direction, un cours d'études complet, suivi : ici les classes inférieures, là les classes supérieures. Aussi bien n'est-ce pas ce qu'on voyait ailleurs, ce qu'on tolérait en maints endroits? »

Ce tour fut réussi, comme les autres, et les enquêteurs crurent ou feignirent de croire que le Père Loriquet leur avait dit la vérité vraie.

Mais les adversaires des Jésuites avaient le mauvais goût de ne pas être dupes de ces pantalonnades, et ils s'obstinaient à réclamer l'application de la loi, qui ne voulait pas qu'on fît d'un petit séminaire un établissement d'enseignement secondaire concurrençant les collèges royaux. Ils parlèrent si haut que le gouvernement demanda, en 1819, au recteur de Saint-Acheul, de produire d'urgence « la double liste des élèves ecclésiastiques et des élèves laïques au-dessus de quinze ans ».

Si on avait fait une réponse véridique, on aurait

vu que la loi était aussi violée que possible, puisque la majorité des élèves de Saint-Acheul se destinaient à la vie civile.

Mais les élèves étaient bien dressés, et dignes de leurs maîtres.

Loriquet les mit « impartialement » au courant de l'affaire ; puis il les abandonna à eux-mêmes.

Ils comprirent très bien ce qu'on leur demandait. Au lieu des deux listes exigées, ils en présentèrent trois. « La première, dit le Père Bliard, comprenait cent soixante noms d'élèves se disant entièrement décidés pour l'état ecclésiastique ; la deuxième, quatorze seulement résolus à entrer dans le monde ; dans la troisième, quatre-vingts s'avouaient encore indécis, mais tout prêts à suivre leur vocation, quand la volonté de Dieu se serait clairement manifestée. » Loriquet adressa aux parents des quatre-vingts indécis une circulaire où il les priait de dire s'ils consentiraient que leurs fils se fissent prêtres, au cas où Dieu le voudrait. Presque tous répondirent affirmativement.

Et voilà comment le pouvoir civil fut mis dedans par le bon Père Loriquet. A conter ces escobarderies, le bon Père Bliard éprouve un visible contentement. Les Jésuites excellent, aujourd'hui comme au temps de Pascal, à mettre de la gaieté dans le mensonge.

Mais, tant va la cruche à l'eau...

Dans cette lutte contre l'esprit moderne, le Père Loriquet finit par être vaincu.

La fermeture de l'établissement de Saint-Acheul fut un des succès que l'opinion libérale remporta sous Charles X, malgré la piété de ce monarque. Une ordonnance du 16 juin 1828 décida que huit petits séminaires, qui étaient dirigés par une congrégation religieuse non autorisée, seraient soumis au régime de l'Université, et que personne, désormais, ne pourrait être chargé de la direction ou de l'enseignement sans avoir assuré par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation non autorisée.

Saint-Acheul disparut.

Le Père Loriquet vécut dans la retraite, à Paris, composant des ouvrages de piété. Il mourut en 1845. Mais ni ses amis, ni ses adversaires ne l'avaient oublié. Il avait été pour les libéraux, pour les disciples de la Révolution, un ennemi redoutable par son talent, par son habileté, par sa volonté, par son prestige, et aussi par l'ingéniosité de son astuce.

Ce n'était donc pas un obscur auteur de manuels scolaires, mais un célèbre éducateur, un Jésuite d'élite, que les libéraux attaquèrent à la tribune en 1844, et à qui ils prêtèrent une phrase sur Napoléon, phrase qui, vraie ou fausse, est immortelle, comme risible symbole du mensonge historique.

IV

C'est après la victoire des libéraux, en plein règne de Louis-Philippe, que cette attaque se produisit

contre un homme qui, s'il n'enseignait plus oralement, influait toujours sur une partie de la jeunesse par ses petits livres scolaires aux nombreuses éditions.

Voici quand et comment eut lieu l'incident.

Dans une séance de la Chambre des Pairs, du 26 avril 1844, au milieu d'un débat sur l'instruction publique, Montalembert reprocha au comte Portalis d'avoir en 1828, quand il faisait partie de l'administration d'alors, perfidement préparé le détrônement de Charles X.

Portalis répondit que Montalembert était bien jeune vers 1828 : « Je ne sais, dit-il, de qui il tient le récit des affaires de cette époque et si c'est par hasard du continuateur de cette histoire de France purgée et remaniée à cette époque, et qui dissimulait ou dénaturait tous les faits importants et glorieux pour notre pays. »

De quelle histoire de France voulait parler Portalis ?

C'est ce que précisa Hippolyte Passy (ancien ministre des Finances),le 29 du même mois, à la même tribune :

« Dans une des séances précédentes, dit-il, M. le comte de Portalis faisait allusion à une histoire de France, arrangée pour un des collèges des Jésuites qui s'étaient établis en France sous la Restauration. On sait ce qu'elle contenait : tous les événements de la Révolution, de cette immense époque dont les générations à venir auront peine à comprendre les

gloires et les douleurs, y étaient étrangement défigurés, vous le savez. L'empereur Napoléon n'y était qu'un marquis, lieutenant-général au service de Sa Majesté Louis XVIII, dont il conduisait à Vienne les armées. »

« C'est vrai », s'écria alors un des collègues de Passy, dont le *Moniteur* ne donne pas le nom, et personne, dans le moment, ne contredit l'orateur.

Mais, le 8 mai suivant, Montalembert parut à la tribune, tenant à la main deux petits volumes. C'était, dit-il, la première édition du cours d'histoire du Père Loriquet, datée de 1810, et la seconde, datée de 1816. Il affirma que la phrase dénoncée par Hippolyte Passy ne s'y trouvait pas : « Cette falsification stupide de l'histoire n'a, dit-il, jamais existé. Si elle avait été faite, elle prouverait assurément bien peu en faveur de l'habileté et de la finesse qu'on reproche tant aux Jésuites. » Il déclara que l'auteur donnait « sa parole de prêtre et d'homme d'honneur » qu'il n'avait pas écrit cette phrase.

Montalembert reconnut qu'il y a dans ce livre « une foule de jugements contraires à la gloire impériale et à l'impartialité historique ». Il dit que c'était la mode du temps, et que, « si on voulait récriminer, les récriminations de ce genre atteindraient bien plus haut que l'obscur Jésuite ». (On sent que c'est le Père Loriquet lui-même qui parle par la bouche de Montalembert, et qui se traite d'obscur.) Ces récriminations « atteindraient des

hommes que nous respectons tous et qui cédèrent comme les autres à la réaction politique ».

Il insista, répétant sans doute ce que lui avait dit le Père Loriquet : « Si, dit-il, on pouvait découvrir quelque part un exemplaire où elle (la fameuse phrase) se trouvât, je dirais hardiment qu'elle y a été intercalée par quelque ennemi des Jésuites, et que cette intercalation ne saurait étonner ceux qui, comme moi, ont vu de leurs propres yeux, en 1830, des lithographies représentant des Jésuites faisant l'exercice à feu dans les cours de Montrouge, afin d'apprendre à combattre le peuple de Paris. »

Le *Moniteur* note ici des « rires et mouvements divers ». Montalembert insista : « Oui, Messieurs, conclut-il, je l'ai vu, car c'est ainsi, Messieurs, qu'on écrit l'hitoire, non pas chez les Jésuites, mais contre les Jésuites. Ceux qui ont fait et mis en vente de pareils dessins sont bien capables, j'espère, d'avoir supposé cette histoire du marquis de Bonaparte pour mieux déshonorer les victimes de leur haine. »

Dans sa réplique, Hippolyte Passy ne se montra plus aussi affirmatif que la première fois : « Ce que je déclare quant à moi, dit-il, c'est que le livre auquel j'ai fait allusion existe, bien qu'aujourd'hui même il ne soit pas à la Bibliothèque royale, où la seconde édition et les éditions suivantes se trouvent, mais où la première n'existe pas ou n'existe plus. Serait-ce la preuve qu'il a été

pris quelques soins pour la faire disparaître ? Je l'ignore. »

Mais pour qu'on jugeât du mauvais esprit du livre, Passy lut à la tribune une page de la seconde édition, dans laquelle l'auteur, à propos de la retraite de Russie, se réjouit d'une catastrophe où il voit la main de la Providence, « le châtiment des dévastations, des massacres, des sacrilèges, des atrocités de toute espèce dont se rendait coupable depuis vingt ans cette armée toujours recrutée d'enfants de la Révolution et dévouée... à tous les genres de crimes et de forfaits ».

Montalembert répéta qu'il ne justifiait ni ne défendait le livre, avoua qu'il était « rempli de choses contraires au sentiment national et à l'impartialité historique », rappela que beaucoup d'autres écrivains étaient tombés dans la même faute, et, tout en niant plus que jamais l'existence de la fameuse phrase, conclut ainsi : « Ne nous engageons donc pas dans cette lutte de récriminations sur ce qui a été dit et écrit après la Restauration. Les blessés ne seraient pas tous du même côté. »

Le Père Loriquet lui-même eut beau protester dans une lettre publique, au mois de janvier suivant, la question parut douteuse.

Il est évident que la phrase légendaire circulait déjà depuis longtemps. Autrement, Hippolyte Passy ne l'aurait pas apportée à la tribune comme bien connue, et il n'aurait pas provoqué une interruption affirmative.

La *Quotidienne* du 21 mai 1844 (1) publia une lettre de Marcel de Laroche-Arnaud à Hippolyte Passy, où il disait : « Je vous apprends, Monsieur, que ce passage du *marquis* de Buonaparte, que vous avez tant fait valoir à la Chambre des Pairs, a été fabriqué, il y a vingt ans, à Paris, rue Montmartre, dans les bureaux d'un journal où vous ne pouvez pas ignorer que s'élaboraient alors ces basses et ténébreuses erreurs dont la *glorieuse* et *immortelle* révolution de Juillet a été la suite... (2). »

Rien, jusqu'ici, n'a confirmé cette assertion, quoiqu'elle ne soit pas absolument invraisemblable. Mais ce qui donna longtemps du crédit à la version contraire, à la version d'Hippolyte Passy, c'est le fait que la première édition ne se trouvait pas à la Bibliothèque royale (aujourd'hui nationale). Elle y est entrée depuis, comme on va le voir.

V

Il n'y a pas fort longtemps que la Bibliothèque nationale a fait cette acquisition. Je l'ignorais. Il y a quelque vingt-cinq ans, quand l'idée de faire une

(1) Bibl. nat., Lc 2/728, in-folio.

(2) Dans son *Mémoire à consulter sur le rétablissement légal des Jésuites en France* (1845), le même écrivain dit que le fabricateur de la fameuse phrase fut un ancien élève des Jésuites, « qui, par une inconcevable perversité d'esprit, se plaisait à débiter les plus saugrenues suppositions ».

étude sur le Père Loriquet me traversa l'esprit pour la première fois, je m'informai auprès du conservateur des imprimés dans cette bibliothèque, et il me confirma le dire d'Hippolyte Passy : la première édition du Père Loriquet ne se trouvait pas à la Bibliothèque nationale, qui d'ailleurs possédait la seconde.

Je m'en tins là, me disant que si, depuis, la Bibliothèque nationale avait fait une si « sensationnelle » acquisition, cela se saurait, on m'aurait fait part d'une telle nouvelle, à moi qui suis un habitué de la Bibliothèque et qui cause souvent avec les obligeants bibliothécaires. En publiant la présente étude sous sa première forme, j'assurai à mon tour que la Bibliothèque nationale n'avait pas cette première édition.

Je reçus aussitôt une lettre d'un historien de mes amis qui me dit qu'il avait demandé à la Bibliothèque nationale l'édition introuvable, qu'on la lui avait donnée, et qu'elle était à la « Réserve », sous la cote L 39/71 *bis*.

Très étonné, je courus à la Bibliothèque, où j'obtins aussitôt communication du précieux volume, qui est bien revêtu de la cote susdite, et dans lequel est inscrite cette explication : *Don du ministre de l'Instruction publique au nom de M. le chanoine Roze, le 5 juin 1898*. Depuis quand cette acquisition, vieille de vingt-six ans, est-elle cataloguée ? Pourquoi lui a-t-on donné une cote qui n'a aucun rapport avec la cote de la se-

conde ? Je l'ignore. En tout cas, voici le titre exact :

Histoire de France à l'usage de la jeunesse, avec cartes géographiques, par A. M. D. G. XXX, Lyon, P. Rusand, et Paris, Société typographique, 1810, 2 vol. in-16.

L'ouvrage est anonyme, ou plutôt pseudonyme, puisque l'auteur s'est caché sous les initiales des quatre mots qui sont la devise des Jésuites : *Ad majorem Dei gloriam.*

La date de 1810 est fausse. En effet, t. II, p. 201, on lit, à propos de la décoration de Saint-Louis, cette note : « Ceci s'écrivait en 1813, un an avant le rétablissement de la monarchie. » Pourquoi cette supercherie dans le millésime ? Peut-être pour faire croire qu'on a eu le courage de dire sa pensée en plein règne de « l'Usurpateur ».

Dans cette première édition, le Père Loriquet arrête son récit à la mort de Louis XVI inclusivement, mais il y a ensuite, sous le nom de « table chronologique », un résumé très sommaire qui nous mène jusqu'à l'année 1809. Les faits qu'on croyait alors essentiels s'y trouvent à peu près tous.

Non seulement la phrase sur le marquis de Bonaparte ne s'y trouve pas, mais l'établissement de l'Empire est signalée en ces termes corrects : « Bonaparte proclamé empereur sous le nom de Napoléon, puis sacré par Pie VII, 1804. »

Cette constatation faite, est-on bien sûr que cette fameuse phrase n'ait pas été dite dans un enseigne-

ment oral ? Est-on bien sûr que les informateurs d'Hippolyte Passy ne l'eussent pas lue dans quelque cahier appartenant à un élève de Saint-Acheul ? Le Père Loriquet a pu, « en toute vérité », selon sa formule quand il mentait, assurer qu'il n'avait pas *écrit* la phrase, s'il s'était borné à la dire, ou si un des professeurs l'avait dite dans l'intimité du collège ?

M. Bliard a lu, dans l'enquête parlementaire de 1899 sur l'instruction publique, ces mots de ma déposition : « Nous ne sommes plus au temps du Père Loriquet, les Jésuites n'enseignent plus à leurs élèves que Napoléon Ier était lieutenant général de Louis XVIII. » Cela indigne M. Bliard. J'ai dû, d'un mot ou d'un geste, faire des réserves critiques, que la sténographie n'a pas notées. Mais ce qui est sûr, c'est que l'enseignement historique du Jésuite Loriquet était souvent une déformation calomnieuse, comme l'avouait presque Montalembert, et comme on va le voir.

VI

C'est dans la seconde édition de son livre que le Père Loriquet a développé la partie relative à la Révolution et à Napoléon.

Elle se trouve à la Bibliothèque nationale, dans la Réserve, sous la cote G, 2739, sous ce titre : *Histoire de France à l'usage de la Jeunesse*, publiée sans nom d'auteur, A. M. D. G., Lyon et Paris, 1816, 2 vol.

in-12. C'est dans le tome II que le Père Loriquet a raconté l'histoire moderne et contemporaine (1).

Voici quel est l'esprit de ce récit, et quelques spécimens de fantaisies qu'on y trouve.

Le Père Loriquet n'est pas content de l'édit de

(1) Dans le tome I^er^, le Père Loriquet ne se montre pas aussi rétrograde et fantaisiste. Voici, par exemple, comment il y parle de la révocation de l'édit de Nantes : « La même année (1685), le monarque frappa la religion prétendue réformée d'un coup qui retentit jusqu'aux extrémités de l'Europe. Les calvinistes avaient extorqué de ses prédécesseurs, les armes à la main, un grand nombre de privilèges en faveur de leur secte, et obligé Henri IV de publier, en 1598, le fameux édit de Nantes, qui leur donnait une sorte d'égalité avec des catholiques. Malgré ces concessions, ils n'en avaient pas moins été entreprenants, et déjà l'on comptait plus de deux cents lois portées contre leurs infractions à l'édit de Henri IV, lorsque Louis XIV se détermina à déployer contre eux son autorité. Assez grand et assez puissant pour avoir peu de choses à craindre de leur ressentiment, il révoqua l'édit de Nantes, leur interdit l'exercice public de leur religion et fit abattre tous leurs temples. Parmi les sectaires, les uns se retirèrent dans les pays étrangers et devinrent pour la plupart les ennemis mortels de leur patrie; les autres se cantonnèrent dans les montagnes de Cévennes et, excités par leurs ministres, ils levèrent l'étendard de la révolte; d'autres enfin, ou dissimulèrent, ou revinrent de bonne foi à la religion de leurs pères. » Notons aussi que le massacre de la Saint-Barthélemy l'indigne. Il est curieux de noter que, dans la première édition, il avait cité l'anecdote légendaire sur Charles IX arquebusant les protestants et disant, devant le cadavre de Coligny, que le corps d'un ennemi mort sent toujours bon. Cela disparaît dans la seconde édition. Mais, dans les deux éditions, se trouve ce récit du remords et de la fin de Charles IX : « Charles, dit le Père Loriquet, se sentit attaqué d'une maladie extraordinaire, qui fut regardée par

1787, par lequel Louis XVI accorda, avec timidité et restrictions, l'état civil aux protestants. Ce sont, dit-il, des « privilèges » qu'on leur rendit.

Sur la constitution des Etats généraux en Assemblée nationale, le 17 juin 1789, il écrit que c'était un « rassemblement illégal ».

Sur la prise de la Bastille : « Soixante mille hommes, aux gages de Philippe, après avoir promené le brigandage et l'effroi dans Paris, vont, le 14 juillet, mettre le siège devant la Bastille. »

Sur la nuit du 4 août, après avoir conté ce que nous appelons la « grand'peur », le Père Loriquet dit : « Au milieu de ces mouvements convulsifs, l'Assemblée, après un repas splendide, tint la séance si connue sous le nom de séance du 4 août. Là, sans discussion, sans délibérations, uniquement inspirée par les vapeurs du vin, elle décrète une foule d'injustices contre les seigneurs, contre les propriétaires des droits féodaux, contre les provinces privilégiées. »

Selon lui, les journées d'octobre sont sorties de là :

« Le roi ayant repoussé ces décrets anarchiques, les conspirateurs en prirent occasion de ranimer le feu de la révolte et de préparer un attentat plus

plusieurs comme un effet de la vengeance divine. Son sang coulait à travers les pores de sa peau. La journée de la Saint-Barthélemy, toujours présente à son esprit, lui causait des remords cuisants au milieu desquels il mourut, âgé de vingt-quatre ans. »

hardi et plus décisif que les précédents. Le duc d'Orléans, leur chef, que son or avait rendu maître de presque tous les blés du royaume, ferme les magasins qui alimentent la capitale, et ses émissaires publient que la reine a juré de faire mourir de faim tous les Français. La populace, pressée par la disette, se soulève... »

A l'entendre, les Droits de l'Homme, une fois décrétés, « hâtèrent, comme on devait s'y attendre, la désorganisation générale ».

A propos de la séance de la Constituante du 27 décembre 1790, où les ecclésiastiques, membres de l'Assemblée, furent invités à prêter serment à la Constitution civile du clergé, le Père Loriquet écrit : « Malgré les cris de mort qui retentissaient dans la salle (1), il n'y eut pas un seul des évêques présents qui ne se refusât au serment qu'on exigeait d'eux... » Or, aucun journal, aucun témoignage ne relate aucun cri de mort, aucun cri quelconque. Il y eut au moins un évêque, Grégoire, qui prêta le serment, et il fut suivi aussitôt par un grand nombre d'ecclésiastiques députés (2).

Sur la grande journée nationale du 10 août 1792 :

(1) Dans la première édition, au lieu de : « Dans la salle », le Père Loriquet avait écrit : « Autour de la salle. » D'ailleurs, les passages que nous citons sont identiques dans les deux éditions. Les nouveautés ne commencent qu'après la mort de Louis XVI. Pour cette période, l'auteur substitue un récit détaillé au sommaire chronologique.

(2) Voir le *Moniteur*, réimpr., t. VI, p. 729.

« Les brigands de la ville, dit-il, au nombre de 20.000 hommes, vont bloquer les Tuileries... »

Il justifie l'invasion de la France par les puissances étrangères :

« Alarmées, écrit-il, des attentats auxquels on se portait en France contre l'autorité royale et des efforts que faisaient les émissaires des Jacobins pour propager leurs systèmes destructeurs, elles prirent les armes de concert et se préparèrent à étouffer, s'il était possible, dans son foyer l'incendie qui, après avoir dévoré la France, menaçait d'embraser toute l'Europe. »

Il ajoute gentiment : « Au bruit de cette invasion, une fureur mêlée de désespoir saisit les factieux. »

Il admire l'insurrection vendéenne, où furent défendus « les principes conservateurs de toutes les sociétés humaines ».

Il approuve les pires crimes des royalistes contre la patrie :

« L'insurrection de Lyon, dit-il, n'avait été qu'une réunion de tous les partis contre le parti jacobin. Toulon, au contraire, franchement prononcé en faveur de la royauté, proclama Louis XVIII et reçut, en qualité d'auxiliaires, des troupes espagnoles et anglaises. Ce dernier trait fit entrer la Convention et les Comités en fureur. »

Non, mais voyez-vous cette stupide Convention et ces stupides Comités qui ont le front d'être mécontents, parce que des Français ont livré une place forte française à l'ennemi !

Les Girondins ne trouvent pas grâce devant le Père Loriquet. Il éprouve le besoin de les calomnier : « Dans la nuit qui précéda leur supplice, la plupart, assure-t-il, s'enivrèrent. »

Il affirme que Robespierre, un jour qu'on lui parlait de clémence, répondit : « La génération qui a vu l'ancien gouvernement le regrettera toujours ; ainsi tout individu qui avait plus de quinze ans en 1789 doit périr. »

Dans son récit des journées de thermidor, après avoir dit qu'Henriot, Couthon et Robespierre furent portés au Tribunal révolutionnaire, il ajoute cette invention : « Saint-Just suivait à pied, pleurant comme un enfant ».

Quoi qu'on en ait dit, le Père Loriquet est moins sévère pour Bonaparte que pour la Révolution française. N'est-ce pas Bonaparte qui, par le Concordat, avait restauré de ses mains la puissance de l'Eglise en France?

Il faut noter qu'il n'écrit pas son nom *Buonaparte*, comme c'était alors l'habitude chez les écrivains royalistes.

Loin de cacher le fait même de son règne, il en donne un récit assez détaillé, hostile certes, mais sans fantaisies trop singulières.

Ce qu'il lui reproche surtout, c'est de n'avoir pas, après la paix d'Amiens, joué le rôle d'un Monck, de n'avoir pas rappelé Louis XVIII. A ce propos, il invente ou accueille une anecdote assez fantaisiste : « Il rencontra, dit-il, jusque dans sa famille des

conseillers assez sensés pour l'y exhorter. Un jour que, revêtu des marques de la dignité consulaire, il se regardait avec complaisance, il demanda à une de ses sœurs ce qu'elle pensait de son costume. « *Il vous sied parfaitement*, répondit-elle ; *mais pourtant il vous manque encore quelque chose.* — *Eh ! quoi donc?* demanda Bonaparte. — *Ce qui vous manque*, reprit sa sœur, *c'est l'épée de connétable.* »

Ce que hait le Père Loriquet, c'est le peuple français, ce peuple qui veut être libre et qui abhorre tout gouvernement clérical.

Sur Napoléon et l'invasion en 1814 : « Tout alors, dit-il, fut mis en œuvre par son odieuse politique pour armer la population des villes et des campagnes. Des gens apostés tiraient sur les parlementaires ennemis afin de les irriter et d'attirer de leur part de sanglantes représailles. De faux Cosaques, secrètement organisés en bandes de pillards, commettaient, sous l'uniforme étranger, tous les excès capables de pousser les paysans au désespoir et à la vengeance. »

Il injurie l'armée française de 1814, qui s'opposa à l'invasion : « Toute composée d'enfants de la Révolution, dit-il, depuis longtemps accoutumés à vivre de pillage, à s'abreuver de sang, instruite à fouler aux pieds tous les droits de la religion, de la pudeur et de l'humanité, elle se voyait avec dépit reportée à un ordre de choses où il y aurait à remplir encore d'autres devoirs que celui de se battre et de conquérir. »

Sur l'héroïsme de la Garde, à Waterloo, voici ce que ce bon Père ose écrire : « Environnée de toutes parts, et placée sous le feu de la mitraille anglaise, elle fut invitée à se rendre. *La Garde impériale meurt et ne se rend pas*, telle fut sa réponse, et aussitôt on vit ces forcenés tirer les uns sur les autres et s'entre-tuer sous les yeux des Anglais, que cet étrange spectacle tenait dans un saisissement mêlé d'horreur. La moitié de l'armée française périt sur le champ de bataille et reçut là le juste prix de sa trahison. »

VII

Voilà comment le Père Loriquet écrit l'histoire. Voilà comment il défigure la vérité. Voilà comment ce Jésuite calomnie les Français (1).

Le Père Bliard lui-même en est un peu gêné. Il fait remarquer que, quand Loriquet écrivit ces choses, il n'était pas encore entré dans la Compagnie de Jésus. Il veut sans doute dire par là que, si cet abbé avait été déjà Jésuite quand il prit la plume il aurait mis plus d'art dans ses impostures.

C'est bien possible.

(1) Je dois dire, pour être juste, que si le Père Loriquet ne respecte pas la vérité, son manuel est mieux fait, plus intéressant, plus facile à lire que la plupart de ceux qu'on avait publiés avant lui. Ajoutons qu'il l'a orné d'une carte géographique, ce qui n'était pas l'habitude alors.

J'admets qu'on ait calomnié ce calomniateur, quand on lui a prêté la phrase sur le marquis de Bonaparte. Mais c'est le cas de dire qu'on ne prête qu'aux riches. La phrase où Loriquet dit que, dans la nuit du 4 août, les nobles, qui firent le beau geste de renoncer à leurs privilèges, furent « uniquement inspirés par les vapeurs du vin », ce n'est pas un mensonge amusant, comme le mensonge sur Bonaparte : c'est un mensonge odieux.

Je dis : *odieux*, parce que le Père Loriquet n'a pas, comme tant d'autres alors, l'excuse de la bêtise. Il est fort intelligent, et, s'il écrit des bourdes, c'est qu'il les croit utiles à sa cause. Parfois, des mots de vérité lui échappent. Ainsi, il a très bien senti la supériorité de Danton. Il écrit : « Danton avait aidé Robespierre à les écraser (les Hébertistes); il ne leur survécut pas longtemps. Coupable de tous les crimes de la Révolution, il en eut un autre aux yeux de Robespierre, celui d'un grand caractère et d'une force d'éloquence révolutionnaire à laquelle celui-ci ne pouvait atteindre. » Quand il parle des causes de la Révolution, sans doute il reprend la thèse du clergé, que c'est la dissolution des mœurs et la philosophie qui ont amené la chute de la monarchie, et il écrit :

« Une telle monarchie devait, ce semble, être éternelle; mais elle portait dans son sein un principe de dissolution, que Louis XV n'eut pas le courage d'étouffer dans sa naissance. Le désordre des mœurs

amena peu à peu la licence des opinions. Celle-ci, sous le nom de philosophie, travailla sourdement, pendant un demi-siècle, à pervertir l'esprit public, à dénaturer le caractère national ; et, après avoir fait germer dans les cœurs le mépris de toute autorité, elle leva enfin le masque, et renversa d'un même coup le trône de Clovis et les autels du Dieu qui avait consacré sa royauté. »

Mais la haine du Père Loriquet contre Voltaire et Rousseau est intelligente, et il se garde bien, comme d'autres énergumènes cléricaux d'alors, de contester leur talent.

« Celui-ci (Rousseau), dit-il, dogmatiseur hardi, sut revêtir d'un style magique quelques vérités utiles, mais anciennes, mêlées dans des milliers d'erreurs qui devinrent fatales à la société. L'autre, habile écrivain, mais abusant de sa prodigieuse facilité, voulut primer dans tous les genres, et les manqua presque tous. On a rempli des volumes entiers de ses bévues littéraires et de ses mensonges historiques. On en remplirait de plus gros encore des infamies et des turpitudes qui souillent la plupart des ouvrages sortis de sa plume. Aujourd'hui, sa réputation a baissé, et il n'est plus regardé comme le roi de la littérature que par les hommes intéressés à relever les ennemis de la religion et des mœurs. »

C'est violent, mais c'est parfois nuancé. On sent que le Père Loriquet *comprend* Rousseau et Voltaire. Quand donc il fait la bête, quand il falsifie l'histoire,

il mérite qu'on voie en lui le type du calomniateur, et après tout, s'il n'a pas écrit la fameuse phrase, on peut dire qu'il n'a pas tout à fait volé sa réputation de falsificateur grossier.

Décembre 1923.

VII

PRÉDÉCESSEURS ET ÉMULES DU PÈRE LORIQUET. — LES MANUELS D'HISTOIRE DEPUIS LE XVI^e^ SIÈCLE JUSQU'AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

Ce Père Loriquet, qui prenait de si étranges libertés avec l'histoire, nous avons vu que Montalembert, en 1844, à la tribune de la Chambre des Pairs, l'excusa en disant que beaucoup d'autres historiens avaient fait comme lui.

Je pense que Montalembert voulait surtout parler des auteurs de manuels d'histoire à l'usage de la jeunesse, et j'ai eu la curiosité de rechercher ce qu'étaient ces manuels, à quelle époque on a commencé à en faire, dans quel esprit et dans quelle forme ils étaient conçus.

Ce n'est qu'ainsi qu'on peut savoir si le Père Loriquet a innové dans l'art d'accommoder l'histoire aux passions et aux intérêts ou s'il s'est borné à suivre une tradition.

I

Ces petits livres d'histoire, qu'on peut appeler manuels, ne furent point composés d'abord à l'usage de la jeunesse ou de l'enfance en général, mais seulement à l'usage de la jeunesse royale, des enfants nobles, ou des enfants de la bourgeoisie riche et dirigeante.

Le premier en date que je rencontre, dans les temps modernes, est du XVI^e^ siècle. C'est la *Chronique abrégée des faits, gestes et vies illustres des Roys de France depuis Pharamond jusqu'à Charles neufvième de ce nom, à ce présent régnant. Nous avons adjousté à chacun d'iceux leur effigie au plus près du naturel qui nous a été possible représenter.* A Paris, Guillaume Lenoir, rue Sainct Jacques, à la Rose blanche couronnée, 1563, petit in-8, (Bibl. nat., L39/1).

Ces effigies royales qu'annonce le titre sont dans des médaillons, en tête de chaque règne, et il y a un chapitre par règne. Elles sont ultra-fantaisistes, surtout pour les Mérovingiens. Je retrouve les mêmes effigies, ou à peu près, dans la plupart des manuels d'histoire subséquents, par un plagiat non avoué.

L'auteur anonyme s'est servi de deux écrivains qui avaient esquissé déjà chacun (mais en latin) une sorte de grande histoire générale, Gaguin et Paul-Émile; il y renvoie plus d'une fois le lecteur (1). Il y

(1) Robert Gaguin, *Compendium supra Francorum gesta a Pharamundo usque ad annum 1491* (Paris, 1497), réimprimé

a donc déjà comme un petit appareil d'érudition dans cet ouvrage si élémentaire. Peu de pages y sont consacrées à chaque règne, et on n'y trouve que des biographies royales, fort sommaires, avec de brefs traits d'histoire militaire, des noms de batailles.

Quoique, dans ce théâtre en miniature, le roi occupe toute la scène, ou presque, il y a cependant, au règne de Charles VII, une petite place pour Jeanne d'Arc.

Voici tout le passage qui la concerne, transcrit dans l'orthographe d'aujourd'hui (je ferai de même pour les autres citations) : « La pucelle Jeanne fit état d'homme d'armes; donna secours à ceux d'Orléans assiégés, contraignit les ennemis laisser le siège, mena le roi Charles couronner à Reims, en passant ès lieux que les ennemis tenaient; mais enfin elle fut brûlée à Rouen par les Anglais. Les Anglais furent après chassés de Paris. »

On voit que l'auteur ne s'émeut guère. On voit que Jeanne d'Arc ne dit pas grand'chose à son imagination. Il est cependant intéressant de noter que, de tous les grands événements populaires, celui-là, le geste de Jeanne d'Arc, soit le seul que cette histoire royale ne passe pas sous silence. Nous aurons

en 1521, avec une suite jusqu'en 1499. L'ouvrage de Paul-Émile, historien italien fixé à Paris, intitulé : *De rebus gestis Francorum*, avait été partiellement traduit en français en 1556. Jean Regnart en donna une traduction complète en 1581.

soin d'ailleurs de dire comment les autres manuels ont parlé de Jeanne d'Arc.

En tout cas, rien de froid et de sec comme ce premier en date des manuels d'histoire.

Treize ans plus tard, la tâche des faiseurs de manuels se trouva facilitée par la publication de la première grande histoire de France en langue française. C'est l'ouvrage de Du Haillan, intitulé : *Histoire de France*, par Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France. A Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huilier, rue Saint-Jacques, 1576, in-folio (Bibl. nat., L35/61).

Les qualités et les défauts de cette vaste compilation ont été souvent exposés. Avec ses longueurs, ses sécheresses, son insuffisante documentation, l'étroitesse de son point de vue, qui trop souvent n'est que royal, politique, militaire, jamais populaire, cet ancêtre des historiens français n'en a pas moins (après un discours préliminaire qui a assez grand air) tracé un récit ample, lisible, parfois instructif, où il y a, certes, trop de fantaisie, mais moins qu'on ne pourrait le croire. C'est une ébauche de monument historique en langue française, et nous devons saluer ce Du Haillan comme un ancêtre, comme un initiateur.

Comme son ouvrage fut très utilisé par les auteurs de manuels, il faut signaler la très grande place qu'il donna à Jeanne d'Arc.

Il parle de l'héroïne avec détail, avec intérêt, mais non sans un certain scepticisme au sujet du mer-

veilleux. Après avoir relaté la première rencontre de Jeanne avec le roi selon la version courante, selon la tradition déjà classique, il ajoute : « Toutefois, il a couru depuis un bruit qui, des bouches de ceux qui vivaient de ce temps-là, ont (*sic*) coulé dedans les bouches et oreilles des hommes de notre temps (1) que le miracle de cette fille était supposé et apposté. Car les uns disent que c'était la garce de Jean, bâtard d'Orléans ; les autres, du sieur de Beaudricourt, et les autres, de Poton, lesquels étant fins et avisés, et voyant le roi si étonné qu'il ne savait plus que faire et que dire, et le peuple pour les continuelles guerres et oppressions tant abattu qu'il ne pouvait relever son cœur ni son espérance, s'avisèrent de se servir d'un miracle composé d'une fausse religion... » Suit un récit détaillé de la prétendue supercherie.

Du Haillan rend compte du procès en de longues pages in-folio, drues et serrées. Mais la tragique fin de Jeanne ne lui fait pas oublier l'hypothèse sceptique et un peu flétrissante : « Telle fut, dit-il, la fin de cette Pucelle qui était l'épouvantail, le spectre et l'étonnement des Anglais, par lesquels et par les Flamands, alors ennemis des Français, et par le

(1) Dans son *Nouvel abrégé* (1744), le président Hénault dit que Guillaume de Belley fut « un des premiers qui s'avisa de jeter des doutes sur le merveilleux de l'histoire de la Pucelle ». Mais je n'ai pas pu retrouver, dans les œuvres de Guillaume du Bellay, le passage auquel le président Hénault fait allusion.

pape Pie second, et par Antonin, évêque de Florence, elle est grandement louée, bien que quelques-uns interprètent cela à une religion simulée, comme ci-dessus nous avons dit. »

Trois ans plus tard, un manuel d'histoire s'inspira de ces pages. C'est l'*Histoire abrégée de tous les rois de France, Angleterre et Écosse...*, par David Chombre, Écossais, conseiller en la Cour de parlement d'Édimbourg. Paris, Robert Coulombel, 1579, in-8 (Bibl. nat., L39/2).

Voici comment ce David Chombre s'exprime sur Jeanne d'Arc, après avoir rappelé que Charles VII fut appelé par dérision roi de Bourges. « Mais tôt après Jean, bâtard d'Orléans, et quelques autres vaillants capitaines (voyant que le roi était étonné, et le peuple par les continuelles guerres abattu), accompagnés d'une pucelle dite Jehanne, estimée avoir été envoyée de Dieu, ou, selon les autres, par ce bâtard (icelle étant sa garce), sous prétexte de religion, tout à propos instruite pour donner courage aux hommes et affermir leurs cœurs affaiblis, lesquels repoussèrent les Anglois du siège d'Orléans... » Suit un court récit des opérations militaires. Conclusion : « Enfin la pucelle Jehanne, ayant été prise à Compiègne, fut menée à Rouen et, son procès fait, fut là brûlée par les Anglais, et le bâtard de Bourbon noyé, pour avoir parlé trop imprudemment contre la majesté du roi. »

Le premier en date de ces manuels d'histoire au XVI^e^ siècle était insignifiant à force de froideur et de

sécheresse : celui-ci est insignifiant tant il est confus et diffus. Tous deux, à l'exception du passage sur Jeanne d'Arc, ne montrent guère qu'un côté de l'histoire : le côté royal.

Il y avait eu au moyen âge beaucoup de chroniques historiques rimées. Il y eut au XVI^e^ siècle au moins un manuel d'histoire de France en vers alexandrins. Ce manuel, anonyme, est intitulé : *La Biographie et Prosographie des rois de France*. Paris, 1583, in-8 (Bibl. nat., L40/1).

A chaque règne, une première page offre un portrait de roi en médaillon comme dans le manuel de 1563, avec une légende en prose sous ce médaillon. Puis vient le récit en vers. C'est plat et ennuyeux. Sur Jeanne d'Arc, après avoir dit que le roi d'Angleterre usurpa la couronne de Charles VII, le versificateur s'exprime ainsi :

Mais Dieu, voyant des cieux l'injure âpre et félonne,
Rend au vrai sucesseur le sceptre et la couronne,
Lui envoie secours ; par Jeanne la Pucelle
Avec autres seigneurs prit du roi la querelle,
Et chassa les Anglais de devant Orléans...

Pas un mot sur la mort de Jeanne d'Arc, rien qui la signale à l'admiration. En confondant son héroïsme avec celui d'autres seigneurs, l'auteur diminue son rôle, et il semble qu'il le diminue à dessein, afin d'écarter le peuple du premier rôle dans la défense nationale et de laisser à l'institution royale tout son prestige.

II

Au XVI^e^ siècle, cet usage des manuels d'histoire, surtout pour l'éducation des enfants des rois et des nobles, se continue et se développe.

En 1603, voici une *Histoire de France avec les effigies des rois*, Rouen. Jean Petit, in-8 (Bibl. nat., L39/3).

Ce sont, pour les « effigies », les mêmes médaillons, maintenant classiques ; c'est aussi pour le récit en prose, la même froideur sèche, la même insignifiance ennuyeuse. Sur Jeanne d'Arc : « ... Le roi, fâché et ne sachant à quel saint se vouer, fut encouragé par Jeanne la Pucelle, laquelle miraculeusement chassa les Anglais de devant Orléans, et ayant repris plusieurs villes et gagné la bataille devant Patay et mené couronner le roi à Reims, fut prise en une saillie qu'elle fit de Compiègne sur les Anglais, et brûlée vive à Rouen. »

Point de scepticisme sur la mission de Jeanne d'Arc, mais point de sympathie, point d'admiration. Tous les événements, d'ailleurs, dans ce manuel comme dans les précédents, sont systématiquement décolorés, vidés de toute vie.

Trente-trois ans plus tard, voici un *Abrégé de l'histoire des rois de France avec leurs effigies*, Rouen, David Fernand, 1636, in-8 (la Bibliothèque n'a pas cet ouvrage, dont je possède un exemplaire) : ce

n'est qu'une réédition du manuel de 1603, mais continué jusqu'au règne de Louis XIII.

Entre temps, il avait paru un manuel en vers : *La Franciade, ou Histoire générale des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis-le-Juste, à présent régnant*, par le sieur Geuffrin, Paris, 1623, in-8 (Bibl. nat., L40/2). Cela a la forme d'un poème épique en vers alexandrins et en six livres, à peu près illisible, tant c'est ennuyeux. Notons pourtant une admiration sans réserve pour Jeanne d'Arc, que le versificateur désigne par cette noble périphrase : « Une nymphe guerrière ». C'est en mauvais vers, en mauvais style qu'il relate la fin de l'héroïne, mais avec une vivacité d'indignation :

> Emmenée à Rouen, où l'ardente fureur
> D'un jugement étrange, et qui me fait horreur,
> De l'Anglais prononcé, par une mort infâme
> On jettera son corps tout vif dedans la flamme.

Sauf en ce passage, ce manuel en vers ne contient pas plus de poésie que les précédents. La forme poétique n'est là que pour mnémotechnie.

Mais, au milieu du XVII^e^ siècle, cette médiocre littérature des manuels d'histoire va subir l'influence de la grande et remarquable œuvre d'un vrai historien.

C'est en effet de 1645 à 1651 que parurent les trois gros in-folios de l'*Histoire de France*, par François de Mézeray (Bibl. nat., L35/94), avec cette épigraphe : *Justis ex bellis pax et gloria*, où on voit

bien que le récit des guerres sera encore prépondérant. C'est encore aussi, et avant tout, une histoire royale. Comme dans les manuels, pour chaque règne, il y a en tête du chapitre le portrait du roi, dans un médaillon, mais maintenant ce sont de fort belles images, des œuvres d'art, aussi agréables à regarder que les autres étaient déplaisantes.

Si, dans ce théâtre historique très noblement agencé par Mézeray, on ne voit encore sur la scène que les rois, les grands, les généraux, les diplomates, les évêques, on y entend déjà de temps à autre, derrière les nobles colonnes corinthiennes qui forment le fond, comme un bruissement du peuple. Mais la grande nouveauté, c'est que, dans Mezeray, l'histoire n'est plus une sèche et guindée narration, une insignifiante nomenclature : elle est intéressante, elle est vivante, comme chez les anciens, comme dans Tite-Live. La voilà qui devient un savoureux aliment pour la curiosité de la raison et du cœur. L'histoire, sous la plume de Mézeray, commence à devenir ou à redevenir la lecture de l'honnête homme, la grande leçon de morale, passionnante et passionnée. L'historien juge, admire, s'indigne, s'émeut, nous émeut, et son livre vibrant fait palpiter, comme une tragédie de Corneille.

Sainte-Beuve, il y a soixante-dix ans, notait dans Mézeray ce don d'intéresser. L'autre jour, à la Bibliothèque nationale, maniant ces in-folios, dans la seule idée de voir en quoi ils avaient influé sur les auteurs de manuels, je ne pouvais me détacher de cette

lecture, encore aujourd'hui prenante et entraînante.

Par exemple, au tome II, le récit de la Saint-Barthélemy, si ample, si bien ordonné, émeut à fond par l'émotion contenue et indignée, par l'accent civique.

Sans doute, aujourd'hui que nous avons une conception plus « scientifique » de l'histoire, nous n'aimons pas ces discours supposés que Mézeray met dans la bouche des personnages historiques, à l'imitation des historiens grecs et romains. Mais il faut avouer qu'il en est de cornéliens, qu'on lit encore avec plaisir. Dans le *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Eloquence*, Voltaire cite comme sublime le discours que, dans Mézeray, le maréchal de Biron adresse à Henri IV, pressé par ses ennemis auprès de Dieppe, pour lui rendre courage et le dissuader de passer en Angleterre.

Et que dit Mézeray de Jeanne d'Arc?

Il ne faudrait pas juger de son opinion sur l'héroïne et son rôle par ce quatrain placé dans son livre au bas du portrait-médaillon de Charles VII :

> Par la vertu d'en haut et de mes capitaines
> J'ai du joug des Anglais délivré mon pays;
> Mais l'amour d'une femme et l'humeur de mon fils,
> Traversant mon bonheur, m'ont causé mille peines.

Ces vers sont d'un courtisan de la royauté, qui veut que le roi ait tout fait par les serviteurs royaux, et qui, Loriquet avant la lettre, élimine de l'histoire et Jeanne et le peuple.

Sûrement, ce quatrain n'est pas de la main de Mézeray, qui ne les lut peut-être même pas avant qu'il fût imprimé. Car c'est dans Mézeray que l'on trouve le premier grand récit enthousiaste, et enthousiaste sans réserve, des exploits de Jeanne d'Arc.

C'est Mézeray qui a, pour ainsi dire, donné le ton au culte de Jeanne d'Arc tel qu'on l'a vu se développer au XIX^e^ siècle.

Il va même jusqu'à exalter le caractère divin, uniquement divin, de l'initiative prise par Jeanne. C'est Dieu, Dieu lui-même, qui a voulu sauver Charles VII : « Mais, dit Mézeray, afin qu'en cela on reconnût visiblement son assistance, et qu'on sût que la force et le conseil viennent de lui seul, il choisit une pauvre et ignorante bergère pour accomplir une œuvre à laquelle tant de vaillants capitaines et de sages hommes avaient travaillé en vain. »

S'il conte ses exploits avec soin, il conte avec plus de soin encore l'atrocité de sa fin. Il flétrit les Anglais. Il met en lumière le rôle odieux de l'Université de Paris. Il s'étend sur son procès, avec une sympathie tendre. Surtout, il conte sa mort : « Elle alla au supplice avec le même courage qu'elle allait au combat, et, convertissant par son admirable constance cette ignominie en un glorieux triomphe, toute garottée qu'elle était, mais animée de l'esprit de Dieu, elle effrayait ses ennemis et les bravait encore sur l'échafaud avec ses fières menaces. »

Suit un discours supposé, qu'aurait tenu Jeanne d'Arc sur le bûcher. Puis ce trait : « Les juges ayant commandé au bourreau de jeter ses cendres dans la rivière, son cœur fut trouvé dedans tout entier, le feu n'ayant osé violer une chose si précieuse. » L'indignation de Mézeray conclut en narrant ensuite, pour chaque juge de Jeanne, une punition divine : maladie, accident, mort cruelle.

Une vingtaine d'années plus tard, en 1667, Mézeray publia une édition abrégée de son livre : *Abrégé chronologique ou Extrait de l'Histoire de France* par le sieur de Mézeray, Paris, 1667-1668, 3 vol. in-8 (Bibl. nat., L 35/98). Ce n'est point là un manuel, mais un ouvrage très gros encore, et qui reproduit fidèlement l'essentiel de l'ouvrage original. Sans faire une comparaison détaillée, je signalerai, pour ce qui est de Jeanne d'Arc, deux petites différences curieuses :

La première, c'est qu'au quatrain primitif, où Jeanne était passée sous silence, on a substitué ce sixain sous le portrait de Charles VII :

> De mes bons serviteurs la valeur et le zèle,
> L'assistance du ciel, le bras d'une pucelle
> Terrassèrent pour moi l'Anglais en mille lieux,
> Affranchirent du joug la Seine et la Garonne,
> Me rendirent Paris, l'honneur et la couronne,
> Et m'acquirent le nom d'un roi victorieux.

La seconde différence, et plus intéressante, c'est que, dans le récit, Mézeray n'est plus tout à fait

aussi affirmatif sur le caractère divin de la mission de Jeanne d'Arc. Il dit seulement qu'elle « assurait avoir commission expresse de Dieu de secourir Orléans et de le faire sacrer à Reims, étant sollicitée à cela par de fréquentes apparitions des anges et des saints ». Dans la première édition, c'était lui, Mézeray, qui affirmait que la mission de Jeanne était divine : cette fois, c'est Jeanne seule qui l'affirme.

III

Quelle influence le grand ouvrage de Mézeray eut-il sur les manuels d'histoire ?

Les deux premiers volumes en avaient paru, quand un historien, alors réputé, Scipion Dupleix, historiographe du roi, et auteur lui-même d'une grande et médiocre *Histoire générale de France* (1621-1628, 3 vol. in-folio), donna un abrégé de son ouvrage, sous le titre d'*Epitome de l'histoire de France*, Paris, 1647, 2 vol. in-8 (Bibl. nat., L 39/10). Ce manuel ne s'inspire en rien de Mézeray, si ce n'est peut-être dans le soin apporté au dessin et à la gravure des portraits-médaillons. C'est un peu moins ennuyeux que les précédents manuels. Mais c'est toujours de l'histoire figée et morte, même quand il s'agit de Jeanne d'Arc, sur le compte de laquelle Scipion Dupleix s'exprime sur un ton d'apologie correcte et froide. Il a soin de noter que « son procès fut revu par autorité de justice, et la sentence

contre elle rendue cassée et sa mémoire réhabilitée ».

Analogue pour l'esprit et le ton, mais ennuyeuse au possible, est la petite *Histoire des rois de France* par Michel de Marolles, Paris, 1663, in-12 (Bibl. nat., L 39/11). Là aussi, il est rendu justice à Jeanne d'Arc d'une manière convenable. Après avoir brièvement relaté son procès et sa mort, l'auteur s'exprime ainsi : « On dit alors mille choses outrageuses contre l'honneur et la bonne renommée de cette vertueuse fille, que l'on appelle communément *pucelle d'Orléans ;* mais enfin Dieu a justifié son innocence par la suite des temps, et par le bon succès de toutes ses entreprises, qui ne se peut attribuer qu'aux faveurs singulières qu'elle reçut des grâces d'en haut. »

L'année suivante, voici un *Abrégé méthodique de l'histoire de France..., dédié à Monseigneur le Dauphin*, Paris, 1664, in-8 (Bibl. nat., L 39/12). L'auteur anonyme dit que la marquise de Montausier, gouvernante du Dauphin, lui commanda naguère « de faire voir à ce jeune prince les portraits de nos rois, pour essayer de lui en faire prendre les premières impressions en le faisant jouer ». Ce jeu a si bien réussi que l'auteur a résolu d'ajouter à chaque portrait un court récit. Il y a donc dans ce manuel, selon le vieil usage, un portrait (mais en buste) de chaque roi (celui de Louis XIV est assez beau) et un historique de chaque règne. Je n'y vois guère l'influence de Mézeray. C'est encore de l'histoire sèche-

ment diplomatique, sèchement militaire, sèchement politique. L'auteur s'émeut cependant au moins deux fois : la première fois, pour blâmer la Saint-Barthélemy ; la seconde, pour admirer Jeanne d'Arc : « Le secours imprévu d'une jeune bergère, dit-il, délivra miraculeusement cette ville (Orléans). C'était l'illustre Jeanne d'Arc, si renommée dans nos histoires sous le nom de la Pucelle d'Orléans, qui servit d'autant plus à relever le bon parti que son secours fut jugé venir de Dieu pour protéger le prince légitime contre la tyrannie de l'étranger... Elle fut prise malheureusement et, par une cruelle injustice, fut condamnée comme magicienne et brûlée à Rouen... »

Ces manuels d'histoire, on le voit, n'ont été, jusqu'alors, rédigés que par de médiocres écrivains, dans une vue de médiocrité, avec une méthode d'insignifiance. Voici un homme de génie qui s'en mêle. C'est Bossuet, et dans une vue essentiellement pédagogique, pour l'instruction de son élève le Dauphin, fils de Louis XIV. A partir de 1679, il se met à composer une *Histoire de France abrégée*, qu'il présente comme étant l'œuvre de son royal élève, œuvre qu'il n'aurait fait que corriger, mais qui, pour quiconque l'a tant soit peu lue, pour quiconque est tant soit peu familier avec le style de l'auteur de l'*Histoire des variations*, est incontestablement l'œuvre de Bossuet.

Bossuet ne publia pas ce manuel d'histoire. Il ne parut que longtemps après sa mort, en 1747, sous le

titre d'*Abrégé de l'histoire de France*, par feu M. Bossuet, Paris, 4 volumes in-12 (1).

L'ouvrage de Bossuet ne put donc avoir d'autorité, d'influence, que dans le cercle restreint de la famille royale. On dit que Fénélon s'en servit pour l'instruction du duc de Bourgogne. On dit aussi que les enfants du prince de Conti en eurent le manuscrit entre les mains. Bossuet pédagogue ne semble avoir eu en vue que l'utilité d'une auguste et restreinte clientèle, et c'est, je crois, bien à tort qu'un de ses biographes lui a prêté le vœu que l'éducation des princes fût rendue commune à tous les jeunes Français (2).

(1) A. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin* (1864), dit que cet ouvrage parut sous le nom du fils de Louis XIV. On voit que c'est une erreur. Il confond avec une autre édition, bien postérieure : *Histoire de France composée par Mgr le Dauphin, fils de Louis XIV, et revue par lui.* Versailles, 1821, 3 vol. in-8 (Bibl. nat., L 39/36).

(2) A propos des éditions *ad usum Delphini*, A. Floquet (ouvrage cité, p. 243) cite le témoignage de l'abbé Jullard du Jarry, qui, dans son oraison funèbre de Montausier, aurait dit que, non seulement Montausier, mais Louis XIV et Bossuet, auraient eu à cœur « de rendre commune à tous les Français l'éducation du prince destiné à régner ». Or, si on se reporte au texte même de cette oraison funèbre (Paris, 1690, in-4. Bibl. nat., Ln 27/14566), on voit qu'il n'y est question que de l'opinion de Montausier, et nullement de celle de Louis XIV ou de Bossuet. Voici la phrase : « Il disait au roi qu'il était de sa dignité et de sa magnificence que tous les enfants de ses sujets eussent part à l'instruction de son auguste fils et que son éducation particulière devait devenir en quelque sorte commune et générale. » On sait que Montausier était connu pour l'originalité

Dans ce manuel d'histoire, tout comme dans le *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet a une conception grandiose de l'histoire, conception par laquelle il dépasse de beaucoup, non seulement les faiseurs de manuels, ses prédécesseurs, mais les auteurs de grandes histoires générales et Mézeray lui-même.

Très large est le plan qu'il trace dans sa célèbre lettre au pape Innocent XI, *De institutione Delphini* (8 mars 1679). Il y insiste fortement sur l'utilité de l'histoire pour l'éducation, surtout de l'histoire contemporaine. Il veut abréger pour les premiers temps, et raconter « beaucoup plus exactement ce qui se rapproche des nôtres ». Il dit « : Nous ne descendons pas néanmoins dans un trop grand détail des petites choses, et nous ne nous amusons pas à rechercher celles qui ne sont que de curiosité ; mais nous remarquons les mœurs de la nation, bonnes et mauvaises, les coutumes anciennes, les lois fondamentales, les grands changements et leurs causes, le secret des conseils, les événements inespérés, pour y accoutumer l'esprit et le préparer à tout ; les fautes des rois et les calamités qui les ont suivies, la foi qu'ils ont conservée pendant ce grand espace de temps qui s'est passé depuis Clovis jusqu'à nous. »

un peu osée de ses boutades. Mais rien n'indique que Louis XIV ait adhéré à ses vues sur l'éducation des Français, et on voit que, dans le passage de cette oraison funèbre (qui est d'ailleurs un verbiage déclamatoire), il n'est pas du tout question de Bossuet.

La nouveauté et l'ampleur de ce plan d'histoire sont singulières, et, pour l'époque, vraiment admirables. Ainsi, aux yeux de Bossuet, l'histoire de France doit avoir pour premier objet « les mœurs de la nation, bonnes et mauvaises ». Il fait donc la promesse même que Voltaire tiendra dans son *Essai sur les mœurs*.

En réalité, Bossuet ne donna qu'une bien petite place à l'histoire morale de la nation française. Presque toute la place est encore, chez lui, pour le roi, et, parmi les qualités royales, il met surtout en lumière cette piété, qui est « le tout de l'homme ». Il dit dans la même lettre au pape : « Nous ne proposons que le seul Saint Louis comme le modèle du roi parfait. » Mais il faut avouer qu'il exalte aussi, dans les rois, d'autres vertus. Ainsi, sur Louis XI : « Il n'était pas sans lettres, dit-il, et il avait plus d'érudition que les rois n'ont accoutumé d'en avoir. Il augmenta la bibliothèque royale, que les rois ses successeurs, et principalement Louis le Grand, ont tellement enrichie que le monde n'a rien de plus curieux ni de plus beau. » L'éloge enthousiaste d'une bibliothèque dans un manuel d'histoire, voilà certes une nouveauté.

Dans l'ensemble, cette *Histoire abrégée de France*, inachevée et qui ne mena le Dauphin que jusqu'à la fin du règne de Charles IX, est surtout militaire et diplomatique, dans le genre narratif et froid qui alors, en dépit de Mézeray, était classique ; mais le style est brillant et chaud, par endroits, comme si Bos-

suet, même pédagogue, ne pouvait s'empêcher d'être poète.

Sur Jeanne d'Arc, il est très réservé. Il ne se prononce pas personnellement sur le caractère divin de sa mission, et il n'a pas trop l'air d'y croire : « Tout, dit-il, paraissait désespéré, lorsqu'il vint à la cour une jeune fille, âgée de dix-huit à vingt ans, qui disait que Dieu l'avait envoyée pour tirer la France des mains des Anglais, ses anciens ennemis. Cette fille, nommée Jeanne d'Arc, native de Domrémy, petit village près de Vaucouleurs, sur les frontières de Champagne et de Lorraine, avait été servante dans une hôtellerie et gardait ordinairement les moutons... » Suit la version ordinaire sur la première rencontre de Jeanne avec le roi, mais ici la plume de Bossuet est très prudente, comme si la contre-légende de Du Haillan était sans cesse présente à son esprit.

Après le récit de la prise d'Orléans, voici une phrase un peu étrange : « Nos gens, qui avaient à peine perdu cent hommes dans des attaques si périlleuses, rendirent grâce à Dieu et célébrèrent la Pucelle avec une joie extrême ; et, quoique le comte de Dunois et les autres capitaines eussent dignement servi, ils n'étaient cependant pas fâchés que le peuple et les soldats donnassent toute la gloire à la Pucelle. » On dirait qu'il déplaît à Bossuet que ce soit une intervention populaire, et non le roi personnellement, qui ait alors sauvé la France.

Quand les Bourguignons eurent livré Jeanne aux

Anglais : « Ceux-ci, dit Bossuet, au lieu d'admirer une si rare vertu qu'ils devaient estimer dans un ennemi, la mirent entre les mains de l'évêque de Beauvais pour la juger. Ce prélat, affectionné au parti anglais, la condamna comme magicienne, et pour avoir pris l'habit d'homme. En exécution de cette sentence, elle fut brûlée toute vive à Rouen en 1431. Les Anglais firent courir le bruit qu'elle avait enfin reconnu que les révélations dont elle s'était vantée étaient fausses ; mais le pape, quelque temps après, nomma des commissaires ; son procès fut revu solennellement, et sa conduite approuvée par un dernier jugement, que le pape lui-même approuva. »

Comme cet éloge correct, convenable, est froid, à côté du récit enthousiaste de Mézeray !

IV

Après Mézeray, après Bossuet, les auteurs de manuels s'appliquent à vivifier l'histoire par la morale, et aussi à en rendre la forme plus attrayante pour les enfants.

Voici une *Méthode facile pour apprendre l'histoire de France*, par Monsieur D*** (Simon Gueulette, d'après Barbier), dédiée à Mgr le duc de Bourbon, nouvelle édition augmentée, Paris, 1685, in-8 (Bibl. nat., L39/13A). La nouveauté, c'est que l'histoire y est mise en demandes et en réponses, comme un caté-

chisme. La morale est bien le but de l'auteur, mais une morale rationnelle, à la Descartes :

D. — Qu'est-ce que la morale ?

R. — C'est l'art de régler ses mœurs selon les principes de la raison.

Ce sont seulement les princes et les grands qu'il s'agit de moraliser par l'histoire :

D. — L'histoire est-elle plus nécessaire aux grands et aux princes qu'aux autres ?

R. — Oui.

D. — Pourquoi ?

R. — Parce qu'étant nés pour de plus grandes choses, ils ont besoin d'une plus grande connaissance de politique et de morale.

D. — Quelle est l'histoire la plus nécessaire à savoir ?

R. — Celle de notre nation.

Voici deux exemples de cette instruction en forme de dialogue.

Sur le règne de Charles V :

D. — Comment appela-t-on Charles V ?

R. — Charles le Sage.

D. — En quoi parut sa sagesse ?

R. — En ce que, sans sortir de son cabinet, il eut toujours l'avantage sur les Anglais, et vint à bout de tout ce qu'il entreprit.

Il semble donc qu'il ne soit déjà plus de mode de n'offrir à l'imagination des enfants qu'un type de roi casqué et pourfendeur.

Sur Jeanne d'Arc :

D. — Par qui la place (d'Orléans) fut-elle délivrée ?

R. — Par la Pucelle d'Orléans, qui était fille d'un laboureur, née en Lorraine, qui fut inspirée de Dieu de prendre les armes, et de combattre contre les Anglais.

D. — Qu'est-ce que Dieu lui commanda d'exécuter ?

R. — Deux choses : de faire lever le siège d'Orléans, et de faire sacrer le roi à Reims.

D. — Exécuta-t-elle sa commission ?

R. — Oui, les Anglais furent défaits devant Orléans, et le roi mené à Reims, où il fut sacré.

D. — Qu'arriva-t-il ensuite à la Pucelle ?

R. — Elle fut prise voulant défendre Compiègne, et elle fut livrée aux Anglais, qui la firent brûler à Rouen comme sorcière.

D. — Pourquoi ce malheur lui arriva-t-il ?

R. — Parce qu'elle ne se retira pas après avoir fait ce que Dieu lui avait ordonné, et qu'elle passa la commission.

Ainsi l'auteur approuve presque la condamnation, l'exécution de Jeanne d'Arc. Pas un mot de pitié, ni même de regret. Elle avait désobéi à Dieu en « passant sa commission ». Un peu plus l'historien pédagogue dirait que c'est bien fait pour elle !

Cette idée de mêler la morale avec l'histoire et d'enseigner ce mélange par une sorte de catéchisme en demandes et en réponses fut reprise avec plus de talent, avec un très grand succès par le précepteur du duc du Maine, nommé Le Ragois, dont le manuel, qui devint une sorte de manuel-type, est intitulé : *Instruction sur l'histoire de France et romaine, avec une explication succincte des* Métamorphoses *d'Ovide et un Recueil de belles sentences*

tirées de plusieurs bons auteurs, Paris, 1687, in-12 (Bibl. nat., L 39/14).

Le Ragois débute par des généralités :

D. — Qu'est-ce que l'histoire ?

R. — C'est le récit véritable des principaux événements qu'il y a eu dans un pays.

D. — En quoi l'histoire est-elle utile ?

R. — En ce qu'elle nous donne des instructions de politique et de morale...

D. — Quelle est l'histoire qu'il est le plus nécessaire de savoir ?

R. — Celle de notre nation.

D. — Pourquoi ?

R. — Parce qu'elle nous donne plus d'usage des choses qui se passent parmi nous, et que, nous touchant de plus près que les autres, il est plus honteux de l'ignorer...

En réalité, c'est surtout une histoire des rois, avec minutieuses généalogies.

La page sur Jeanne d'Arc est inspirée par les mêmes sentiments de froideur que nous avons notés dans le Manuel de 1685.

A propos du siège d'Orléans, qu'on fit lever « par le moyen de la Pucelle d'Orléans, qui était fille d'un laboureur de Lorraine », voici les questions et les réponses que notre héroïne nationale inspire à Le Ragois :

D. — Qui lui inspira ce généreux dessein ?

R. — Dieu même, qui, par inspiration, lui ordonna de faire lever le siège et faire sacrer le roi à Reims...

D. — Exécuta-t-elle l'un et l'autre ?

R. — Oui, et avec beaucoup de courage ; mais ensuite,

ayant voulu pousser ses conquêtes plus loin qu'il ne lui avait été inspiré, elle fut prise à Compiègne et livrée aux Anglais, qui la brûlèrent à Rouen comme sorcière.

Et c'est tout !

Les enfants qui lurent ou entendirent cette sèche et dure réponse purent en conclure qu'on n'avait pas eu tort de brûler Jeanne d'Arc, puisqu'elle avait remporté trop de victoires, pris trop de gloire pour elle-même, n'en laissant pas assez au roi de France.

Voilà comment, sous le grand roi, les prédécesseurs du Père Loriquet enseignaient Jeanne d'Arc aux enfants.

Voici avec quelle courtisanerie on leur enseignait Louis XIV :

D. — Dites-moi les belles qualités de cet invincible monarque ?

R. — Ce n'est pas dans un abrégé qu'on peut parler de ses conquêtes ou de ses vertus Il possède, lui seul, toutes les qualités héroïques que nous avons remarquées dans ses prédécesseurs, et jamais prince n'a été plus accompli ni plus digne de commander que lui.

Conclusion sur Louis XIV :

D. — Que me direz-vous touchant la religion ?

R. — C'est l'endroit par où il s'est le plus distingué, car il a fait démolir tous les temples des huguenots et a détruit entièrement le calvinisme dans tous ses États. Il a commencé à les priver de certaines charges considérables ; ensuite, par différents arrêts, il leur a empêché d'en exercer aucune ; il a donné des pensions à ceux qui se convertissaient, et, après avoir employé la douceur pour les faire rentrer dans le giron de l'Église, il s'est enfin servi de la

force, si à propos que, sans aucune sédition, il a rappelé dans leur devoir un nombre infini d'hérétiques.

Ah ! le bon vieux temps, le voilà bien dans toute sa douceur! Quelle belle conscience sociale on savait éveiller ainsi, dans la jeunesse française, sous Louis XIV, par l'enseignement de l'histoire !

Cet aimable M. Le Ragois ne concevait pas l'enseignement de l'histoire sans beaux exemples moraux tirés de la plus belle littérature. A la fin de son manuel, les plus excellents auteurs latins, espagnols et italiens lui fournissent, dit-il, des « proverbes ou sentences courtes ».

Il en est qu'aujourd'hui nous trouvons un peu déplacés pour la jeunesse scolaire, comme ce proverbe n° 8 : *A jeune cheval vieux cavalier ;* ou le proverbe n° 17, un peu bizarre : *Amitié de gendre, soleil d'hiver,* ou le proverbe n° 81, pas très décent : *Qui n'a point de sens à trente ans n'en aura jamais.*

On prenait des libertés avec l'enfance, sous Louis XIV.

V

C'est ainsi que M. Le Ragois enseignait l'histoire de France, et aussi la morale, à la jeunesse française, au temps de la plus splendide gloire du roi-soleil.

Il l'enseigna, cette histoire, de son vivant. Il l'enseigna après sa mort, et pendant plus d'un siècle, et avec un succès soutenu. Car on réimprima conti-

nuellement son livre, en le mettant au courant. De la sorte, Le Ragois, réédité par les uns, imité ou même plagié par les autres, fut, jusque vers la fin du règne de Charles X, professeur d'histoire d'une grande partie de la jeunesse noble ou bourgeoise de France.

Dans les éditions du XVIII[e] siècle, et notamment dans celles de 1730 et de 1782 (on trouvera toutes ces éditions à la Bibliothèque nationale), le passage sur Jeanne d'Arc est corrigé. C'est l'époque où cette grande figure paraît dans toute la vérité de sa beauté. Elle devient maintenant, dans le livre de Le Ragois remanié, « l'héroïque fille ».

Au règne de Louis XIV, la question et la réponse sur la religion ont été supprimées. A la place, on lit :

D. — La révocation de l'Édit de Nantes fut-elle utile au royaume ?

R. — Non. Les suites en furent très funestes pour nos manufactures, par la protection que les princes protestants accordèrent aux ouvriers et aux artisans forcés de sortir de leur patrie.

C'est ainsi que la philosophie du XVIII[e] siècle influença jusqu'aux auteurs de manuels.

Sous Napoléon, Le Ragois est toujours en usage et à la mode. Une nouvelle édition de son *Instruction sur l'histoire de France* (on se rappelle que c'est le titre de son histoire élémentaire de France) paraît à Avignon, en 1813, « corrigée et augmentée...

jusqu'à la naissance du roi de Rome » (Bibl. nat., L. 39/14[T], in-12).

Elle est adaptée au goût du jour.

Si la révocation de l'Édit de Nantes y est mentionnée, c'est sans un mot d'approbation. L'histoire de la Révolution y est contée avec une modération presque favorable. Pourtant le récit de l'exécution de Louis XVI est assez sympathique au roi, et il est même surprenant que la censure impériale ait laissé passer cela.

Mais, arrivé à l'époque du 18 brumaire, Le Ragois posthume prend nettement parti pour Bonaparte. Après avoir dit qu'en Égypte Bonaparte apprit que « les odieux Jacobins avaient osé remontrer leurs crêtes sanglantes », le continuateur écrit : « La séance que tint à Saint-Cloud le Conseil des Cinq-Cents fut très orageuse ; la vie de Bonaparte y fut exposée au plus grand danger, mais la bonne cause triompha ; le Directoire fut déclaré dissous ; un gouvernement provisoire fut établi... »

Après la chute de Napoléon, changement de ton.

Dans l'édition de 1816 (Paris, Delalain, in-12. Bibl. nat., L. 39/16[A]), il y a, en tête, un *memento* chronologique en vers, où, après avoir dénoncé « la mauvaise foi des partis » au lendemain de la guerre, on lit :

Louis, mal conseillé, veut détourner leurs coups,
Croyant faire le bien, fait le malheur de tous,
Convoque les États. Là, chaque ordre s'empresse ;
Mais le Tiers écrasa le Clergé, la Noblesse.

D'Orléans, son parent, ce monstre, s'il en fut,
Soudoyant des Français l'opprobre et le rebut,
Ouvre la porte au crime, à l'affreuse anarchie,
Et fait priver son roi du trône et de la vie.
Mais ce prince abhorré, peu sensible au remords,
Sur le même échafaud va recevoir la mort.
Après vingt ans de maux, la France infortunée,
Victime des erreurs d'une bande effrénée,
Voulut se dégager de trop barbares lois,
Maudit son joug de fer et regretta ses rois.
Enfin Louis parut : des terres étrangères
Il vint reconquérir le sceptre de ses pères
Que lui gardaient les vœux de tous les cœurs français.

On voit que le Père Loriquet ne fut pas seul, alors, à présenter la Révolution française comme n'étant qu'un complot orléaniste. Le Ragois ressuscité le dit en vers. En prose, voici comment il raconte cette Révolution, après le 10 août 1792 : « Après la chute du trône et la suspension de l'autorité du roi, l'Etat se trouva plongé dans une anarchie complète : le pouvoir armé se trouva concentré entre les mains de quelques brigands, aussi féroces que sanguinaires. Ces monstres organisèrent et ordonnèrent le massacre général des personnes de tout état qu'ils avaient fait renfermer depuis quelques mois dans les prisons de Paris... »

Cette fantaisiste esquisse de l'histoire de la Révolution est suivie de deux chapitres, intitulés, l'un : *Règne de Louis XVII*, qui va de 1793 à 1795 ; l'autre : *Règne de Louis XVIII ;* il commence en 1795 et va jusqu'en 1816. Pas de chapitre sur le règne de

Napoléon. Que dis-je ? Le continuateur s'arrange pour raconter les événements entre l'année 1799 et l'année 1815 sans écrire une seule fois le nom de Bonaparte ou de Napoléon.

Voici ce tour de force :

D. — La France ne se lassa-t-elle pas des troubles qui la déchiraient ?

R. — Dominée tour à tour par des gouvernements arbitraires, elle devint en 1799 la proie d'un chef militaire qui, abusant de la gloire que quelques succès lui avaient acquise, s'empara du pouvoir, mit l'Europe en feu pour satisfaire sa dévorante ambition, et pendant quinze ans fit gémir la France sous un joug de fer. Cette nation coupable et malheureuse ouvrit enfin les yeux, condamna ses erreurs et se souvint qu'elle avait un roi. Elle invoqua son nom, lorsque les armées de l'Europe entière avaient envahi une grande partie de son territoire, et, à ce nom révéré, qui offrait aux étrangers la garantie la plus certaine d'une paix durable, la guerre cessa sur tous les points.

Qu'en dites-vous ?

Ce chef militaire qui avait eu « quelques succès », et qui n'est même pas nommé, quand son nom était le plus illustre qu'il y eût alors dans le monde, n'est-ce pas une omission dont l'audace égale ou même dépasse toutes les audaces du Père Loriquet ? Si celui-ci a vraiment dit que Bonaparte était un marquis au service de Louis XVIII, il a du moins nommé Bonaparte. Le Ragois posthume ne le nomme même pas.

Ouvrons aussi l'édition du manuel de Le Ragois de 1818, « corrigée et augmentée par un ancien professeur » (Bibl. nat., L. 39/16).

Cela débute, comme l'édition de 1816, par une plate chronique en vers.

Sur la journée du 10 août :

Le 10 août, jour affreux, honte de nos annales !
Du palais de nos rois vingt mille cannibales,
Par le fer, par le feu, veulent forcer l'accès,
Leur criminel complot est suivi de succès.

Sur la Terreur :

Louis meurt, et sa mort, la honte de notre âge,
Devient de tous côtés le signal du carnage.
Les bourgs et les cités se couvrent d'échafauds ;
Les rois ne règnent plus ; c'est le temps des bour-
[reaux...
Les temples sont souillés, et l'on voit sur l'autel
La vile courtisane outrager l'Éternel.
On donne aux animaux des vêtements de prêtre.

Sans doute que l'omission du nom même de Napoléon Bonaparte, dans l'édition précédente, avait paru un peu raide, même aux royalistes. Le nouvel éditeur de Le Ragois nomme Bonaparte, nomme Napoléon. Il dit du Premier Consul :

Trop heureux si, dès lors, pour illustrer son nom,
Le Consul eût voulu rappeler ce Bourbon
Qui règne maintenant...

La bataille de Waterloo est du moins mentionnée :

Aux champs de Waterloo, l'usurpateur succombe,
Et sur tous ses amis la foudre gronde et tombe.

Décidément, Le Ragois posthume s'assagit un peu. Il avoue que le procès de Jeanne d'Arc fut revisé, et

que « la mémoire de cette héroïne fut pleinement justifiée dans la ville de Rouen, où elle avait été brûlée ».

Pour la Révolution, c'est peut-être dans ce Le Ragois continué qu'a été formulée pour la première fois la légende qui veut qu'alors la vertu se fût toute réfugiée aux armées. On y lit : « Le peu d'honneur et de loyauté qui restait en France semblait s'être retiré au milieu de nos légions. »

Mais la fantaisie abracadabrante ne disparaît pas encore. A propos de l'exécution de Louis XVI, voici un roman inventé de toutes pièces : « L'impression que causa cet événement sur un grand nombre de personnes fut si vive que plusieurs en moururent subitement; plusieurs en perdirent l'esprit, et beaucoup d'autres ne firent plus que traîner dans la tristesse une vie dont elles désiraient chaque jour la fin. »

Si l' « ancien professeur », qui écrivit cette continuation de Le Ragois, est royaliste, il se montre ardemment universitaire et, chose curieuse ! il ose célébrer la fondation de cette Université impériale haïe des cléricaux et des ultras : « La France, dit-il, vit avec le plus vif sentiment de joie la création d'une nouvelle Université, vaste corps dont les membres, répandus dans toute la France, furent seuls autorisés à propager l'enseignement des sciences et des lettres. »

J'ai dit que le manuel de Le Ragois, en ses diverses éditions, fut à la mode jusqu'à la fin de la Restauration. On le réimprima encore sous Louis-Philippe, en l'adaptant au nouveau régime, à la mo-

narchie de Juillet. On lit dans l'édition de 1831, à la chronologie versifiée :

> Charles ayant abdiqué, s'exile de la France,
> Mais Philippe bientôt ramène l'espérance.

L'éloge de Jeanne d'Arc est, dans cette édition, encore plus vif et plus développé que dans les précédentes. Le Ragois n'aurait pas reconnu l'héroïne dont il avait si mal parlé.

VI

Le Ragois, par ses continuateurs, nous a menés jusqu'au règne de Louis-Philippe. Revenons en arrière.

L'œuvre de Mézeray, par son esprit de liberté, avait inquiété les Jésuites. Ils entreprirent d'y faire contrepoids par une autre Histoire de France, et c'est un des leurs, fort érudit, le Père G. Daniel, qui fit ce travail, et qui le fit aussi ample que celui de Mézeray. Ce fut d'abord, en 1696, un premier volume in-4° (Bib. nat., L35/120). Cette édition ne fut pas continuée, et l'ouvrage, repris dans un autre format, parut tout entier en 1713, formant comme celui de Mézeray 3 vol. in-folio (Bibl. nat., L35/120A). Suivant encore l'exemple de Mézeray, le Père Daniel publia en 1724 un abrégé de son livre aussi copieux que celui de Mézeray, puisqu'il forme neuf volumes in-12 (Bibl. nat., L35/122).

C'est la troisième en date des grandes histoires

générales de la France. Le Père Daniel y exhibe un appareil d'érudition qu'on ne voit pas dans Mézeray, et il indique ses sources en marge. Mézeray est ému, émouvant : le jésuite affecte l'impassibilité, ou, comme nous disons, le ton d'objectivité. Son livre, inspiré de l'esprit de sa Compagnie, mériterait une étude à part. Je voudrais seulement dire ici qu'il fut très lu, qu'il supplanta le livre de Mézeray, et qu'il influa sur les auteurs de manuels, mais surtout pour ce qui est de Jeanne d'Arc.

Par la plume du Père Daniel, la Compagnie de Jésus prit parti pour Jeanne, pour une Jeanne à inspiration divine, contre la légende sceptique relatée au XVI^e^ siècle par Du Haillan, et non pas en y opposant un récit enthousiaste, comme l'avait fait Mézeray, mais en la prenant corps à corps avec le ton froid d'une argumentation précise.

Donc, après avoir rappelé les faits, le Père Daniel dit : « Tout cela joint ensemble me paraît devoir faire impression sur l'esprit le plus incrédule et suffire pour dissiper la vaine conjecture de quelques-uns, qui ont dit, sans aucun fondement, que ce fut un artifice des généraux français d'avoir fait venir la Pucelle à la Cour comme une fille miraculeuse pour frapper l'esprit du peuple et celui du roi, qui se décourageait ; ou, comme quelques autres le dirent, du temps de François I^er^, que ce fut une adresse de Charles VII lui-même. Ce n'est que dans des temps où l'on raffine sur tout qu'un historien se trouve obligé à prendre, en une telle rencontre, ses

précautions contre l'incrédulité de ses lecteurs ; mais, après les avoir prises, je ne craindrai pas moi-même de passer pour trop crédule dans l'esprit des gens sages en racontant ce fait mémorable de notre histoire, tel je le trouve rapporté dans les manuscrits les plus sûrs du temps où il se passa, sans vouloir cautionner généralement la vérité des prophéties de cette fille, qui ne se trouvèrent pas toutes véritables, parce que les prophètes ne parlent pas toujours en prophètes. »

C'est, on le voit, avec un curieux scepticisme que le Père Daniel adhère à la légende de Jeanne d'Arc ; mais il y adhère, et si, dans son récit des prouesses et du procès, on ne sent vibrer aucune chaleur de sympathie, c'est cependant un récit entièrement favorable à Jeanne, et qui fait contraste avec le récit froid et à demi antipathique de Bossuet.

Ainsi adoptée, et comme officiellement, par la Compagnie de Jésus, Jeanne d'Arc aura désormais sa place honorable et incontestée dans les manuels, lesquels ne subiront guère d'autre influence du Père Daniel et n'imiteront en rien son goût d'érudition, son goût d'exactitude.

Ces manuels deviennent de plus en plus nombreux, tous à peu près dans le même esprit et avec les mêmes méthodes que dans les remaniements et les continuations de Le Ragois, qu'il suffit d'avoir lus pour savoir ce que c'est qu'un manuel d'histoire au XVIII^e^ siècle.

Il est étonnant et notable qu'à cette époque, où

l'histoire fut si florissante, ni l'*Abrégé chronologique* du président Hénault (1), ni l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire, n'aient exercé d'influence sur ces ouvrages classiques.

C'est presque la même sécheresse, presque la même puérilité.

On se remet à faire des manuels en vers. Je signale par exemple *le Précis de l'Histoire de France en vers, avec des notes où l'on développe ce que les vers ne font qu'indiquer, à l'usage de la jeune noblesse*, par M. Pelosi, Italien. Paris, 1786, in-8° (Bibl. nat., L4o/11). Pour donner une idée de ce manuel, il suffira d'en citer ce passage sur Jeanne d'Arc :

> Orléans est bloqué ; dans Paris couronné,
> Henri six méprisait un prince infortuné,
> Quand Jeanne d'Arc paraît. Cet ange tutélaire
> Attaque, bat, poursuit ce superbe adversaire.
> Au travers des Anglais Jeanne conduit Valois,
> Le fait sacrer à Reims et revole aux exploits.
> Le Français à Patay voit renaître sa gloire ;
> L'héroïne à son char enchaîne la victoire.
> Surprise sous Compiègne, on la charge de fers,
> Et, l'Anglais la livrant à des juges pervers,
> La Judith des Français, immolée à l'envie,
> Finit sur un bûcher sa glorieuse vie,
> Victime des tyrans dont elle fut l'effroi,
> Mais sa valeur passa dans le cœur de son roi...

(1) Paris, 1744 (Bibl. nat., L 39/9). Ce n'est, à aucun degré, un manuel scolaire, mais un récit, année par année, bourré de faits et de dates. L'auteur est froid pour Jeanne d'Arc. C'est sans un mot de regret ou de sympathie qu'il dit qu'elle fut « brûlée comme une sorcière ».

Vers plats, mais admiration sans réserve pour Jeanne d'Arc ; cette admiration est désormais classique.

Arrivé à Louis XVI, Pelosi rime ce quatrain :

> Louis seize connaît les malheurs qu'on déplore.
> Déjà de nos beaux jours on voit briller l'aurore.
> Une reine immortelle anime ses projets
> Et partage l'amour du prince et des sujets (1).

On sait à quel point Marie-Antoinette était alors impopulaire, et on voit quel flagorneur était le plat auteur de ce plat manuel.

Les manuels en prose au XVIII^e^ siècle n'ont pas beaucoup plus d'intérêt. Ce n'est guère encore que du Le Ragois, à peine adapté au goût du jour, sans même qu'on puisse faire exception pour un manuel qui alors fut souvent réimprimé et continué, le manuel de l'abbé Millot : *Éléments de l'histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis XV*. Paris, 1768, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., L39/42).

VII

Quant aux contemporains et émules du Père Loriquet, les continuateurs de Le Ragois nous ont montré quelles libertés ils prenaient avec l'histoire

(1) Ce quatrain se trouvait déjà dans le *Petit abrégé chronologique et historique des rois de France*, par Pierre Fresneau, Paris, 1784, in-8° (j'en possède un exemplaire). Mais au lieu de : *reine immortelle*, il y a là : *reine charmante*.

Remarquons d'abord que désormais les livres classiques en général et les manuels d'histoire en particulier ne s'adressent plus seulement à une élite de jeunes nobles et de jeunes bourgeois, mais à toute la jeunesse scolaire française, en tant qu'elle fréquente les établissements d'enseignement secondaire. (On n'enseigne pas encore l'histoire dans les écoles primaires.) Cet enseignement de l'histoire doit aller jusqu'au temps présent. C'est ce qu'édictent successivement l'arrêté consulaire du 19 frimaire an XI et, sous la Restauration, l'arrêté de la Commission de l'instruction publique du 15 mai 1818 (1). Ces manuels devinrent si nombreux que nous ne pouvons donner que quelques exemples.

Dans les manuels qui parurent sous l'Empire, il y a, certes, des flatteries à l'égard de Napoléon, mais moins peut-être qu'on ne pourrait croire, et, quand on les lit de près, on y sent un esprit de royalisme, des sympathies pour les Bourbons, sans doute voilées, mais tout de même sensibles, comme par l'influence ou sous la protection du grand maître de l'Université Fontanes, qui savait concilier ses sympathies pour Louis XVIII avec son admiration pour Napoléon.

La légende royaliste, qui montre dans le duc d'Orléans le machinateur de la Révolution française, et presque son unique auteur, perce souvent dans

(1) Voir le *Recueil des lois et règlements concernant l'instruction publique*. Paris, 1814-1828, 8 vol. in-8° (Bibl. nat., R. 22318 à 22324).

ces manuels. Ainsi, M. R..., dans son *Nouvel abrégé de l'Histoire de France, mise à la portée des enfants*, 1811, in-12 (Bibl. nat., L 39/66), résume en ces deux phrases toute l'histoire de France du 5 mai 1789 au 21 janvier 1793 : « C'est du sein de cette Assemblée (la Constituante) qu'est sortie la Révolution qui a changé la face de toute la France. Le duc d'Orléans, espérant monter sur le trône, se créa un parti puissant qui, par ses intrigues, son immoralité et sa scélératesse, renversa le trône et la monarchie et fit condamner Louis XVI à mort par la Convention. »

Pour la période suivante, ce raccourci royaliste : « Des crimes énormes souillent les pages de notre histoire, depuis la mort du roi jusqu'à la chute du monstre appelé Robespierre, qui couvrit la France de prisons et d'échafauds. Ce gouvernement, nommé le règne de la Terreur, dura quinze mois. » Comme dans les continuations de Le Ragois, on montre l'honneur réfugié alors aux armées : « Pendant que Paris était en proie à l'anarchie, les armées françaises faisaient des prodiges de valeur ; les victoires de Jemmapes et de Fleurus furent le prélude des plus hauts faits d'armes dont l'histoire ait jamais parlé. »

Ce qui est plus surprenant, c'est que dans un manuel « à l'usage des élèves de l'Ecole militaire » l'auteur, M. de Propriac, se montre franchement monarchiste. Son *Abrégé de l'Histoire de France*, Paris, 1811, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., L 39/47), dénonce même ce mot de *liberté* qui, dit-il, se trouvait dan

toutes les bouches en 1789. Louis XVI est appelé le meilleur des rois et aussi le plus malheureux. Les républicains sont traités de monstres.

Dans son *Précis de l'Histoire de France*, Paris, 1812, in-12 (Bibl. nat., L 39/69), Armand Séville, qui s'intitule sténographe, ne mentionne même pas la déclaration de guerre d'avril 1792. Il dit seulement : « Alors, une multitude d'intrigues compliquées amena d'autres changements. Le roi fut assiégé dans le château des Tuileries le 10 août 1792. Il fut arrêté, emprisonné au Temple avec sa famille. » Pas un autre mot d'explication sur la chute du trône, où le lecteur ne pourra voir qu'un effet de la malice des révolutionnaires.

Après la chute de Napoléon, le royalisme, qui déjà avait percé dans ces manuels, éclate. Les mêmes livres peuvent servir ; il suffit d'en ôter l'éloge de l'empereur, qui y était comme plaqué et en hors-d'œuvre et d'y substituer l'éloge des Bourbons.

Ainsi, M. R... avait terminé son manuel, déjà cité, par cet éloge de Napoléon : « Enfin, Bonaparte revint d'Égypte et fut nommé premier Consul. Ses grands talents, l'élévation de son âme donnèrent les plus grandes espérances. Sa présence dissipa les ennemis de la France, comme le soleil dissipe les nuages. Peu de temps après son retour, ce jeune héros signala sa valeur à la bataille de Marengo, qui décida du sort de l'Italie. Trois ans après, devenu empereur, il défit à Austerlitz les armées russes et autrichiennes. Ces deux victoires élevèrent la Ré-

publique au plus haut point de grandeur où elle pût atteindre. Une nouvelle Rome semble renaître sous un nouveau César. Napoléon Ier, conquérant de l'Italie, héros d'Aboukir et pacificateur de l'Europe, est encore la fortune de la France et le père des Français. »

Les Bourbons sont rétablis sur le trône. M. R... donne en 1816 une nouvelle édition de son manuel (Bibl. nat., L 39/66 A). Froidement, il y remplace le passage qu'on vient de lire par les trois phrases que voici : « Enfin, Bonaparte revint d'Egypte ; il se fit nommer premier Consul, puis ensuite empereur. Les maux affreux dont il affligea la France allaient en amener la destruction, quand enfin la Providence, qui nous jugea assez punis, nous rendit à notre bon roi Louis XVIII. »

Je regrette de ne pas connaître le nom de cette girouette, qui se distingua ainsi parmi toutes les girouettes d'alors. Ni l'auteur du *Dictionnaire des Girouettes*, ni Quérard, ni Barbier, ne m'ont mis à même de deviner qui pouvait être ce M. R... Le cynisme de sa contradiction à si peu d'intervalle dut faire sourire le bon Père Loriquet, qui avait autrement d'adresse et de tact.

Dans presque tous ces nombreux manuels d'histoire qui parurent sous la Restauration, la Déclaration des Droits de l'Homme est dénoncée comme une criminelle erreur, qui a jeté la France dans l'abîme. On y flétrit les Jacobins, on y flétrit Bonaparte, mais la flétrissure est bien plus haineuse

quand il s'agit des Jacobins (c'est-à-dire des républicains) que quand il s'agit de Bonaparte. On n'oublie pas qu'il est l'auteur du Concordat, et, si on ne le dit pas toujours expressément, ce souvenir latent atténue souvent l'injure, surtout quand les auteurs de manuels écrivent après la mort de Napoléon.

On se plaît aux raccourcis rapides, où l'histoire de la Révolution et de l'Empire se trouve comme noyée dans l'horreur ou l'insignifiance. Il y a des manuels où, pour ces deux époques, nul individu n'est nommé, pas même Napoléon. Ainsi, Charles-Constant Le Tellier dans son *Manuel de l'Histoire de France*, qu'il publie en 1821 à l'usage des « demoiselles élèves de la Maison royale de Saint-Denis » (Bibl. nat., L 39/79), raconte à ces jeunes filles l'histoire de la Révolution et de l'Empire en deux phrases que voici : « La France fut livrée à toutes les horreurs de l'anarchie. Un grand général y saisit l'autorité suprême et rétablit l'ordre ; mais il abusa de la victoire et son ambition lui attira des revers suivis d'une chute éclatante en 1814. » On veut bien que les demoiselles de Saint-Denis sachent qu'il y eut alors un « grand général », mais on ne veut pas que ce nom de Napoléon Bonaparte soit introduit dans leur mémoire.

Il y a des erreurs tendancieuses, il en est d'involontaires, de simples âneries, comme quand M. Collin, dans sa *Petite Histoire de France*, en 1821 (Bibl. nat., L 39/82), après avoir raconté à sa façon la journée du 10 août 1792, écrit : « L'Assemblée légis-

lative prit alors le titre de Convention, en s'attribuant tous les pouvoirs. »

Dans ses *Conversations amusantes et instructives sur l'Histoire de France*, à l'usage de la jeunesse de l'un et l'autre sexe, Paris, 1822, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., L 39/85), Mme Mallès de Beaulieu reproche à Louis XVI sa bonté : « Ses seuls torts, dit-elle, c'est d'avoir trop aimé ses peuples, de s'être considéré comme leur père plutôt que comme leur roi. Des méchants ont abusé de son excessive bonté pour lui ôter la couronne et la vie. Ce crime, mes enfants, ne fut pas celui de la nation, qui gémissait sous l'oppression la plus cruelle. Pour la laver d'un pareil soupçon, il suffit de considérer l'état présent des choses. Louis XVIII, rentré dans tous ses droits, a retrouvé les Français fidèles, et l'amour qu'ils témoignent à leur légitime souverain prouve qu'ils n'ont jamais abjuré les sentiments d'attachement pour leur roi qui ont toujours distingué leurs pères. »

Déjà, en plein Empire, M. Wandelaincourt, dans son *Abrégé de l'Histoire de France pour les écoles du premier âge*, 1810 (Bibl. nat., L 39/54), n'avait reproché à Louis XVI que sa faiblesse, par ce distique placé dans sa bouche :

> Désirant des Français améliorer le sort,
> Ma trop grande faiblesse a préparé ma mort.

En cette même année 1822, où Mme Mallès de Beaulieu avait fait entendre une douce plainte, il y a un ton violent dans l'*Abrégé de l'Histoire de France*,

à l'usage des élèves de l'Ecole royale militaire, par M. Masselin, 1822, 2 vol. in-8° (Bibl. nat., L 39/50). Il y est dit des Droits de l'homme qu'ils « paraissent contenir le germe de maximes anarchiques, contraires à la subordination graduelle nécessaire au Gouvernement ». Mais cette violence de ton, ainsi que les anathèmes lancés aux terroristes, ne semblent être là que pour permettre à l'auteur un éloge sans réserve de l'héroïsme militaire sous la République. Ailleurs, dans des manuels royalistes, nous avons vu indiquer cette idée que l'honneur s'était alors réfugié aux armées. Mais ici c'est une apologie sans réserve de ces armées, et les noms des généraux républicains, non seulement de ce Moreau et de ce Pichegru, qui, ensuite, se royalisèrent, mais de Kellermann, de Jourdan, de Dugommier, de Kléber, de Lefebvre, de Hoche, de Marceau, de Masséna, d'Oudinot, de Macdonald, d'Augereau, de Mortier, tous héros dont ce Masselin célèbre à la fois la valeur et la « sagesse ».

Peu à peu, Masselin s'enthousiasme pour la Convention nationale. S'il traite Robespierre de Tibère, il admire Vergniaud et se le représente à la tribune d'Athènes. Il finit par s'écrier : « En lisant l'histoire de la Convention, nos arrière-neveux croiront lire une autre fable de géants et se croiront transportés à la représentation d'un drame prodigieux, tel que l'imagination la plus romanesque aurait pu en concevoir le plan, mais auquel la foi la plus robuste aura peine à croire. »

Il faut que l'esprit libéral eût fait bien des progrès pour que, dans cette période de réaction officielle, sous le ministère de Villèle, un tel manuel ait pu être publié, et un manuel qui s'annonçait « à l'usage des élèves de l'Ecole militaire ».

Mais c'est une exception, une voix isolée. Une foule de manuels, parus dans les années suivantes, reprennent la tradition royaliste de défiguration malveillante. Si ces pédagogues consentent à nommer Bonaparte ou même Napoléon, ils divisent la période de 1789 à 1824 en trois règnes : Louis XVI, Louis XVII, Louis XVIII, et ce sont là leurs titres de chapitres. C'est le cas, en 1824 et en 1825, des auteurs de manuels qui s'appellent Antoine Callot, Delbare, Colart (Bibl. nat., L 39/89, 93, 94).

Ce Colart, qui s'intitule « premier élève de l'abbé Gaultier », et dont le livre est intitulé : *Histoire de France représentée par des tableaux synoptiques et par soixante-dix gravures, dédiée aux enfants de France et employée pour leur éducation*, par M. Colart, leur instituteur (1825) ; ce Colart, sous la gravure qui représente l'entrée de Louis XVIII à Paris, a placé de petites vignettes, qui figurent la Banque de France, le Concordat, la Légion d'honneur, l'Université unique (*sic*), les bateaux à vapeur, les ponts en fer suspendus. L'écolier qui feuillette, et ne fait que regarder les images, ne peut pas ne pas croire qu'on doit ces institutions à Louis XVIII, et non à Napoléon. Comme « loriquetade » par l'illustration, c'est assez bien trouvé.

On peut dire que l'on a une idée assez exacte de la tendance de ces manuels royalistes, du sans-gêne avec lequel l'histoire contemporaine y est mutilée, simplifiée, dénaturée, si on prend les anonymes *Tableaux de l'histoire de France*, s. d. (vers 1825), 2 vol. in-32 (Bibl. nat., L 39/97). Ce court et tronqué récit de la Révolution et de l'Empire peut être considéré comme le récit type, comme le récit classique : « La France, après la mort de Louis XVI, déchirée par les guerres civiles, devint le jouet de quelques scélérats, qui l'inondèrent de sang. Chaque jour ramenait de nouveaux supplices. Enfin, l'État, dominé tour à tour par des gouvernements arbitraires, devint la proie de Bonaparte, général habile, dont les exploits avaient excité un vif enthousiasme. Il s'empara du pouvoir, mais son ambition souleva contre lui l'Europe entière. Les Français, courbés sous un joug de fer, appelèrent de tous leurs vœux leur roi légitime. C'était Monsieur, frère du roi, devenu, par la mort de son neveu Louis XVII, héritier de la couronne. Bonaparte fut contraint d'abdiquer, et Louis XVIII, surnommé *le Désiré*, fit son entrée à Paris le 4 mai 1814. »

En somme, on s'arrangeait pour que les enfants n'eussent aucune notion précise sur la Révolution et sur l'Empire, mais seulement un vague sentiment d'horreur, que, si l'auteur du manuel avait de l'imagination, un trait d'atrocité, inventé, précisait et exaspérait. J'ai cité de ces traits. En voici deux que j'avais oubliés à leur place chronologique. Je

les trouve dans la continuation d'un assez insignifiant manuel d'histoire, qu'un certain Pons-Augustin Alletz avait publié en 1769, et dont il y eut, sous la Restauration, une nouvelle édition, mise à jour sous le titre de *Tableaux de l'histoire de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'au 1er août 1815*, Paris, 1818, 2 vol. in-12 (Bibl. nat., L29/40E). J'y lis : « La postérité ne croirait jamais que le projet des Jacobins était de réduire la France à huit millions d'habitants, si cette épouvantable vérité n'était sortie de la bouche des scélérats que les oscillations du mouvement révolutionnaire conduisaient de temps en temps à l'échafaud, et qui, dans ces instants où l'homme n'a plus d'intérêt à dissimuler, dévoilaient les forfaits de leurs complices. » Autre anecdote, dans le même manuel, à propos des suspects : « Barère proposait de les déporter au fond de la mer; Collot d'Herbois était d'avis de miner les bâtiments qui renfermaient les suspects. Ces propositions ne furent pas décrétées. » Je n'ai pas besoin de dire que ces bourdes calomnieuses ne reposent sur rien, sont entièrement inventées. Il est seulement fâcheux que l'inventeur soit resté anonyme. Il mériterait qu'un ridicule célèbre fût attaché à son nom.

VIII

Ces quelques perles extraites du fatras des manuels donneront peut-être à un historien l'idée de

traiter un sujet que je n'ai fait que signaler. Il y aurait un livre à faire, peut-être une thèse de doctorat, sur l'histoire de ces manuels plus ou moins classiques, sur cette littérature historique scolaire en France, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours. Ce serait un chapitre neuf et utile de l'histoire, non seulement pédagogique, mais des mœurs et des idées. Je n'ai pas eu la prétention de tracer ici même une esquisse d'un si vaste sujet. Je n'ai donné que quelques exemples pour mieux faire comprendre le Père Loriquet.

Je me suis arrêté vers l'époque où parut le premier manuel qui ait été inspiré par un esprit d'exactitude et de libéralisme. C'est le *Résumé de l'Histoire de France jusqu'à nos jours*, par Félix Bodin, Paris, 1823, in-12 (Bibl. nat., L 39/83). Félix Bodin, c'est l'écrivain qui collabora au premier volume de l'*Histoire de la Révolution de Thiers*, lequel parut la même année. Là, je veux dire dans ce manuel, il n'y a plus ni cette hostilité contre la Révolution française, ni ces raccourcis injustes. L'auteur met en lumière les principaux faits avec un effort d'impartialité, mais avec sympathie, d'un ton élevé, assez éloquent. Il exalte les Constituants, puis les Girondins. Il blâme la Terreur jacobine. Il blâme le 18 brumaire, il blâme le despotisme de Napoléon, mais il reconnaît les grandes choses qu'on lui doit. C'est la tradition historique libérale qui entre dans les manuels d'histoire et qui les inspirera jusqu'à nos jours.

Et le Père Loriquet ?

Montalembert avait raison de dire qu'il avait trouvé de mauvais exemples, de mauvaises habitudes historiques.

Dans ce fatras des manuels, le cours d'histoire du Père Loriquet ne brille pas d'un éclat tout à fait original. D'autres, avant lui, après lui, ont, à l'usage de la jeunesse, falsifié l'histoire.

Le Père Loriquet l'a falsifiée avec une verve distinguée et habile, mais dans le sens de la tradition royaliste. Toutefois, il s'est fait, de son vivant, une telle réputation de fantaisiste en histoire qu'on a pu lui attribuer la phrase sur le marquis de Bonaparte sans trop étonner personne.

Ce n'est donc peut-être pas tout à fait à tort que, dans une ridicule célébrité posthume, il symbolise l'imposture en histoire.

Mars 1924.

VIII

L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION AU CINÉMA

J'ai eu la curiosité d'aller voir ce film des *Deux Orphelines*, dont on a tant parlé. C'est, je crois, une « américanisation » d'un drame de Dennery, que je n'ai jamais ni vu ni lu. Je sais seulement, par ce que tout le monde en dit, que l'auteur du film, M. Griffith, qui a du talent dans son genre, a changé les temps et les lieux, plaçant l'action sous l'ancien régime et la Révolution.

On voit qu'il a eu l'ambition de donner une leçon d'histoire de France à ses compatriotes. Il l'a fait dans un esprit qu'il croit être français, opposant, en des tableaux très animés et où le peuple joue un grand rôle, l'ancien régime à la Révolution, la Révolution à l'ancien régime, et cela avec sympathie pour notre pays.

Je crois que malheureusement, et si bonnes que fussent ses intentions, il s'est trompé. Il donne à ses compatriotes et à nous-mêmes une idée fausse

de la France, du caractère français. Cette erreur a trop d'importance au point de vue politique, elle déforme trop la vraie figure de notre nation dans l'histoire, pour qu'il ne soit pas utile de protester un peu, de rectifier un peu.

M. Griffith a voulu montrer que, chez nous, l'ancien régime était haïssable.

Oui, il était haïssable, mais pour d'autres raisons et par d'autres traits que ceux qu'on voit dans ce film. La misère du paysan, écrasé par les droits féodaux, n'y apparaît qu'en une anecdote insignifiante.

L'anecdote significative, c'est celle de la pauvre orpheline innocente qu'un grand seigneur fait enlever pour la mettre dans son harem. Un soir qu'il donne une fête, on la lui apporte, engourdie par un narcotique, et il commence à la violenter devant tout un beau monde qui, à l'exception d'un jeune noble délicat et héroïque, ricane aux cris et aux contorsions de la victime.

Rien de plus faux, rien de moins français. Cette noblesse était frivole, orgueilleuse, infatuée : elle se piquait de bon goût et de sensibilité. Elle avait lu Jean-Jacques ; elle se plaisait aux comédies de Marivaux, aux tableaux de Greuze ; elle louait la vertu chez les campagnards. Rien n'eût été plus contraire à ses mœurs que la scène dégoûtante qu'imagine M. Griffith.

Ce qu'il y avait d'odieux dans ces nobles, c'est qu'avec leur sensibilité larmoyante, ils fermaient les

yeux sur les sources de la misère publique, qui étaient dans leurs privilèges. Pas tous, pourtant, puisqu'il a eu parmi eux un Condorcet, un La Rochefoucauld-Liancourt, un La Fayette.

A cette grossière caricature de l'ancien régime succède, dans le film, une caricature non moins grossière de la Révolution, caricature bienveillante, après une caricature malveillante, mais l'une aussi fausse que l'autre.

Certes, il serait pédant de reprocher à M. Griffith ses anachronismes. Shakespeare en a commis bien d'autres. M. Romain Rolland aussi, dans ses trois beaux drames sur la Révolution, s'est un peu moqué des dates. Mais Shakespeare, en brouillant les années, n'en a pas moins été vrai sur l'esprit d'une époque, et c'est là l'essentiel. Et tout de même M. Romain Rolland, s'il a fait prendre la Bastille par des gens autres que ceux qui l'ont prise, n'a dit que des choses exactes sur le caractère des Français d'alors (et j'ajoute exactes avec beauté).

C'est précisément la prise de la Bastille que le film nous fait voir. L'auteur a cru bien faire en nous montrant ces vainqueurs sous les traits d'une foule déguenillée, à l'air aviné, à l'air féroce. La gaîté des Français d'alors, même dans la bataille et jusque dans la mort, a échappé à cet observateur d'outre-Atlantique.

Au lendemain de la prise de la Bastille, ce fut chez les Parisiens un élan de joie, d'espérance et de fraternité, un élan d'amour, pour parler comme Mi-

chelet. Le film ne nous montre que des gestes de haine, de méfiance, de cruauté.

Non, il ne faut pas chicaner un dramaturge sur les anachronismes. Mais si, en changeant les dates, il change les temps, j'ai le droit de siffler. Or, M. Griffith institue le tribunal révolutionnaire et dresse la guillotine au lendemain même de la prise de la Bastille. C'est fausser toute l'histoire de la Révolution. La Terreur fut amenée longtemps après, et, peu à peu, par le danger de la patrie, par l'invasion étrangère, par l'émigration armée, par l'insurrection de la Vendée. La France révolutionnaire ne devint terroriste que quand elle fut menacée de mort. C'est la peur (et une peur bien fondée !) qui rendit les Français terroristes en 1793. Ils n'avaient point peur au début de leur Révolution, et alors ils se croyaient frères.

Qui a vu le film des *Deux Orphelines* en emporte l'idée que la Révolution, c'est la guillotine, une guillotine sur laquelle on lie une pauvre jeune fille, une jeune aristocrate, une guillotine sur la plateforme de laquelle le bourreau et son aide sont deux géants nus jusqu'à la ceinture ! Je sais bien que, dans le film, la foule, détrompée par Brissot, qu'on ne s'attendait pas à voir en cette affaire, sauve les condamnés. Mais c'est une foule bête, bête dans la colère, bête dans la pitié, une foule animale. Non : la foule parisienne n'était pas bête, et elle avait, monsieur Griffith, une autre allure. Elle était française. Votre sympathie n'a pas mieux compris la Ré-

volution française que votre antipathie n'avait compris l'ancien régime.

Je ne sais pas si ce film est mis sous les yeux de tous les peuples. Mais il est probable qu'il est très répandu dans le monde. Il fait, il fera beaucoup de tort à la France, puisqu'il fait beaucoup de tort à la vérité, d'autant plus de tort que l'auteur semble nous aimer, et on va croire que qui aime bien connaît bien. C'est fâcheux : jamais la France n'a eu autant besoin d'être connue au vrai. La défigurer dans sa Révolution, dans la crise où elle a montré le fond de son âme, c'est la trahir, et, en lui faisant ce tort, dans son passé, on le lui fait aussi dans son avenir, et cela par le mode d'expression le plus populaire et le plus efficace.

Protester ne suffit pas. Il faudrait que des films français montrassent la vraie France dans l'histoire, qu'on opposât la vérité historique à ces caricatures grossières, œuvres d'étrangers qui sont peut-être nos amis, mais de ces amis maladroits et ignorants, aussi dangereux que des ennemis.

Octobre 1922.

IX

LES MOTS : *CHAUVIN, CHAUVINISME*, SONT-ILS D'ORIGINE RÉVOLUTIONNAIRE OU IMPÉRIALE ?

On s'entend généralement sur le sens de ces mots : *Chauvin, Chauvinisme.* Il n'en est guère qui soient plus employés, surtout dans nos querelles politiques, et on les prend toujours dans un sens péjoratif.

Personne, même étant réellement chauvin, ne dit : « Je suis chauvin. » Personne ne vante le chauvinisme comme une vertu. On se défend d'être chauvin, on accuse les autres de chauvinisme, et on sait très bien ce qu'on veut dire.

Un chauvin, c'est un patriote outré, qui bavarde, qui se vante, qui pousse à la guerre. Le chauvinisme, c'est l'outrance ou la caricature du patriotisme.

Mais d'où viennent ces mots ? Quand entrèrent-ils dans l'usage ? Sont-ils d'origine révolutionnaire ou impériale ? C'est ce qu'on ne se demande guère, et c'est ce que je me suis mis à chercher.

I

Et d'abord a-t-il existé un personnage réel qui se serait appelé Chauvin ?

Quand j'entreprends une telle recherche, pour l'époque moderne et contemporaine, et que je n'ai encore point trouvé de piste, je commence par regarder dans le grand *Dictionnaire de Larousse*, je parle de la première édition, celle qui parut aux dernières années du Second Empire, et dont les éditions suivantes ne sont que des abrégés (rédigés d'ailleurs dans un autre esprit : le Larousse primitif était l'œuvre de républicains et de libres penseurs).

Il y a là un fatras dont on s'est souvent moqué. Mais dans ce fatras, il y a de bonnes choses, souvent utiles, parfois neuves. Car, si Larousse, parmi ses collaborateurs anonymes, en avait de médiocres (il ne payait les articles que 5 centimes la ligne), il en avait aussi de fort distingués, par exemple des normaliens comme Louis Liard, dont aucun n'a signé, mais qui tous ont fait de leur mieux, avec la belle conscience de la jeunesse,

Ouvrons donc ce vieux *Larousse*.

Il y a un article *Chauvin*. On y dit que le prototype est un soldat de la République et de l'Empire, nommé Nicolas Chauvin, né à Rochefort, 17 blessures, sabre d'honneur, ruban rouge et 200 francs de pension. Il fit rire, dit *Larousse*, par l'exagération de son patriotisme napoléonien.

L'article *Chauvin*, par feu A. Debidour, dans la *Grande Encyclopédie*, dit à peu près la même chose.

Y a-t-il eu vraiment un Nicolas Chauvin, soldat décoré ? Il devrait, en ce cas, avoir son dossier aux Archives administratives du ministère de la Guerre. Je me suis adressé, à cet effet, au chef de ces archives. Voilà déjà plusieurs mois écoulés, et je n'ai pas de réponse. Comme ce fonctionnaire est l'obligeance même, je commence à en conclure qu'il n'a rien trouvé, et que l'existence de ce Nicolas Chauvin est une légende.

II

Puisque ni le Dictionnaire de Larousse ni la *Grande Encyclopédie* ne satisfont notre curiosité, consultons les tables de cet intéressant recueil hebdomadaire, qui s'appelle l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*.

Il a été souvent question de l'origine des mots : *Chauvin*, *Chauvinisme*, dans cet *Intermédiaire* qui paraît depuis plus de cinquante ans.

Je vois (1) qu'on y renvoie à un ouvrage de M. L. Soulice (2) : *Essai d'une bibliographie des Basses-Pyrénées, période révolutionnaire* (3). On y lit, p. 50 : « Le

(1) *Intermédiaire*, t. XII, p. 355.

(2) Et non par *E. Soulié*, comme l'imprime par erreur l'*Intermédiaire*.

(3) Pau et Paris, 1874, in-8.

29 brumaire an II, la Société révolutionnaire de Saint-Jean-de-Luz, délibéra sur le changement de nom que cette ville devait subir. Elle adopta celui de *Chauvin*, « comme étant celui d'un bon bougre « de soldat qui périt glorieusement pour la défense « de la liberté ». On y ajouta le nom de *dragon*, corps auquel il appartenait, « pour distinguer le nom de « ce bon patriote de celui de quelque coquin ». (Arch. de Saint-Jean-de-Luz, D. L.). »

Il est certain qu'à l'exemple d'autres communes qui portaient des noms de saints, Saint-Jean-de-Luz se débaptisa alors, et il n'est pas douteux qu'il y ait eu un dragon nommé Chauvin, en qui on peut voir un martyr du patriotisme. Ce nom de Chauvin-Dragon se rencontre souvent dans mon *Recueil des Actes du Comité de salut public*. Mais la célébrité de ce Chauvin ne dépassa guère les limites de sa commune natale, et d'ailleurs ce fut une célébrité de bon aloi. Il s'agissait d'un patriote dans le vrai sens du terme, comme on l'était alors, c'est-à-dire aussi humain que Français — le contraire de ce que nous appelons aujourd'hui un chauvin.

Dans cette anecdote de la débaptisation de Saint-Jean-de-Luz, il n'y a donc rien, semble-t-il, pour l'histoire des origines du chauvinisme.

D'ailleurs, pendant la Révolution et pendant l'Empire, je n'ai rencontré nulle part ni le mot chauvin ni le mot chauvinisme. Or, j'ai eu à dépouiller tous les journaux, à partir du 9 thermidor an II, pour la rédaction de mon recueil de docu-

ments : *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, dont la publication est achevée, et pour mon autre recueil, qui en est la suite : *Parti sous le Consulat*, dont la publication est également achevée, ainsi que pour un troisième recueil : *Paris sous l'Empire*, qui est en cours de publication, et dont le tome III (le dernier paru) va jusqu'en 1809

Le Chauvin de Chauvin-Dragon n'est donc pas celui qui nous intéresse.

III

Ailleurs, l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* nous donne d'autres renseignements, nous indique d'autres pistes, que nous allons suivre.

Il dit que *chauvin* viendrait peut-être de *chauve*, mais je n'ai rien à faire de cette inutile hypothèse.

Ce qui est plus sérieux, c'est quand l'*Intermédiaire* nous dit que le type a été popularisé par Scribe, dans *le Soldat laboureur*, par les frères Cogniard, dans *la Cocarde tricolore* et par le crayon de Charlet, qui aurait inventé le « conscrit Chauvin » vers 1820,

Le Soldat laboureur est un vaudeville de Brazier, Dumersan et Francis, qui fut joué au théâtre des Variétés le 1er septembre 1824. Je n'y vois pas de personnage du nom de Chauvin. C'est une pièce à la mode d'alors, c'est-à-dire dans le genre bonapar-

tiste-libéral, et où il y a un accent patriotique, mais sans outrance ni ridicule.

Il n'en est pas de même de la *Cocarde tricolore*. Dans ce vaudeville, qui date du début de la monarchie de Juillet (1), on a mis au théâtre un épisode de la guerre pour la conquête d'Alger. Il y a là un soldat nommé Chauvin, type de naïveté et de balourdise. Sa « Chanson du chameau » devint aussitôt populaire, par sa bêtise même. En voici quelques vers sur l'air : *J'ai perdu mon couteau :*

J'ai mangé du chameau,
J'ai l'vent' comme un tonneau,
Je verrai pus (bis) *mon hameau,*
Ça m'brûl' dans chaqu' boyau.
Dir' qu'un peu d'aloyau
Peut conduire au tombeau (bis).
D'puis c'matin au bivouac
J'ai des coliqu's d'estomac.
Moi, j'croyais me mettre en frairie.
J'mang' de c'te viande bouch'rie.
On m'disait que c'était bon.
Et comm' c'était nouveau,
J'en mange un bon morceau ;
Mais c'était de la poison.

Ce Chauvin n'a rien de chauvin. Ce n'est qu'un nigaud qui amuse les badauds. Ce n'est sûrement pas le vrai prototype de nos actuels chauvins. Ce-

(1) Hippolyte et Théodore Cogniard, *la Cocarde tricolore, épisode de la guerre d'Alger*, vaudeville en trois actes, Paris, 1831, in-8.

pendant, c'est à partir de ce vaudeville des frères Coignard que ce nom devient populaire et fait rire.

IV

Est-il vrai que ce soit Charlet qui ait inventé le « conscrit Chauvin », et qu'il l'ait inventé, comme le dit l'*Intermédiaire*, vers 1820.

C'est bien dans Charlet que j'ai rencontré pour la première fois, ce type de conscrit, mais un peu plus tard.

Ouvrons l'instructif livre de M. de la Combe : *Charlet, sa vie, ses lettres, suivi d'une description raisonnée* (1).

Nous y trouvons décrite une série de *Fantaisies* de Charles, publiées de 1824 à 1827, dont une pièce se rapporte à Chauvin. Cette lithographie a été reproduite en 1893, par Victor Fournel dans un article intituté : *Charlet et les types militaires* (2). On y voit le conscrit Chauvin sur le terrain, l'épée sous le bras pour un duel. Il ne semble pas avoir envie de se battre. Son témoin, un grenadier moustachu, lui dit :

(1) Paris, 1856, in-8. Bibl. nat., Ln 27/3987.

(2) Cet article a paru dans la revue *le Livre et l'Image*, dirigée par M. J. Grand-Carteret, t. II, août-décembre 1893. (Bibl. nat., 4° Q 580). C'est M. Grand-Carteret lui-même qui m'a signalé cette publication, ce qui m'a permis de rectifier une erreur de date que j'avais commise dans cette étude, quand elle fut publiée par le *Progrès civique* du 11 août 1923.

Je suis Français,
Tu es Français,
Il est Français,
Nous sommes tous Français, Chauvin.
L'affaire peut s'arranger.

Cependant, l'adversaire se tient à l'écart, brandissant son épée comme pour tomber sur Chauvin, et son témoin a du mal à le contenir.

Charlet reprit ce type sous Louis-Philippe, notamment dans son *Alphabet moral et philosophique à l'usage des petits et des grands enfants*, qui parut en 1835, donc après la représentation du vaudeville *la Cocarde tricolore*.

Dans une de ces estampes, intitulée : *Regrets*, Chauvin, soldat au 61e, est assis à cheval sur un banc et paraît triste devant son écuelle de soupe. La légende est : *Le bon Chauvin regrette la soupe au lard paternelle. Il se dit : A quand donc que je serai délibéré* (sic) *de mon congé ?*

Autre estampe, intitulée : *Souvenirs*. Chauvin a été « délibéré » de son congé. On le voit devant la ferme de son père, les bras croisés et regardant tristement les soldats passer. Légende : *Fatigué du lard paternel, il se souvient du 61e. C'était mon bon temps, se dit-il ; je n'avais que mes corvées, les inspections, les revues, les gardes et les exercices à penser... J'étais libre et heureux !...*

Le type préféré de Charlet, c'est plutôt le caporal Valentin, dont il illustre la vie en détail, et il l'oppose à Chauvin. Ainsi, dans une scène de cabaret,

Valentin apostrophe son camarade, qui ne veut pas payer la dépense : *Allongez votre cuivre... Je suis pas l'ami de Chauvin de M. Horace Vernet et de M. Charlet, des farceurs qui font rapporter des serins dans des cages et régaler MM. les sapeurs...*

On voit qu'il faudrait aussi chercher Chauvin dans l'œuvre d'Horace Vernet.

Mais on voit aussi que c'est Charlet qui, empruntant aux vaudevillistes Coignard le personnage de Chauvin, le soldat naïf, lui a donné un des traits du « chauvinisme », à savoir l'amour et le regret du métier militaire, mais sans jactance ni vantardise, avec un enfantillage innocent.

V

Mis au théâtre par des vaudevillistes, puis dessiné par Charlet, ce type du soldat à la fois niais et sympathique, est devenu populaire, puis légendaire, et il s'est mis à vivre dans l'imagination des Français.

En cette vie nouvelle, il a évolué. Son patriotisme, à peine indiqué par ceux qui avaient inventé le personnage, est devenu vaniteux, crédule, fanfaron. Il a eu d'abord une nuance napoléonienne, comme au temps du retour des Cendres. Un instant effacée sous la seconde République, cette nuance a reparu au temps de Napoléon III et de ses guerres. Sous la troisième République, le chauvinisme a été l'outrance dans le goût des conquêtes coloniales et dans le désir de la revanche. C'est alors surtout

que, la chose se développant, le mot est devenu populaire pour ridiculiser les Français qui rêvaient de guerres et d'aventures.

Mais le type date de la fin de la Restauration et du début du règne de Louis-Philippe, de l'époque où le souvenir de Napoléon est le plus populaire et où quiconque ne songe pas à effacer par les armes la honte de Waterloo semble être traître à la cause du peuple. Thiers, vers 1840, représente bien ce chauvinisme naissant, dont le napoléonisme est l'âme.

Si le nom de chauvin n'a guère plus de cent ans d'âge, le chauvinisme est un vieux sentiment. Le prototype de nos chauvins d'aujourd'hui et d'hier, c'est ce Pichrocole, que Rabelais a planté à jamais dans nos imaginations.

11 août 1923.

X

LE DICTIONNAIRE DES GIROUETTES

Lorsqu'un homme politique change trop souvent d'opinion, on dit quelquefois, par plaisanterie, qu'il mérite une place dans le *Dictionnaire des Girouettes*.

Ce n'est point là, comme on pourrait le croire, façon de parler, pure fantaisie.

Il a été bien réellement publié un *Dictionnaire des Girouettes*, au XIX^e^ siècle ; il en a même été publié plusieurs, et c'est intéressant pour les bibliographes, pour les anecdotiers, pour les moralistes, pour les historiens de la Révolution et de l'Empire.

I

Les girouettes tournèrent surtout aux brusques changements de vent qui eurent lieu en 1814 et en 1815, quand, en moins de deux ans, la France passa de l'Empire à la Monarchie, de la Monarchie à l'Empire, encore une fois de l'Empire à la Monarchie.

Le personnel administratif et politique resta à peu près le même, dans ces brusques vicissitudes. Les mêmes hommes qui, pour la plupart, avaient servi la Révolution et dont quelques-uns même avaien servi Louis XVI, servirent Napoléon, puis Louis XVIII, se remirent au service de Napoléon pendant les Cent-Jours, puis se rallièrent de nouveau à Louis XVIII, chaque fois avec le même accent d'amour pour le régime vainqueur, chaque fois avec le même accent de haine pour le régime vaincu.

Ces changements à vue amusèrent ou indignèrent, et on n'attendit pas que les girouettes eussent fait tous leurs tours pour se moquer d'elles.

Dès 1814, dès la première Restauration, quelques-uns de ceux qui encensaient Louis XVIII, comme ils avaient encensé Napoléon, furent spirituellement raillés dans un pamphlet intitulé : *Oraison funèbre de Buonaparte, par une Société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au Palais-Royal aux Tuileries.* Seconde édition (1), Paris, 1814, in-8 (2).

L'auteur, qui était le bibliographe Beuchot, depuis célèbre par son édition de Voltaire, s'amusa à composer ironiquement une oraison funèbre de Napoléon, en juxtaposant des phrases extraites tex-

(1) En réalité, c'est la première édition. Beuchot nous apprend lui-même que, s'il a inscrit les mots *seconde édition*, c'est que tout son texte était emprunté au *Moniteur*, qui en est comme la première édition.

(2) Bibl. nat., Lb 45/212, in-8.

tuellement de discours d'hommes qui, comme le grand-maître de l'Université Fontanes, servaient alors la monarchie (1).

Ce Fontanes, si bourbonien en 1814, avait dit en 1804, quand l'Empire fut établi :

« Et comment le peuple français n'aurait-il pas mis à sa tête une famille où se réunissent à la fois l'art de vaincre et l'art de gouverner, le talent des négociations et celui de l'éloquence, l'éclat de l'héroïsme, les grâces de l'esprit et le charme de la bonté ? »

En 1806, il avait dit de Napoléon : « Il ne fut donné qu'à lui de renouveler toujours l'admiration, qui semblait épuisée. »

Il l'avait appelé *homme sublime* en 1807.

La même année, déplorant les fréquentes absences Napoléon, il avait dit : « Hélas ! le plus brave de tous les peuples est quelquefois tenté de se plaindre qu'il a trop de gloire en songeant qu'il reste séparé du monarque dont cette gloire est l'ouvrage. »

En 1809, il avait salué de ce cri la naissance du roi de Rome : « Nous lui jurons d'avance un dévouement sans bornes ! »

Le comte Séguier, qui complimenta Louis XVIII à Saint-Ouen, avait dit de Napoléon en 1807 : « Napoléon est au delà de l'histoire humaine ; il appar-

(1) Le *Moniteur* est la source unique et Beuchot donne chaque fois la date du numéro.

tient aux temps héroïques : il est au-dessus de l'admiration ; il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui. » Et, quelques jours plus tard, il s'était écrié : « Semblable à l'astre du jour, qui anime toute la nature, il porte partout son influence bienfaisante ! »

II

Mais le pamphlet de Beuchot, qui eut du succès, n'était pas à proprement parler un dictionnaire. C'est quand la girouette eut fait d'autres tours, c'est au début de la seconde Restauration qu'il fut publié un *Dictionnaire des Girouettes, ou Nos Contemporains peints eux-mêmes, ouvrage dans lequel sont rapportés les discours, proclamations et extraits d'ouvrages écrits sous les gouvernements qui ont eu lieu en France depuis vingt-cinq ans, et les places, faveurs et titres qu'ont obtenus dans les différentes circonstances les hommes d'État, gens de lettres, généraux, artistes, sénateurs, chansonniers, évêques, préfets, journalistes, ministres*, etc., par une Société de Girouettes, orné d'une gravure allégorique, Paris, Alexis Eymery, libraire, 1815, in-8 de 443 pages (1).

L'auteur? Quérard croit que c'est Eymery lui-même, « à qui, dit-il, beaucoup de notes avaient été fournies par MM. Charrin et Tastu, et plus encore

(1) Bibl. nat., Lb 48/82.

par le comte Proisy d'Eppe, mort à la Guadeloupe, ce qui a fait attribuer ce livre à ce dernier ».

Quels que soient les auteurs de ce dictionnaire, qui est sans doute le résultat d'une collaboration, vu qu'il renferme une quantité de faits et de textes qu'il eût été difficile à un seul individu de réunir en si peu de temps, il faut avouer que c'est une lecture fort amusante, fort instructive.

La « gravure allégorique », en couleurs, placée en tête, c'est un fonctionnaire, habit vert à la française, épée au côté, chapeau à plumes, plume tricolore, plume blanche. Sur sa poitrine, il a la Légion d'honneur à côté des ordres royaux, et il porte deux ceintures, une blanche et une tricolore. Devant lui, un moulin à vent dont chacune des huit ailes porte un nom de gouvernement, et, au passage, l'homme à l'habit vert, d'une plume dont est armée son agile main droite, inscrit ses huit adhésions successives.

Rangés par ordre alphabétique, les hommes-girouettes ont chacun leur notice biographique, où sont soigneusement relatés les dates, les faits, les textes, qui leur donnent droit à la qualification de girouettes.

Dans deux autres éditions, publiées la même année (1), on grava à côté de chaque nom l'image d'une ou plusieurs petites girouettes, afin qu'au premier coup d'œil le lecteur pût voir à quelle qualité de girouette il avait affaire, si c'était une girouette novice ou une girouette expérimentée, une

(1) Bibl. nat., Lb 48/82 A et B.

girouette encore pudique ou une girouette depuis longtemps cynique.

Le maximum, c'est douze girouettes.

Il est obtenu, dans le *Dictionnaire*, par quatre personnages : Talleyrand, Fouché, Fontanes et le versificateur Piis.

Ce Piis, le chevalier de Piis, secrétaire général de la préfecture de police sous Napoléon, avait chanté tous les régimes. Il avait comparé les Jacobins aux Stoïciens :

Les écoles républicaines
N'ont jamais changé que de nom,
Et les disciples de Zénon
Etaient les Jacobins d'Athènes.

Pour la naissance du roi de Rome, il rima un « Compliment des dames de la halle à leurs Majestés et Impériales Royales » :

Oh ! que les Français sont contents
De c' que ce p'tit prince auguste
La veille même du printemps
Au monde est arrivé tout juste !
Faut convenir que ces hasards
Sont faits pour Minerve et pour Mars.

Le même Piis, en juin 1814, publia « *Le God Save the King des Français, sur l'air anglais, accompagnement de guitare ou de piano.* » On y lisait :

Des Bourbons généreux
Le retour en ces lieux
Comble nos vœux.

Avec eux et par eux,
Ainsi que nos aïeux,
Soyons heureux !
Nos yeux sont éblouis.
Nos maux évanouis,
Vive Louis !

Venaient ensuite, pour le nombre des girouettes accolées à leur nom, Augereau, avec huit girouettes, Barère, Cambacérès, le maréchal Jourdan, le maréchal Masséna, avec six.

Soit dit en passant, il me semble que Masséna avait droit à plus d'une demi-douzaine de girouettes. Le *Dictionnaire* aurait pu rappeler qu'en 1815, étant gouverneur de la huitième division militaire, dont le siège était à Marseille, il girouetta en deux proclamations contradictoires (dont on a pu voir un exemplaire affiché à l'Exposition coloniale de Marseille, en 1922).

Dans la première, 9 mars 1815, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, il disait :

HABITANTS DE LA VILLE DE MARSEILLE

L'ennemi (1) a passé avec trop de rapidité sur les frontières de mon gouvernement pour qu'on put s'y opposer ; mais j'ai prévenu en temps utile toutes les autorités qui peuvent l'arrêter dans sa marche.

Toutes les mesures de précaution que les circonstances prescrivaient de prendre, je les ai prises. J'ai écrit au gouverneur général de Lyon, au lieutenant général de la 7e division, au préfet de la Drome ; j'ai fait poursuivre, même

(1) C'est Napoléon qu'il désigne par ce mot.

hors des limites de la 8e division, le corps débarqué de l'île d'Elbe, par un lieutenant général qui a non seulement des forces suffisantes en troupes de ligne, mais encore des détachements des braves gardes nationales des villes de Marseille, d'Aix et d'Arles, et qui a reçu l'ordre d'appeler auprès de lui toutes celles dont il pourrait avoir besoin.

Les avis que j'ai donnés ont eu tout le succès que je pouvais en attendre.

Ils ont empêché l'ennemi de trouver sur son passage les auxiliaires sur lesquels il comptait.

Je suis déjà prévenu officiellement que les débouchés du Val Drome et du Val de Nyons sont gardés;

Qu'une correspondance a été établie de Gap à Valence, par les montagnes du Diois, pour diriger les troupes suivant l'occurrence;

Que le lieutenant général Duverai s'est porté de Valence au devant de l'ennemi, sur la route de Gap, après avoir concerté ses opérations avec le général Marchand;

Que M. le lieutenant général commandant à Lyon a réuni trois régiments d'infanterie et un régiment de dragons.

Toutes ces dispositions doivent vous rassurer.

D'un autre côté, je veillerai à ce que la tranquillité du paisible citoyen ne soit pas troublée, et je vous réponds que, secondé par M. le marquis d'Albertas, votre préfet et de vos autres magistrats, je saurai la maintenir dans son intégrité.

Habitants de Marseille, vous pouvez compter sur mon zèle et sur mon dévouement. J'ai juré fidélité à notre roi légitime. Je ne dévierai jamais du chemin de l'honneur. Je suis prêt à verser tout mon sang pour le soutien de son trône.

Le maréchal de France, duc de Rivoli,
gouverneur de la 8e division militaire.

Prince d'Essling

Dans la seconde proclamation, datée du 10 avril 1815 le même Masséna, acclame ainsi cet « ennemi », redevenu « le grand Napoléon » :

HABITANTS DE LA 8e DIVISION MILITAIRE

Un événement aussi heureux qu'extraordinaire nous a rendu le souverain que nous avions choisi, le grand Napoléon.

Ce doit être un jour de fête pour tous les Français.

Il est remonté sur son trône sans qu'il y ait eu une goutte de sang répandu.

Il est revenu au sein d'une famille qui le chérit.

Français ! il n'y a pas une ville dans l'Empire où il n'y ait un monument qui atteste ses bienfaits !

Bénissons le ciel qui nous l'a redonné.

Le militaire revoit en lui le héros qui l'a constamment conduit à la victoire.

Les sciences et les arts retrouvent leur protecteur.

Faisons des vœux pour la conservation de ses jours et de sa dynastie.

VIVE L'EMPEREUR ! !

Toulon, le 10 avril 1815.

Le maréchal d'empire, duc de Rivoli, gouverneur de la 8e division militaire,

Prince D'ESSLING (1).

Si Masséna « girouetta » de la sorte, et avec cette effronterie, c'est que, le 9 mars 1815, le succès de Napoléon semblait improbable, tandis qu'au 10 avril,

(1) Je remercie vivement M. Le Blanc, qui a bien voulu me communiquer une copie de ces proclamations.

il était assuré. D'ailleurs, dans le *Mémoire justificatif* (1) qu'il publia en 1816, quand les royalistes lui reprochèrent sa palinodie, Masséna avoua lui-même, non sans ingénuité, qu'il avait réglé sa conduite sur les succès mêmes de Napoléon (2). Tant d'autres

(1) *Mémoire de M. le maréchal Masséna... sur les événements qui ont lieu en Provence pendant les mois de mars et d'avril 1815*, 2e édition, Paris, 1816, in-8. Bibl. nat., Lb 46/88, in-8. On y trouvera beaucoup de pièces intéressantes sur le débarquement et les premières démarches de Napoléon.

(2) Cette justification est habile. Tant que le succès de Napoléon ne fut pas définitif, Masséna resta immobile. Il dit qu'alors il se trouvait trop éloigné du lieu du débarquement et de la route suivie par Napoléon pour pouvoir envoyer à temps des troupes, et cela est vrai. Il rappelle et prouve que, pendant ces jours d'incertitude, il resta constamment en rapports avec le duc d'Angoulême, établi à Nimes. Il relate sa proclamation de fidélité au roi, mais il n'a garde de relater sa proclamation en faveur de Napoléon. Toutefois il reconnaît que, le 10 avril, il adhéra à l'usurpateur, mais c'est alors que, depuis deux jours, le duc d'Angoulême avait cédé, quittant le territoire français, alors que la France entière avait fait sa soumission. Les soldats de Masséna l'avaient quitté. Bonaparte envoyait déjà des troupes pour réprimer la résistance royaliste en Provence. Masséna dit de ses accusateurs : « Ont-ils oublié qu'une prompte soumission parut alors aux meilleurs royalistes eux-mêmes le seul moyen d'épargner des crimes à des Français et à mon (*sic*) gouvernement des maux épouvantables ? Devais-je donc, cédant à l'ardeur imprudente de quelques hommes, aveuglés sans doute par un excès de zèle, m'opiniâtrer seul dans une lutte désormais sans espoir et livrer la Provence entière aux horreurs de la guerre civile ? Ah ! c'est alors que la patrie et l'humanité m'auraient fait un crime d'une détermination qui eût fait verser inutilement des torrents de sang français ! C'est alors que Sa Majesté elle-même m'eût demandé si c'était

avaient fait de même qu'on le laissa en paix, et ce fut, d'ailleurs, sa dernière volte-face, car il mourut en avril 1817.

III

Ce *Dictionnaire des Girouettes*, c'était presque le *Tout-Paris* d'alors, et ceux qui y étaient inscrits ne crurent pas devoir protester, se voyant en si nombreuse et si belle compagnie.

Et puis, beaucoup de gens n'étaient décorés que d'un petit nombre de girouettes. Ainsi Siéyès, Soult, l'ex-consul Lebrun, Daunou, Jouy n'en avaient que quatre ; Frochot, Benjamin, Constant, Kellermann, trois ; Chateaubriand, David, Jeanbon Saint-André, Martainvile, deux ; le pasteur Marron et le poète Ducis n'en avaient qu'une. C'était presque un brevet de fixité.

Si les individus désignés ne protestèrent pas, un anonyme crut devoir protester pour eux. Il y eut une brochure intitulée : *Le Censeur du Dictionnaire des Girouettes, ou Les honnêtes gens vengés.* Paris, septembre 1815, in-8 (1). C'est signé C. D..., et Quérard croit que c'est un certain Charles Doris.

en sacrifiant les intérêts de son peuple que j'avais cru être fidèle au roi et à l'honneur ; si c'était ainsi que j'obéissais aux vœux paternels que sa bonté royale avait proclamés dans un moment de pénible mémoire où elle se vit forcée de s'éloigner de ses sujets. » Masséna reconnaît même (p. 45) que, sur l'ordre de Napoléon, il fit arrêter le préfet du Var.

(1) Bibl. nat., Lb. 48/83.

Dans cette longue dissertation, bilieuse et ennuyeuse, quelques individus, comme le maréchal Jourdan, sont nommément défendus, mais ce sont surtout des généralités justificatrices : pendant que Louis XVIII était à Gand, il fallait bien se rallier à l'usurpateur, pour éviter que sa colère ne ravageât tout. L'anonyme dit que, « dans le système des auteurs (du *Dictionnaire*), le fils qui, préférant sa terre natale, n'aurait point suivi son père, contraint de la quitter, serait coupable d'avoir, pendant son absence, sauvé le toit paternel des ravages d'un incendie ».

La meilleure réponse au *Dictionnaire des Girouettes*, c'est Beuchot qui la fit, lui qui pourtant avait été, comme on l'a vu, l'initiateur de l'idée même du Dictionnaire. Sa contradiction fut en forme d'un *Dictionnaire des Immobiles, par un homme, qui, jusqu'à présent, n'a rien juré et n'ose jurer de rien*, Paris, 1815, in-8 de 38 pages (1).

Il y cite de beaux exemples de fermeté et de courage. Ainsi Anquetil-Duperron, le traducteur du *Zend Avesta*, invité, en 1804, comme membre de l'Institut, à prêter serment à l'Empereur, refusa :

> Je sais bien, dit-il, que je serai privé de ma place de membre de l'Institut et des émoluments qui y sont attachés ; mais je n'ai besoin que de cinq sous par jour. J'ai jusqu'au plus deux ans à vivre, et j'ai de quoi vivre jusque-là.

(1) Bibl. nat., Lb 48/283.

Il prit les devants, donna sa démission, et mourut dans la pauvreté, le 18 janvier 1805.

Dans le *Dictionnaire des Immobiles*, le poète Arnault, après la chute d'une de ses pièces, eut de Napoléon ce compliment : « Voilà ce que c'est que de faire des tragédies après Corneille et Racine ! » Il répondit, sans platitude et avec esprit : « Sire, Votre Majesté donne bien des batailles après Turenne. »

Ces « Immobiles » ne sont pas nombreux : il y a Daunou, à qui pourtant l'autre « Dictionnaire » avait accolé quatre girouettes, et qui était bien, en effet, un honnête homme ; il y a Henri Grégoire, le sénateur sans cesse opposant ; il y a La Fayette, Lanjuinais, Murinais ; il y a aussi, en masse, les rédacteurs du *Courrier*, il y a la Garde impériale, il y a la Chambre des représentants de 1815, il y a le Lyonnais, il y a la Nation française elle-même. C'est le « libéralisme » qui est mis en honneur.

Le *Dictionnaire des Immobiles* n'a que 38 pages : le *Dictionnaire des Girouettes* en avait 443. La malignité en conclut, avec raison, que les « Immobiles » sont bien moins nombreux que les « Girouettes », et qu'il y a plus d'hommes lâches que d'hommes fiers.

Il y eut donc des contrefaçons ou des imitations du *Dictionnaire des Girouettes*. Voici un *Almanach des Girouettes, ou Nomenclature d'une quantité de personnages marquants dont la versatilité d'opinion donne*

droit à l'Ordre de la Girouette, avec leurs écrits en parallèle, Paris, 1815, in-12 (1).

Estampe en couleurs : un homme à deux têtes, uniforme militaire, jambe droite culottée de bleu, jambe gauche culottée de blanc, plumet rouge et plumet blanc ; plantée entre les deux têtes, une pique se termine en girouette.

C'est plus caustique, plus vif, moins documenté que le Dictionnaire original.

Exemples :

« Sainte-Suzanne, général sous la République, général sous le premier Consul, général sous l'Empereur, sous le Roi, pair sous l'Empereur.

« Valence, général sous la République. Le citoyen Cyrus Valence, républicain, grand partisan de la liberté, est devenu comte et sénateur sous Buonaparte, pair de France et chevalier de Saint-Louis sous le Roi, pair de France, sous Napoléon, le 4 juin 1815. »

« Murat, beau-frère de Napoléon, roi de Naples. »

Il avait fait cause commune avec les Alliés pour renverser son beau-frère. L'*Almanach* rappelle la proclamation qu'il publia alors en 1814 : « Soldats, il n'y a plus que deux bannières en Europe. Sur l'une vous lisez : *Religion, morale, justice, modération, lois, paix et bonheur ;* et sur l'autre : *Persécutions, artifices, violences, tyrannie, guerre et deuil dans toutes les familles.* Choisissez. »

(1) Bibl. nat., Lc 22/85. Anonyme. Le voile de cet anonymat n'a été levé ni par Barbier, ni par Quérard.

Cela n'empêcha pas Murat de se rallier ardemment à Napoléon pendant les Cent-Jours.

IV

Quelques-unes des mêmes girouettes ayant survécu et tourné au vent de juillet 1830, il y eut, sous Louis-Philippe, d'autres contrefaçons ou suites du fameux Dictionnaire.

Voici un *Nouveau Dictionnaire des Girouettes, ou Nos grands hommes peints par eux-mêmes, par une girouette inamovible*, Paris, 1831, in-8 (1). Talleyrand, qui avait douze girouettes dans le Dictionnaire original, en a maintenant seize, et Chateaubriand, qui n'en avait que deux, en obtient quinze.

Voici, enfin, un *Petit Dictionnaire des grandes Girouettes par elles-mêmes*, Paris, 1842, in-8 (2). C'est assez bien fait, d'un ton objectif, avec des déclarations contradictoires sur deux colonnes. Chateaubriand n'y a plus que cinq girouettes.

V

A-t-il depuis lors paru quelque autre *Dictionnaire des Girouettes ?* Si, en effet, il en a paru un, je n'en trouve point de trace dans les catalogues de la Bibliothèque nationale.

(1) Bibl. nat., Lb 51/955.
(2) Bibl. nat., Lb 51/3626.

Peut-être est-ce qu'il y a moins de girouettes aujourd'hui qu'autrefois. Peut-être est-ce qu'elles font moins de tours. Il y a longtemps que la génération qui avait vécu les années 1814 et 1815 a disparu. On n'a pas revu de tels changements en si peu de temps, une telle suite de sautes de vent dans l'atmosphère politique. Peut-être aussi la longue pratique de la République et de la démocratie a-t-elle créé un plus haut degré de moralité, quoi qu'en disent les louangeurs du temps passé. En tout cas, quand on change, on s'en cache ou on s'en défend, et, comme dit le moraliste, cette hypocrisie rend à la vertu un hommage qui ne lui avait pas été rendu en 1815.

Il y aurait tout de même, pour un habile observateur qui saurait lever les masques, matière peut-être à un joli *Dictionnaire des Girouettes*, en ce temps d'élections générales, où tant de gens se demandent d'où vient le vent !

19 avril 1924.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. — La théorie de la violence et la Révolution française.	1
II. — Le forçat Gargaz, Franklin et la Société des nations.	28
III. — Derniers moments et exécution de Danton.	45
IV. — Bonaparte républicain	71
V. — La mort de Napoléon et les journaux parisiens en 1821	93
VI. — Le Père Loriquet. Sa personnalité. Sa fameuse phrase sur Napoléon	104
VII. — Prédécesseurs et émules du Père Loriquet. Les Manuels d'histoire depuis le XVI[e] siècle jusqu'aux temps de la Révolution et de l'Empire.	134
VIII. — L'Ancien Régime et la Révolution au cinéma	183
IX. — Les mots : *Chauvin, Chauvinisme*, sont-ils d'origine révolutionnaire ou impériale ? .	188
X. — Le Dictionnaire des Girouettes	198

5603. — Tours, Imprimerie E. Arrault et C[ie]

196159

HF
A924r

Author Aulard, François Victor Alphonse
Title Études et leçons sur la Révolution française, vol.9.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU